MICROFICHE N° 07680

République Tunisienne

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية

وزارة الفلاحة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي

تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

7670

VIIIème PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

(1992-1996)

COMMISSION SECTORIELLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE LA MAITRISE DES RESSOURCES EN EAU

EVALUATION DES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN ET ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN

Deuxième partie : Aperçu sectoriel

Décembre 1990

PN DA 7680

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

VIIIème PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

(1992--1996)

COMMISSION SECTORIELLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE, DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE LA MAITRISE DES RESSOURCES EN EAU

EVALUATION DES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN ET ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN

Deuxième partie : Aperçu sectoriel

Décembre 1990

SOMMAIRE

	Page
1- La promotion agricole	1
2- L'organisation du secteur	12
3- Les structures agraires et foncières	27
4- L'adéquation formation-recherche-vulgarisation	36
5- La stratégie céréalière	
- la céréaliculture	43
- les légumineuses à graines	60
- les cultures fourragères	63
6- La stratégie oléicole	67
7- La stratégie de l'élevage	74
8- La production de la pêche	90
9- L'infrastructure portuaire	93
10- L'aquaculture	96
11- L'agro-alimentaire	98
12- La promotion rurale	104
13- Le développement forestier	111
14- La protection et la conservation du milieu agricole	116
15- La mobilisation et l'allocation des eaux	120
16- L'irrigation	127
17- L'eau potable rurale	138

LA PROMOTION AGRICOLE

LA PROMOTION AGRICOLE

La décennie 80-89 a consacré la priorité au développement de l'agriculture et de la pêche .Ceci s'observe à travers l'allocation d'une enveloppe d'investissement représentant 15,6% et 20% des investissements globaux respectivement pour le VIème et le VIIème Plan. La mise en oeuvre du VIème et VIIème Plan a été accompagnée de réformes structurelles qui ont concerné notamment la politique d'investissemen ., le système de crédit agricole, la politique des prix et les structures de l'Administration.

I- LES INVESTISSEMENTS :

1- Les réalisations de la décennie 1980-1989 :

Au cours de la décennie 80-89 les investissements agricoles ont totalisé 2.525 MD contre 566 MD au cours de la décennie 70-79. Ils ont donc quintuplé en dinars courants. Par sous secteurs ces investissements se répartissent comme suit :

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES
(en MD)

	1970-1979	1980-1989	ECART %
Hydraulique	171	1109	+ 548
Elevage	71	261	+ 268
Pêche	44	221	+ 402
Mat. agricole	136	307	+ 125
Arboriculture	58	188	+ 224
Stock.céréales	-	50	-
Serres	-	14	-
Etudes,Rech,Vulg	28	67	+ 139
Forêts et CES	44	190	+ 332
PDRI	-	44	-
Divers	14	74	+ 428
TOTAL	565	2525	+ 347

Par opérateur ces investissements se répartissent comme suit :

EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PAR OPERATEUR
(en MD)

	1970-1979		1980-1989		Ecart	
	MD	%	MD	%	MD	%
Administration	207	37	1.168	46	+961	+464
Ent. publiques	99	17	484	19	+385	+389
Ent. privées	260	46	873	35	+614	+236
TOTAL	566	100	2.525	100	+1.960	+347

La structure de l'investissement reflète un accroissement de la part de l'administration en liaison avec la réalisation de gros barrages et une régression de la contribution des privés au cours de la décennie 80-89.

2- Les réalisation du VIIème Plan 1987-1991 :

2.1- Rappel des objectifs:

Le VIIème plan a confirmé la priorité accordée au secteur agricole en lui allouant 2.000 MD soit 19,2% des investissements globaux contre 584 MD et 12,9% au cours du Vème Plan et 1.383 MD et 15,6% au cours du VIème Plan .

L'orientation suivie dans l'allocation de cette enveloppe vise :

- le renforcement de la part des investissements du secteur privé,
- la poursuite des efforts de mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'intensification de la production.

Ainsi l'affectation de ces investissements a été faite selon les principes suivants :

* La priorité aux investissements à productivité immédiate: notamment dans le sous secteur de l'élevage, la céréaliculture, les périmètres irrigués et la pêche,
* Le sauvegarde des grands ouvrages hydrauliques et du potentiel du pays en sol,
* La priorité à l'étude de nos ressources en eau et à leur mobilisation.

Par sous secteur, ces investissements se répartissent comme suit :

PREVISION DES INVESTISSEMENTS PAR SOUS SECTEUR
(en MD)

	VIème Plan		VIIème Plan	
	MD	%	MD	%
Hydraulique	570,2	43,5	720	36,0
Elevage	130,5	10,0	272	13,6
Pêche	114,2	8,7	150	7,5
Matériel agricole	174,2	13,3	350	17,5
Arboriculture	93,4	7,1	207	10,4
Stockage céréales	43,3	3,3	20	1,0
Etudes, rech. vulg.	33,1	2,5	40	2,0
Forêts et C.E.S	108,0	8,2	133	6,7
P.D.R.I	8,7	0,7	51	2,5
Divers	35,9	2,7	57	2,9
T O T A L	1311,6	100,0	2000	100,0

Ces investissements sont à réaliser à concurrence de 53 % par l'Etat et 47 % par le secteur privé comme il ressort du tableau ci-après :

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR OPERATEUR
(en MD)

	VIème Plan		VIIème Plan	
	MD	%	MD	%
Administration	608	46	715	36
Ent. Publiques	265	20	340	17
Ent. Privées	438	34	945	47
T O T A L	1311	100	2000	100

2.2- Les réalisations probables du VIIème Plan :

Au cours des trois premières années du VIIème Plan, les investissements réalisés ont totalisé 889 MD contre 1067 MD prévus, soit un taux de réalisation de 83 %. Cet écart est imputable au secteur privé dont les investissements n'ont pas connu l'évolution souhaitée en raison des conditions climatiques défavorables en 1988 et 1989.

Ces conditions ont réduit les capacités d'autofinancement des agriculteurs et les ont aussi dissuadé d'introduire du cheptel nouveau par manque de fourrages et de réaliser de nouvelles plantations en relation avec le déficit hydrique.

D'autre causes ont contribué à la baisse des investissements privés. Il s'agit notamment de :

- la hausse des prix des équipements agricoles,
- la sous estimation des coûts des projets par les banques lors de leur évaluation,
- et les difficultés d'accès au crédit bancaire en relation avec l'endettement d'une frange élevée d'agriculteurs et les difficultés de présentation des garanties.

Face à cette situation, un ensemble de mesures ont été prises en 1990 dans le but de relancer les investissements agricoles. Il s'agit notamment de :

a- La révision des barèmes des crédits, du délai de grâce et des conditions d'octroi de la subvention :

Dans ce cadre il a été décidé de :

* considérer les coûts réels des projets pour la détermination du montant du crédit et du fonds de roulement,
* réviser les délais de grâce et de remboursement des prêts en fonction de la spécificité des projets agricoles,
* débloquer la subvention au démarrage et en cours de l'exécution des travaux.

b- La décentralisation de l'étude et de l'octroi des crédits et avantages par :

- La décentralisation de la décision d'octroi d'avantages pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 120.000 Dinars.
- La décentralisation de la décision des octrois de crédits avec un plafond de 60.000 D en 1ère étape et 120.000 D en 2ème étape.

- L'instauration d'un guichet unique de l'APIA au niveau régional pour faciliter l'opération de préparation des projets agricoles.
- L'extension des avantages de la loi sur l'exportation aux activités agricoles totalement exportatrices.
- L'encouragement des techniciens agricoles par la révision des conditions d'octroi de la dotation d'installation (7-2 au lieu de 5-1).

Ces mesures de relance des investissements, conjuguées à l'amélioration des conditions climatiques ont permis une reprise des investissements agricoles productifs. En effet les projets ayant bénéficié des avantages de l'Etat (autorisation APIA et fonds de développement) ont porté au terme des 9 premiers mois de 90 sur 100 MD contre 58 MD à la même période de l'année précédente.

Au terme du VIIème Plan, les investissements probables dans le secteur de l'agriculture et de la pêche totaliseraient 1.799 MD contre 2.000 MD prévus, soit un taux de réalisation de 90 % contre 83 % pour les trois premières années du Plan.

REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN

	Prévisions		Réalisations		Ecart
	MD	%	MD	%	%
Hydraulique	720	36,0	723,3	40,2	+ 0,5
Elevage	272	13,6	199,7	11,1	-27,0
Pêche	150	7,5	192,5	10,7	+28,3
Matériel	350	17,5	153,3	8,5	-56,2
Arboricult.	207	10,4	168,0	9,5	-18,9
St.céréales	20	1,0	6,7	0,4	-66,5
Et.Rech.Vulg	40	2,0	51,1	2,8	+27,8
Forêts & CES	133	6,7	146,6	8,1	+10,5
PDRI	51	2,5	92,4	5,1	+81,5
Divers	57	2,8	65,5	3,6	+14,7
TOTAL	2000	100	1799	100	-10

Par opérateur, ces investissements se présentent comme suit :

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR OPERATEUR

	Prévisions		Réalisations	
	MD	%	MD	%
Administration	715	36	853	47
Entr.publiques	340	17	256	14
Ent.privées	945	47	690	39
TOTAL	2000	100	1799	100

Les investissements du secteur public seraient en dépassement de 54 MD en liaison avec les projets PDRI et de CES, alors que les projets à réaliser par le secteur privé accuseraient une baisse, 255 notamment dans le secteur de l'élevage et la mécanisation..

II- LE CREDIT AGRICOLE :

1- Les réalisations de la décennie 1980-1989 :

La décennie 80-89 a connu des transformations profondes au niveau du système de crédit agricole et de la politique d'encouragement à l'investissement.

A partir de 1982, des mesures ont été prises visant l'encouragement de l'investissement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et la mise en valeur de leurs potentialités. Trois axes ont caractérisé la politique de crédit et d' encouragement de cette décennie :

- la réservation du FOSDA aux petits et moyens agriculteurs (1982),
- la promotion des projets intégrés,
- l'ouverture de l'agriculture à de nouvelles formes d'exploitation agricole (sociétés anonymes).

Cette politique a été concrétisée par la promulgation du Code des Investissements Agricoles en 1982 et qui a été révisé en 1988, la création de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) et la création de la Banque Nationale au Développement Agricole (BNDA) fusionnée en 1990 avec la Banque Nationale de Tunisie pour constituer la Banque Nationale Agricole (BNA).

2- Les réalisations du VIIème Plan :

Rappel des objectifs du VIIème Plan :

Le VIIème Plan a recommandé la réforme du crédit agricole. Cette reforme se base sur une définition plus claire de l'éligibilité des petits agriculteurs au crédit, une harmonisation des modalités, conditions et procédures d'octroi, un relèvement progressif des taux d'intérêt et la prise en charge progressive par le système bancaire du risque des crédits octroyés sur fonds publics.

Cette réforme vise également :

- la mobilisation des ressources internes des banques tout en tendant progressivement vers la fongibilité des fonds destinés au crédit agricole.
- la réduction progressive, et en fonction de la mobilisation d'autres ressources, des allocations budgétaires au FOSDA, FOSEP et autres fonds spéciaux.

En matière d' investissement, le secteur privé aura à réaliser 945 MD, soit 47,2 % des investissements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche dont 450 MD au titre des projets intégrés.

Pour financer les investissements privés, il a été prévu la mobilisation de 200 MD sur le budget (21 %), 502 MD sur les ressources bancaires (53 %) et 241 MD sur les fonds propres (25%).

Les réalisations:

Pour faciliter l'accès au crédit à une grande partie des agriculteurs, un ensemble de mesures ont été prises depuis le démarrage du Plan, notamment :

- la consolidation des impayés agricoles estimés à la fin 1987 à 134 MD.
- l'encouragement pour l'acquisition de matériel agricole en accordant une subvention de 10% à tous les agriculteurs.
- l'annulation des impayés des crédits agricoles dont le principal est inférieur à 1000 D (43 MD et 200.000 bénéficiaires).

- la consolidation et le réechelonnement des crédits échus, estimés à 75 MD au 30/6/89, des agriculteurs touchés par la sécheresse (campagne 87/88 et 88/89).
- la consolidation des dettes agricoles campagne 89/90 7 MD pour les agriculteurs affectés par la grêle
- l'harmonisation du schéma de financement du FOSDA avec celui du Code des investissements agricoles et de pêche et ce par l'adoption du schéma de financement des projets de la catégorie "B" (prêt 75 %, subvention 10 %).
- la révision des textes FOSDA dans le sens de leur simplification et leur mise à jour.
- la révision de la modalité de déblocages des subventions.
- et le financement de la composante crédit FOSDA par le crédit bancaire (circulaire du Ministère de l'Agriculture du 16/5/1990) et celle du crédit FOSEP.

Au cours des trois premières années du VIIème Plan, les investissements réalisés par le secteur privé ont totalisé 324 MD soit un taux de réalisation de 65 %.

Au terme du Plan, il est attendu la réalisation de 690 MD par le secteur privé soit un taux de réalisation de 73 % comme il ressort du tableau ci-après :

SCHEMA DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES PRIVES AU COURS DU VIIème PLAN
(en MD)

	1987-1989			1987-1991		
	Prév.	Réal.	Taux %	Prév.	Réal.	Taux %
BUDGET	117	106	89	202	199	99
*FOSDA	82	60	73	125	112	90
*FODERI	33	42	123	75	79	105
C.BANCAIR	246	112	45	502	257	51
F.PROPRES	134	106	79	241	234	97
TOTAL	497	324	65	945	690	73

III-LA SECURISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE :

L'agriculture est une activité soumise à des calamités naturelles. Pour être attractif, l'investissement agricole doit donc être sécurisé par un système adéquat.

Actuellement, l'investissement agricole est théoriquement quasiment assuré par les différents systèmes de garantie existants à savoir :

- Le Fonds National de Garantie,
- Le Fonds de calamités,
- Les Sociétés de Caution Mutuelle,
- L'assurance ordinaire.

Le Fonds National de Garantie n'est intervenu que pour des actions spéciales et ponctuelles en raison de l'inadéquation entre ses ressources (45 MD) et le volume des engagements.

Le Fonds de Mutualité pour l'indemnisation des dommages agricoles dûs aux calamités naturelles, institué par la loi des finances pour la gestion 1987, devrait intervenir pour indemniser une proportion déterminée des frais culturaux engagés par l'adhérent; étant signalé que cette adhésion revêt un caractère volontaire. D'ailleurs, c'est la nature de cette adhésion, le caractère partiel de l'indemnisation et la forte participation de l'agriculteur qui ont rendu ce fonds non-opérationnel.

Pour les sociétés de caution mutuelle qui ont proliféré au cours des années 70 sans respect des normes nécessaires à leur fonctionnement, les pouvoirs publics ont été amenés à les restructurer selon de nouvelles bases pour les assainir. Les résultats de cette restructuration ne sont pas toutefois probants.

Enfin, l'assurance ordinaire couvre actuellement plusieurs spéculations (céréales, vigne, agrumes, olivier, bétail, matériel agricole) contre la grêle et l'incendie. Néanmoins cette assurance présente des faiblesses dont notamment la couverture jugée très partielle des récoltes (17 % pour les céréales, 50 % pour la vigne, 18 % pour les agrumes, 2 % pour l'olivier, 18 % pour le bétail) et ce en raison du comportement fataliste de l'agriculteur, du manque de vulgarisation, du niveau élevé de la prime, et du caractère volontaire de cette assurance.

IV-CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

1. Au niveau de la politique d'investissement :

Il s'agit notamment :

- d'assurer un environnement favorable à l'investissement dans le secteur,
- d'activer la prise en charge des activités concurrentielles par le secteur privé,
- de résoudre tous les problèmes qui freinent la réalisation des projets d'investissement dans les meilleurs délais,
- et de favoriser la réalisation des projets avec des partenaires étrangers.

2. Au niveau de la politique de crédit :

La réforme du crédit devra se poursuivre. L'accent devra être mis sur :

- La simplification des procédures et circuits des crédits agricoles. A cet effet, il y a lieu de continuer la décentralisation de la décision en matière d'octroi et de réalisation des crédits, et il est nécessaire de régionaliser d'autres services tels que La Conservation de la Propriété Foncière (CPF), la Marine Marchande et l'inscription de privilège sur la carte grise.
- La distinction des agriculteurs en 3 groupes:
  * les agriculteurs éligibles au secteur bancaire
  * les agriculteurs susceptibles d'accéder au crédit bancaire mais moyennant un encadrement approprié de la part des services du Ministère de l'Agriculture (formule crédit supervisé)
  * les petits agriculteurs non éligibles au crédit bancaire mais à un financement sur ressources budgétaires.
- La redynamisation des Sociétés de Caution Mutuelle
- La fongibilité de différents fonds et lignes de crédit.
- L'incitation des banques pour une intervention plus importante en matière de crédit agricole par l'amélioration de leur rémunération et leur association dans la gestion du compte central. En conséquence, les banques sont appelées à étendre leur réseau d'agences dans les zones rurales et concevoir des formules spécifiques pour drainer l'épargne rurale en vue de la mobilisation de ressources supplémentaires pour le financement du secteur agricole.

- L'intensification de la vulgarisation auprès des agriculteurs en ce qui concerne les encouragements de l'Etat au développement agricole et leur incitation à se regrouper en vue de faciliter leur accès au crédit.
- l'identification d'un système fiable de garantie contre les risques permettant de sécuriser l'activité agricole.
- La conception d'un système d'assurance calamités opérationnel.
- Et l'entrée en fonction du Fonds National de Garantie avec adéquation de ses ressources avec ses besoins.

L'ORGANISATION DU SECTEUR

ORGANISATION DU SECTEUR AGRICOLE

I- RAPPEL DES OBJECTIFS DU VIIème PLAN :

Les orientations du VIIème Plan en matière d'organisation du secteur agricole portaient sur :

1- Les objectifs du VIIème Plan dans le domaine des services à la production étaient de libérer les marges de commercialisation des engrais, encourager les privés et les coopératives de services à assurer une part croissante dans l'approvisionnement en intrants, et favoriser la création d'entreprises de travaux de mécanisation relevant du secteur privé.

2- Dans le domaine de la commercialisation de la production et compte-tenu des investissements importants qui y ont été réalisés au cours du VIème Plan notamment en ce qui concerne les céréales et le lait, l'objectif du VIIème Plan était orienté vers l'augmentation des capacités de stockage, et un effort accru pour améliorer le taux de collecte par rapport à la production, ainsi que la mise en oeuvre de mesures pour réduire les pertes et maîtriser les coûts de commercialisation. Cette réduction des coûts nécessite aussi l'intervention d'autres opérateurs du secteur privé.

Dans le domaine de la production laitière, l'effort est à déployer pour la création de nouveaux centres de collecte, et la mise en oeuvre d'un programme d'amélioration de la gestion des centres existants. Parallèlement, des groupements de producteurs sous forme de coopératives de collecte de lait devraient être encouragés.

L'amélioration de la commercialisation des autres produits notamment la viande, les fruits et légumes, et les produits de la pêche devrait porter principalement sur :

- la création de marchés régionaux de production pour permettre une meilleure confrontation de l'offre et de la demande, et réduire les ventes sur pied,

- la modernisation des marché de gros, l'amélioration de leur gestion et l'homogénéisation de leur utilisation, et d'une manière générale le réexamen de l'organisation de ces marchés au niveau des intervenants,

- la normalisation des produits et des emballages,

- l'amélioration des marchés de bétail afin de développer l'embouche, assurer une plus grande mobilité des animaux vivants et soutenir les prix des agneaux notamment au printemps dans le Centre et le Sud,

- l'amélioration de la commercialisation des produits avicoles et la promotion de la vente de poulets préalablement abattus,

- la promotion de la commercialisation des produits de la pêche et le développement des infrastructures de stockage, de transport frigorifique, ainsi que la création d'infrastructure de vente au détail à l'intérieur du pays et la promotion du poisson congelé.

Pour soutenir ces actions, des mesures générales ont été prévues en matière de législation. Il s'agit notamment de la réglementation de la qualité, de la normalisation des produits et de l'emballage, et de l'établissement de statuts pour les intervenants dans le circuit de commercialisation.

3- Pour ce qui est de la participation de la Profession à la gestion du secteur agricole, le VIIème Plan a prévu un accroissement du rôle du secteur privé et des coopératives de services dans l'ensemble des activités liées au développement agricole.

A cet effet, il a été prévu que les organismes publics cèdent leurs activités actuelles dans ce domaine au secteur privé et aux coopératives de services agricoles.

4- L'Administration Agricole devrait faire l'objet d'une réforme au niveau de l'Administration agricole tant au niveau des services centraux et régionaux qu'à celui de certains organismes publics placés sous sa tutelle.

Cette réforme permettrait d'accroitre l'efficience de ces services et organismes, et de les adapter aux transformations économiques et sociales dans le monde rural.

II- LES REALISATIONS DU VIIème PLAN :

1- Approvisionnement en intrants :

Le secteur agricole dispose d'une industrie locale pouvant lui fournir tous les engrais de base :

- la STEC pour le Super-Phosphate 16 % (30.000 T/an),
- la SIAPE pour le Super-Phosphate 45 % (570.000 T/an dont une grande partie est exportée),
- et la SAEPA pour l'ammonitrate (300.000 T/an).

La commercialisation de cette production est assurée par plusieurs intervenants : la STEC, les organismes stockeurs et les revendeurs détaillants.

1.1- La STEC :

En 1982, le Ministère de l'Economie Nationale a confié à la STEC le monopole de distribution des engrais au stade de gros. C'est ainsi que 8 centres tampons ont été construits au cours des dernières années pour pallier aux difficultés d'approvisionnement qu'éprouvent les agriculteurs.

1.2- Les organismes stockeurs :

L'OC, la COCEBLE et la CCGC revendent les engrais à leurs adhérents par l'intermédiaire de leurs centres de collecte et de distribution.

Ces organismes se plaignent de la faible marge qui leur est accordée et qui ne leur permet pas de couvrir les frais de commercialisation d'un produit saisonnier.

1.3- Les revendeurs détaillants :

Le nombre de détaillants privés est en progression et serait passé de 325 en 1987 à 1000 en 1990. Le nombre de coopératives de services aurait progressé de 53 à 77.

Cette progression du nombre des revendeurs privés est due au fait que les marges de distribution des engrais ont été libéralisées à partir d'Août 1987.

Malgré cette libéralisation, les marges des principaux distributeurs (OC, COCEBLE, CCGC)ont été fixées (en valeur absolue) en vue d'éviter tout dérapage des prix. Ceci n'est pas de nature à favoriser le développement d'un secteur concurrentiel et libre.

2- La commercialisation :

2.1- Produits non soumis à un monopole d'Etat :

2.1.1- Fruits, légumes et poissons :

Actuellement, les trois quarts de la production agricole sont écoulés sur les marchés de gros dont 35 % environ sont absorbés par celui de Bir Kassaâ.

L'accroissement du nombre d'intermédiaires dans les circuits entraîne des coûts additionnels pour le consommateur et la confiscation d'une plus grande partie de la plus-value de l'agriculture.

Les insuffisances du système actuel sont essentiellement : le rôle dominant de certains mandataires, le cumul des fonctions de grossiste et de commissionnaire, les pratiques frauduleuses, et les circuits parallèles au marché de gros d'une part; et l'absence de marchés de gros de collecte dans certaines régions, le manque de moyens adéquats au sein des marchés (stockage frigorifique, entreposage, gestion) d'autre part.

2.1.2- Produits avicoles :

Les quatre cinquièmes de la production de poulet sont commercialisés en vif dont environ 40 % transitent par les intermédiaires.

La consommation des oeufs présente des fluctuations saisonnières et engendre de ce fait des variations de prix.

Le GIPA détient des stocks régulateurs et intervient pour amortir ces variations. Cependant, cette action de régulation s'avère insuffisante et n'est pas suffisamment accompagnée d'une action de contrôle de normes de qualité et des normes de production.

2.1.3- La viande :

Le circuit de commercialisation de la viande rouge n'a pas atteint les performances requises en ce qui concerne les infrastructures d'abattage, l'hygiène et la normalisation de la coupe. Par ailleurs, l'abattage clandestin échappe encore au contrôle et à la répression. Les taxes municipales prélevées dans les abattoirs présentent encore des disparités. La Société Ellouhoum intervient sur le marché pour approvisionner les collectivités, les hôtels et les bouchers conventionnés.

Toutefois, la politique suivie par Ellouhoum (approvisionnement presque exclusivement des importations, système de prix inadapté...), conjuguée à la taxation du prix à la consommation, entraîne un effet négatif sur la promotion du secteur des viandes.

La situation du secteur s'est légèrement améliorée avec la libéralisation récente du prix de la viande bovine et le regain d'intérêt pour les opérations d'embouche.

2.1.4- Le lait :

La consommation nationale a atteint 730.000 T d'équivalent lait en 1989 alors que la production n'était que de 380.000 T, le reste a été importé sous forme de lait en poudre.

Le circuit de commercialisation est caractérisé par la faiblesse du taux de collecte (71 centres fonctionnels collectant 104.000 T, soit 27 % de la production).

La dispersion du cheptel, le manque d'organisation de la collecte et l'importante intervention des colporteurs handicapent encore le secteur.

2.2- Produits soumis à un monopole d'Etat :

2.2.1- Les céréales :

L'Office des Céréales détient encore le monopole de commercialisation des céréales et n'a délégué jusque-là qu'une partie de ses prérogatives à la CCGC et à la COCEBLE.

Actuellement, 50 % de la production sont collectés par l'Office des Céréales et les organismes stockeurs. Les prix à la production sont fixés chaque année par décret.

Le système de collecte et de commercialisation se caractérise par une concentration de la filière en amont, ce qui a engendré un alourdissement des prérogatives des intervenants, et un retard du développement de l'infrastructure du secteur. Dans l'immédiat, cette concentration est source de surcoût et de faible encadrement du secteur.

2.2.2- Les huiles :

La commercialisation des huiles est du ressort exclusif de l'ONH, qui détient le monopole des achats à la production des huiles d'olive et de leur exportation, de l'importation des huiles végétales et de la vente au stade de gros sur le marché local des huiles comestibles.

Le mode de fonctionnement actuel du système de commercialisation des huiles accorde une importance capitale à l'activité d'exportation d'huile d'olive pour laquelle il y a eu en Mai 1990 l'autorisation à des opérateurs privés remplissant certaines conditions à exporter de l'huile d'olive, et ce conformément aux nouvelles orientations économiques d'encouragement à l'initiative privée.

3- La politique des prix :

Vers la fin des années 70, la politique des prix a commencé à subir d'importantes modifications dans le sens d'une libéralisation et d'un ajustement des prix à la production, et la réduction des subventions en vue de créer l'environnement propice à la privatisation des activités économiques du secteur.

Actuellement, la plupart des produits agricoles (70 % en valeur) sont libres (légumes, fruits, produits de la pêche et produits avicoles).

Les denrées alimentaires de base (céréales, lait, huile) sont contrôlées par l'Etat.

Depuis le démarrage du VIIème Plan et l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA), la politique des prix suivie consiste en particulier :

- pour les produits dont les prix sont contrôlés, à établir ces prix en relation avec les prix internationaux de référence,

- à libérer l'importation et réduire les subventions. Le rythme de réduction doit tenir compte de la nécessité de préserver les incitations pour la production et la modernisation du secteur.

Sur cette base, les prix à la production des céréales ont connu une augmentation significative :

	1980		1990	
	Prix	Indice	Prix	Indice
blé dur	8,6 D/Q1	100	24,5 D/Q1	285
blé tendre	7,7 D/Q1	100	20,5 D/Q1	271
orge	5,9 D/Q1	100	15,0 D/Q1	254

De même pour les prix à la production de l'huile d'olive (prix moyens) :

1980		1990	
Prix	Indice	Prix	Indice
501 D/T	100	1.483 D/T	296

Pour les produits soumis à la loi de l'offre et de la demande, il a été institué des fonds de soutien en vue de stabiliser leurs prix. Les produits de la pêche obéissent encore à la loi du marché. L'exportation de ces produits a engendré une augmentation substantielle de leurs prix.

L'indice des prix à la production de tous les produits agricoles (base 100 en 1983) est estimé à 160 en 1989, alors que celui des industries manufacturières est de 177, et celui du textile et cuir 165 (*). Les prix des produits agricoles ont donc évolué à un rythme moindre que ceux des produits des autres secteurs.

- Au niveau des intrants :

Les prix des facteurs de production ont connu eux aussi des augmentations substantielles depuis 1980 (ammonitre 165 %, super-phosphate triple 300 %).

4- *L'organisation de la Profession et de l'Administration*

4.1- L'organisation de la profession :

4.1.1- Les coopératives agricoles de services (CAS) :

En 1989, il y avait dans le pays une centaine de coopératives de base (dont 40 créées durant les cinq dernières années), 8 coopératives centrales et une union centrale coopérative viticole, toutes en activité.

L'amélioration dans le fonctionnement de certaines d'entre-elles est due à l'assistance prodiguée par l'Administration ces dernières années.

Le diagnostic approfondi de la situation des CAS mené en 1989 a conduit aux principales constatations suivantes :

(*) Nous avons utilisé la base 100 pour 1983 pour pouvoir comparer avec l'évolution des prix des autres secteurs.

- en ce qui concerne les coopératives de base :

aspects négatifs :

* insuffisance au niveau de la gestion comptable et du fonctionnement, et non respect des statuts,
* faible capacité de financement et peu de crédibilité vis-à-vis des banques,
* faible participation des adhérents aux activités de la coopérative,

aspects positifs :

* la prise en charge par certaines coopératives des centres de collecte créés par l'OEP s'est traduite par une activation de ces coopératives et la création de nouvelles coopératives,
* certains ex-Offices de mise en valeur se sont appuyés sur les coopératives de services pour la distribution des intrants. Ces dernières assurent actuellement la continuité de cette activité.

- en ce qui concerne les coopératives centrales :

Elles jouent un rôle important à côté des organismes étatiques dans le développement de certaines branches d'activité et dans la normalisation des prix.

Cependant, en raison de leur taille et leur envergure et l'inobservation par certaines d'entre-elles des dispositions statutaires les régissant, ces coopératives se caractérisent par une faible participation de leurs adhérents à leur gestion. En outre, certaines d'entre-elles sont financièrement fragiles (variabilité du chiffre d'affaires et recours fréquent au crédit à court terme) et ne disposent pas des fonds de roulement requis.

4.1.2- Les Sociétés de Caution Mutuelle Agricole (SCMA) :

Le nombre de SCMA est passé de 238 en 1984 à 486 en 1989. Le capital social est passé durant la même période de 440.455 D pour un effectif de 68.178 adhérents à 1.474.752 D pour un effectif de 80.505.

4.1.3- Les Chambres d'Agriculture :

Les trois Chambres d'Agriculture (Nord, Centre et Sud) ont été créées par la loi N° 88-27 du 25 Avril 1988. Ces Chambres qui ont été instituées pour soutenir l'effort des pouvoirs publics dans l'encadrement et la promotion de l'activité agricole dans leurs circonscriptions territoriales, jouent à ce titre un rôle consultatif et un rôle d'intervention.

Disposant de peu de moyens humains et matériels (elles fonctionnent uniquement par une subvention de l'Etat) et étant au début de leur mission, il est encore prématuré d'en évaluer les résultats.

4.1.4- Les Groupements Inter-Professionnels :

Il existe actuellement 6 groupements dont les 5 premiers sont inter-professionnels à savoir : le GIAF (créé en 1971), le GIL (1973), le GID (1974), le GIPA (1984), le GICA (1965), le GOVPF (1942).

Le GIL, le GID, le GIPA et le GIAF ont joué (durant le VIIème Plan) un rôle important en ce qui concerne les services à la production rendus aux agriculteurs et coopératives de services, l'organisation des circuits d'approvisionnement et de commercialisation (régulation, stabilisation des prix, exportation, et promotion des productions).

Cependant, sur les plans de l'organisation, des compétences et des prérogatives, les textes régissant ces groupements méritent d'être révisés en vue de leur adaptation aux conditions actuelles et aux nouvelles orientations relatives à une plus grande contribution de la Profession à la gestion du secteur agricole et son développement en général.

4.2- L'organisation de l'Administration :

4.2.1 Restructuration des services régionaux du Ministère de l'Agriculture :

Pour réduire le nombre des intervenants, adapter les structures administratives aux spécificités régionales, et rapprocher l'Administration de l'agriculteur, il a été procédé à l'institution dans chaque gouvernorat d'un établissement public administratif agricole unique : le CRDA, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et bénéficiant en particulier des méthodes de gestion souples pratiquées par les anciens Offices qu'il remplace, et des prérogatives de services publics des anciens commissariats.

4.1.3- Les Chambres d'Agriculture :

Les trois Chambres d'Agriculture (Nord, Centre et Sud) ont été créées par la loi N° 88-27 du 25 Avril 1988. Ces Chambres qui ont été instituées pour soutenir l'effort des pouvoirs publics dans l'encadrement et la promotion de l'activité agricole dans leurs circonscriptions territoriales, jouent à ce titre un rôle consultatif et un rôle d'intervention.

Disposant de peu de moyens humains et matériels (elles fonctionnent uniquement par une subvention de l'Etat) et étant au début de leur mission, il est encore prématuré d'en évaluer les résultats.

4.1.4- Les Groupements Inter-Professionnels :

Il existe actuellement 6 groupements dont les 5 premiers sont inter-professionnels à savoir : le GIAF (créé en 1971), le GIL (1973), le GID (1974), le GIPA (1984), le GICA (1965), le GOVPF (1942).

Le GIL, le GID, le GIPA et le GIAF ont joué (durant le VIIème Plan) un rôle important en ce qui concerne les services à la production rendus aux agriculteurs et coopératives de services, l'organisation des circuits d'approvisionnement et de commercialisation (régulation, stabilisation des prix, exportation, et promotion des productions).

Cependant, sur les plans de l'organisation, des compétences et des prérogatives, les textes régissant ces groupements méritent d'être révisés en vue de leur adaptation aux conditions actuelles et aux nouvelles orientations relatives à une plus grande contribution de la Profession à la gestion du secteur agricole et son développement en général.

4.2- L'organisation de l'Administration :

4.2.1 Restructuration des services régionaux du Ministère de l'Agriculture :

Pour réduire le nombre des intervenants, adapter les structures administratives aux spécificités régionales, et rapprocher l'Administration de l'agriculteur, il a été procédé à l'institution dans chaque gouvernorat d'un établissement public administratif agricole unique : le CRDA, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et bénéficiant en particulier des méthodes de gestion souples pratiquées par les anciens Offices qu'il remplace, et des prérogatives de services publics des anciens commissariats.

4.2.2- Création d'un comité et de commissions régionales d'octroi d'avantages :

En vertu du décret N° 90-569 du 2 Avril 1990 portant organisation administrative et financière de l'APIA, il a été créé une commission régionale d'octroi d'avantages dans chaque gouvernorat, chargée de statuer sur les demandes faites dans ce sens pour les investissements ne dépassant pas 120.000 D. Au dessus de ce seuil, la décision en la matière revient au comité d'octroi d'avantages institué par le même texte auprès de l'APIA.

Il a été également créé par le décret sus-visé au sein de l'APIA et des représentations régionales de l'APIA des bureaux appelés "guichets uniques" chargés notamment d'orienter, d'informer et d'assister les promoteurs.

4.2.3- Recherche-Vulgarisation-Formation :

Dans ce domaine, il a été créé l'Agence de Vulgarisation et de la Formation Professionnelle Agricoles (loi N° 90-73 du 30 Juillet 1990) et l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (loi N° 90-72 du 30 Juillet 1990). Ces deux nouvelles institutions permettront de donner un nouvel élan à la recherche et la vulgarisation dans le but de les adapter aux besoins et exigences du développement agricole.

III- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

1- *Approvisionnement* :

Afin de rendre l'activité de distribution des intrants plus attrayante et plus accessible au secteur privé et coopératif, il est proposé les mesures suivantes :

- pour les organismes stockeurs :

  * éliminer le monopole de fait de la STEC en matière de distribution des engrais, et permettre aux revendeurs grossistes à s'approvisionner directement auprès de la SIAPE et de la SAEPA. Les subventions qui étaient jusque là accordées à la STEC seront octroyées aux fabricants.
  * établir un cahier de charges permettant aux privés de s'adonner à cette activité (conditions de stockage, de transport,...).
  * permettre à la SIAPE et la SAEPA de se faire rembourser sans délais, et le cas échéant leur accorder des avances jusqu'à règlement de la compensation.

* pratiquer uniquement deux tarifs : un prix usine (Sfax, Gabès), et un prix rendu gare.
* interdire aux organismes publics toute vente à perte.
* accorder aux organismes (fabricants et distributeurs) des crédits à des taux préférentiels pour le financement des stocks, et un prix préférentiel aux distributeurs pour enlèvement avant saison.

- pour les revendeurs détaillants :

Il s'agit d'encourager les privés dont notamment les diplômés à s'adonner à l'activité de distribution des engrais et des services, en leur accordant des avantages et des crédits, et en réduisant l'intervention de l'Office des Céréales dans les zones susceptibles d'être couvertes par les privés. La STEC ne devrait pas vendre à des utilisateurs finaux.

2- *Commercialisation* :

Pour pallier les insuffisances relevées au niveau du fonctionnement des circuits de distribution, et introduire plus de transparence et de fluidité dans ces circuits, les mesures suivantes sont proposées :

- en ce qui concerne les produits non monopolisés :

fruits, légumes et poissons :

* création de nouveaux marchés d'intérêt national et de marchés de gros d'intérêt régional, ainsi que des marchés de gros secondaires,
* initier les producteurs à la normalisation et à la différenciation de la qualité,
* réglementer la fonction des différents intervenants afin d'éviter la spéculation et la revente en cascade,
* en ce qui concerne le poisson : renforcer la capacité de stockage et de transport frigorifique, et promouvoir la commercialisation du poisson bleu à l'intérieur du pays.

les produits avicoles :

* assurer une meilleure régulation de l'offre,
* renforcer le contrôle des transactions entre producteurs et détaillants,
* mettre en oeuvre une législation interdisant la vente du vif,

* en ce qui concerne les oeufs de consommation, il y a lieu d'établir des normes de qualité et de classification de l'oeuf, encourager la création de structures regroupant les petits et moyens producteurs.

la viande rouge :

l'organisation du secteur de la viande rouge nécessite un encadrement au niveau de la qualité, de l'hygiène, de la présentation et de la coupe, un effort accru du contrôle, une meilleure organisation des abattoirs et l'amélioration du réseau actuel des abattoirs.

le lait :

compte tenu de l'importance des quantités collectées par les collporteurs (72 %), la réglementation de cette activité s'impose afin de mieux contrôler ce secteur. Par ailleurs, il est proposé de réviser la prime de collecte en vue de permettre aux privés la prise en charge et la gestion des centres de collecte.

- en ce qui concerne les produits monopolisés :

les céréales :

la reconsidération du rôle de l'Office des Céréales et la recherche d'une libéralisation progressive de ses activités impliquent des adaptations dans ses principales prérogatives (la libéralisation progressive de l'activité de collecte, du stockage, de la commercialisation des intrants et de l'importation). Le secteur coopératif et le secteur privé doivent être encouragés en vue d'en assurer la relève.

les huiles :

en plus de l'ouverture de l'exportation de l'huile d'olive aux opérateurs privés, celle de l'importation des huiles de graines est à envisager. Parallèlement, il y a lieu d'intensifier l'encadrement des oléiculteurs et des oléifacteurs en vue d'une meilleure performance en ce qui concerne la qualité de l'huile produite.

3- *La politique des prix* :

La politique des prix initiée au cours du VIIème Plan et l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) doivent se poursuivre durant le VIIIème Plan et ce notamment pour les produits dont les prix sont contrôlés et pour lesquels un objectif d'alignement sur les prix de référence a été fixé (cas des céréales).

Pour le lait, il s'agit d'encourager la production locale et sa transformation par l'industrie en la protégeant "normalement" de la concurrence du lait en poudre importé.

Pour les intrants, il s'agit de continuer le processus de libéralisation et de réduction des subventions en vue d'une utilisation rationnelle des ressources. Pour l'eau d'irrigation, l'objectif est de recouvrer progressivement les coûts de fonctionnement et d'entretien des réseaux d'ici 1995.

4- *L'organisation du secteur* :

4.1- L'organisation de la Profession :

4.1.1- Coopératives agricoles de services de base :

Compte tenu du diagnostic, la promotion des CAS passe par:

- la mise en oeuvre d'un programme d'assistance (mise à jour de leur situation, plan de formation, affectation d'animateurs régionaux, intégration de la vulgarisation dans les activités des CAS).

- l'introduction des améliorations nécessaires notamment en matière de financement, du cadre juridique et de l'inter-coopération.

- la sensibilisation des adhérents pour les amener à participer plus à la vie de leur coopérative et à veiller à la transparence de la gestion.

4.1.2- Coopératives centrales :

Il est recommandé pour ces coopératives de les aider à améliorer leurs performances en matière de gestion, de réviser leurs champs d'action en vue d'une meilleure coordination de leur intervention, et l'unification des statuts types avec les autres catégories de CAS.

La décentralisation de l'activité de ces coopératives passe par la création de CAS de base qui doivent bénéficier du soutien de ces coopératives.

4.1.3- Sociétés de Caution Mutuelle Agricoles :

Les SCMA ayant fait l'objet des réformes nécessaires doivent remplir convenablement leur mission. Pour les anciennes SCMA qui ne répondent pas aux nouvelles normes et qui n'ont pas fait l'objet de restructuration, il y a lieu de déterminer leur nombre, les dissoudre et procéder à leur liquidation. Il y a lieu aussi d'encourager la création de nouvelles SCMA conformément à la nouvelle règlementation.

4.1.4- Les Chambres d'Agriculture :

Dans le cadre de la restructuration de l'Administration et de l'organisation de la Profession, il est attendu au cours du VIIIème Plan que les Chambres d'Agriculture participent activement au processus de prise en charge de certaines activités jugées du ressort de la Profession. Ces Chambres seront soutenues pour leur permettre de jouer un rôle central en matière de :

- vulgarisation formation et suivi des coopératives de base,
- gestion des moyennes et grandes exploitations,
- coordination inter-professionnelle,
- organisation des producteurs en CAS, SCMA,...

Sur le plan de leur organisation, une meilleure définition de leur rôle, de leur fonctionnement et du financement de leurs activités est à envisager.

4.1.5- Les groupements inter-professionnels :

Malgré un cadre juridique peu approprié et des moyens humains et matériels limités, ces groupements ont pu contribuer au développement de leurs secteurs respectifs.

Certains groupements ont axé davantage leur activité sur l'exportation que sur la production, et limité leur champ d'action à certaines aires géographiques ou à quelques productions (pomme de terre, tomate industrielle, oranges,...). En outre, l'absence de groupements à la base (groupements de producteurs) constitue l'une des faiblesses de cette formule. Il y a lieu de ce fait de procéder, en concertation avec toutes les parties concernées, à une révision des textes régissant ces groupements en vue de leur mise à jour, leur adaptation aux conditions actuelles, et leur harmonisation.

4.2- Organisation de l'Administration :

L'unification et le renforcement des services techniques agricoles au niveau régional ainsi que la réorganisation des services centraux du Ministère de l'Agriculture pour accompagner cette décentralisation constituent les principaux axes de la réforme structurelle du Département déjà engagée.

Cette réforme gagne à être poursuivie jusqu'à la consécration du désengagement de l'Etat des activités de services liées au développement agricole.

LES STRUCTURES AGRAIRES ET FONCIERES

LES STRUCTURES AGRAIRES ET FONCIERES

I- LES OBJECTIFS DU VIIème PLAN :

Les actions d'aménagement des structures retenues par le VIIème Plan visent la constitution d'exploitations viables par la lutte contre le morcellement et la parcellisation, la réglementation des baux ruraux, le remembrement, l'encouragement à la fixation des jeunes, l'immatriculation foncière et le cadastre, et la fiscalité foncière.

1- Lutte contre le morcellement et la parcellement:

Les mesures préconisées dans le cadre du VIIème Plan visaient :

- l'interdiction de tout partage ou morcellement d'exploitation dans les terres réservées aux grandes cultures ou aux parcours et qui donneraient lieu à des parcelles de tailles inférieures à des seuils déterminés,

- l'institution des formules juridiques permettant le maintien de la viabilité d'une exploitation en co-indivision,

- l'institution d'encouragements fiscaux et financiers pour viabiliser les exploitations indivisibles,

- et le remembrement dans les zones de grandes cultures en vue de limiter la parcellisation qui s'accentue suite aux partages.

2- La réglementation des baux ruraux :

Il s'agit de promulguer une législation :

- garantissant la sécurité et la stabilité de l'exploitant

- et permettant la modernisation de l'exploitation des terres agricoles et la réalisation d'investissements foncières pendant la durée du bail.

3- L'encouragement à la fixation des jeunes :

Les mesures législatives et réglementaires permettant d'atteindre l'intégration des jeunes dans l'agriculture portaient, entre autres, sur :

- l'amélioration des conditions d'octroi des prêts foncières aux jeunes agriculteurs et la simplification des procédures de déblocage des prêts,

- l'intégration des jeunes techniciens dans l'activité de production,

- l'accès des jeunes techniciens aux sociétés de mise en valeur,

- et la poursuite de l'opération d'attribution de lots domaniaux viables aux sortants des établissements agricoles.

4- L'immatriculation foncière et le cadastre :

En raison de la lenteur et du coût élevé des opérations d'immatriculation, il a été prévu d'accélérer les opérations et de mobiliser les moyens nécessaires à cette fin.

Parallèlement, il a été prévu d'apporter des solutions aux titres gelés et d'assurer une mise à jour régulière des registres foncières des propriétés immatriculées hors des zones urbaines.

5- La fiscalité foncière :

Le VIIème Plan prévoyait la réalisation d'une étude en vue de remplacer pour les fonds ruraux les droits de mutation immobilière par un impôt sur les potentialités des terres, avec exonération totale ou partielle des promoteurs réalisant des projets de développement et de mise en valeur agricole.

II- LES REALISATIONS DU VIIème PLAN :

L'examen rétrospectif des réalisations en matière d'aménagement des structures agraires et foncières dégage d'importantes améliorations.

A- Au niveau de l'apurement des tenures foncières :

Dans le domaine de l'apurement foncier , le VIIème Plan a prévu la poursuite de la politique qui tend à faciliter aux exploitants agricoles l'obtention de titres de propriété leur garantissant leurs droits, et leur permettant de bénéficier des mesures d'encouragement à l'agriculture.

Les principales actions réalisées au cours du VIIème Plan ont porté sur la continuation de :

1- L'apurement des terres collectives :

Sur un total de 1.570.000 Ha de terres à vocation agricole attribuables, la superficie des terres collectives ayant fait l'objet d'attribution privée sanctionnée par un décret est de 1.194.000 Ha dont 102.000 Ha réalisés au cours du VIIème Plan. Les travaux d'apurement au titre des années 1990 et 1991 concerneront 25.000 Ha environ.

Le ralentissement du rythme d'avancement des travaux d'apurement des terres collectives est dû essentiellement aux conflits entre les ayant droit dans les zones qui restent à apurer et aux moyens humains et matériels limités pour l'achèvement des opérations d'attributions dans un délai raisonnable.

2- L'attribution des terres domaniales :

Les terres domaniales attribuées depuis 1970 jusqu'à fin 1989 couvrent une superficie de 282.000 Ha dont 61.500 Ha attribués au cours du VIIème Plan. L'attribution a porté entre autres,sur 80.000 Ha d'anciens habous et terres sialines, et 27.500 Ha d'anciennes ventes.

Les contrats restant à établir sont estimés à 23.000 dont 18.700 en cours d'établissement, le reste nécessite la réalisation d'opérations d'expertises. Cependant, et afin de permettre aux attributives l'accès aux crédits d'investissements et la réalisation de projets de développement,et dans l'attente de l'élaboration de contrats de cession, 3.700 attestations d'attribution ont été délivrées aux intéressés sur leur demande.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'encouragement à l'installation des jeunes, 216 techniciens agricoles ont bénéficié depuis 1984 de l'attribution d'exploitations agricoles sur une superficie totale de 13.500 Ha dont 12.600 Ha en sec (125 lots), et 900 Ha en irrigué (91 lots).

Malgré les conditions climatiques difficiles des deux dernières années et les difficultés de démarrage L'opération s'est avérée globalement concluante.

3- L'apurement des terres habous :

Les opérations de liquidation des terres habous sont achevées pour près de 90 % des cas. Certains cas de habous privés,notamment dans le gouvernorat de Zaghouan, n'ont pu être achevés du fait des difficultés inhérentes à la carence des liquidateurs désignés et aux frais élevés nécessaires pour le lotissement des titres foncières relatifs à ces terres.

En ce qui concerne les habous publics et mixtes qui ont fait retour à l'Etat par application de la loi du 31 mai 1956, leur apurement par cession au profit des exploitants actuels à un prix symboliques et sans condition de tutelle, approche de sa fin. Cette opération d'apurement a intéressé les gouvernorats de Sfax et Kairouan, et a touché 80.000 ha dont 19.000 ha au cours du VIIème Plan.

D'autre part, l'apurement des terres habous soumises à Enzel de gré à gré d'une superficie de 70.000 ha touche également à sa fin. Durant le VIIème Plan, les commissions d'Enzel ont approuvé le rachat de 13.933 ha dans les gouvernorats de Sfax, Sidi Bouzid et Gabes. Les superficies restant à racheter s'élèvent à 27.859 ha.

Enfin, les opérations d'attribution des terres dites sialines à Sfax (120.000 ha) ont été entamées au cours du VIIème Plan. Toutefois, et compte tenu des moyens limités de l'Arrondissement des Affaires Foncières et de la Législation, l'apurement n'a porté que sur 19.659 ha rendant nécessaire l'établissement d'un programme spécial d'apurement.

4-L'application de la réforme agraire dans les périmètres irrigués :

Les actions programmées et les réalisations du VIIème Plan sont récapitulées dans le tableau suivant :

ACTIONS	PREVISIONS	REALISATIONS
- création de périmètres publics irrigués	23.300	17.500
- enquêtes approfondies	20.200	18.700
- homologation de projets de remembrement	26.200	19.000
- lotissement de titres fonciéres	15.800	4.500

5- L'immatriculation obligatoire des zones apurées et des zones prioritaires :

L'immatriculation réalisée dans les périmètres publics irrigués, les terres collectives et les terres soumises à Enzel a concerné 325.000 ha. Cette opération suit un rythme lent qui ne répond pas aux exigences du développement.

6- La délivrance de certificats de possession :

En dehors des terres immatriculées, et dans le but de permettre aux agriculteurs de disposer d'un titre justifiant leurs droits et leur permettant de bénéficier des avantages accordés par l'Etat aux investissements, des certificats de possession leur sont accordés.

Le nombre de certificats de possession remis depuis 1981 jusqu'à fin 1989 par les différents gouvernorats s'élève à 58.000 certificats couvrant 178.000 Ha de terres privées. Le nombre de certificats remis depuis le démarrage du VIIème Plan est de 23.500. Cependant, il s'est avéré que le taux d'utilisation de ces certificats auprès des organismes de crédits n'a pas dépassé 10 à 15 %.

7- L'immatriculation foncière et les titres gelés :

Le Cadastre obligatoire, institué par le décret-loi n°64-3 du 20 Février 1964 ratifié par la loi du 21 Avril 1964, avait pour objectif de redynamiser le secteur agricole en permettant aux exploitations agricoles de disposer de titres fonciers individualisés constituant un état civil de l'exploitation. Cette opération est gratuite et obligatoire.Elle est venue renforcer le système d'immatriculation facultative institué par le Code des Droits Réels.

Sur une superficie totale immatriculable d'environ 8 millions d'hectares, le système d'immatriculation (obligatoire et facultative) a permis l'immatriculation d'environ quatre millions d'hectares.

Au cours des dix dernières années, les demandes d'immatriculation foncière ont quadruplé, ce qui montre l'adoption de cette opération par les citoyens malgré les droits relativement élevés.

La lenteur de l'opération cadastrale s'explique par plusieurs facteurs :

- le nombre limité des commissions chargées de la délimitation des terres, et l'insuffisance des moyens et équipements mis à leur disposition,

- et le déséquilibre au niveau des moyens et crédits octroyés au profit du Tribunal Immobilier, la Conservation de la Propriété Foncière et l'Office de la Topographie et de la Cartographie.

La défaillance de mise à jour des titres suite à la négligence d'inscription des modifications touchant la terre agricole abouti inéluctablement à une situation de gel. Malgré les mesures prévues par le législateur, il n'en demeure pas moins que les difficultés persistent et entravent ainsi la mise à jour du Livre Foncier notamment en raison de la carence des ayant droit, des frais élevés de lotissement et de l'insuffisance de la législation qui ne fait pas de l'inscription sur le Livre Foncier une condition pour le transfert de la propriété.

B- Au niveau des structures d'exploitation :

Dans le domaine de l'aménagement des structures d'exploitation agricole, les principales actions réalisées au cours du VIIème Plan ont porté sur :

1- La lutte contre le morcellement et le parcellement:

L'examen de l'évolution des superficies agricoles exploitées et le nombre des exploitations agricoles entre 1980 et 1989 fait dégager une légère croissance du morcellement des exploitations, reflétée par une baisse de la superficie par exploitation (13,8 Ha en 1989 contre 14,3 en 1980).

Parmi les mesures d'ordre législatif et fiscal prises au cours du VIIème Plan et qui visent l'encouragement à la sauvegarde de la viabilité économique des exploitations, figurent les mesures suivantes :

- le Code des Investissements Agricoles et de Pêche (loi de 1988) a prévu l'octroi au profit des jeunes agriculteurs et techniciens promoteurs de projets agricoles d'un prêt foncier destiné à acquérir les parts revenant à leurs co-héritiers indivisaires dans une exploitation agricole constituant une unité économique viable,

- la loi relative aux conditions d'exercice des activités agricoles par les sociétés anonymes (Mars 1989) interdit le partage de la propriété en cas de dissolution de la société sauf autorisation exceptionnelle du Ministère de l'Agriculture.

- l'encouragement à l'échange des propriétés agricoles (loi des finances pour la gestion 1988), l'acquisition et la location des parcelles agricoles lorsque ces opérations ont pour objectif l'agrandissement des parcelles non viables en vue d'en faire des unités viables. Cet encouragement consiste à exonérer les actes relatifs à ces opérations des droits d'enregistrement,

- la loi des finances pour la gestion 1988 a aussi prévu l'exonération du droit de mutation par décès, du transfert de la propriété immobilière agricole en ligne directe entre époux ou entre frères et soeurs à condition que les héritiers s'engagent à maintenir la dite propriété en co-propriété et son exploitation d'une façon collective durant une période de 15 ans au moins. Les héritiers peuvent aussi bénéficier de l'exonération des droits de mutation entre vifs en cas de cession entre eux de leurs parts.

2- La réglementation des baux ruraux :

L'évolution des superficies agricoles louées annuellement montre leur augmentation entre 1980 et 1989 (202.000 Ha et 268.000 Ha respectivement). Cette location est, généralement, de courte durée.

La loi du 12 Juin 1987 a fixé les conditions d'octroi de l'aide de l'Etat aux bénéficiaires des baux ruraux avec l'institution d'une durée de bail minimale (3 ans) et la possibilité de faire bénéficier le preneur de l'aide de l'Etat pour des investissements de mise en valeur (décret n°90-1288 du 7 Août 1990).

3- L'encouragement à l'installation des jeunes :

Le Code des Investissements Agricoles et de Pêche accorde des avantages multiples aux jeunes agriculteurs et techniciens promoteurs de projets agricoles.

III-LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

La stratégie de développement des structures foncières au cours du VIIIème Plan se basera sur :

1- L'achèvement de l'apurement foncier :

Afin d'accélérer les opérations d'apurement des terres collectives restantes (380.000 Ha) il est nécessaire de réviser certaines dispositions législatives et réglementaires régissant ces terres pour permettre la concentration de la tutelle au niveau régional, la réduction des délais d'attribution sans recourir aux décrets, et l'ouverture du recours auprès du Tribunal Administratif sur les décisions des conseils de gestion.

Pour l'apurement des terres soumises à Enzel, il y a lieu d'accélérer le rachat des rentes d'Enzel revenant à l'Etat (27.000 Ha).

Quant à l'apurement des terres habous et des terres Sialines, il y a lieu d'entreprendre un projet d'apurement des terres habous privées de Zaghouan sur une période de 5 ans (43.000 Ha) et d'accélérer le rythme d'apurement des terres Sialines de Sfax (120.000 Ha) avec une première tranche portant sur 60.000 Ha à réaliser au cours du VIIIème Plan.

De même et en ce qui concerne les terres domaniales, il est nécessaires d'entamer une action énergiques pour l'achèvement des expertises et l'établissement des contrats de cession avec les bénéficiaires.

2- La lutte contre le morcellement et la parcellement:

Cette action nécessite la consolidation du cadre juridique en vigueur par l'adoption de nouvelles mesures dont :

- le droit de préemption réciproque entre mogharsistes,
- le droit de préemption au profit du voisin contigu immédiat (la propriété sera accordée au détenteur de la plus petite superficie),
- l'interdiction du partage des exploitations agricoles au dessous d'un seuil modulé en fonction des régions et des systèmes d'exploitation,
- la modulation de l'octroi de l'aide de l'Etat en fonction des superficies possédées ou exploitées,
- le développement des prêts foncières avec la possibilité de création d'une caisse de crédit foncier,
- l'exonération des droits d'enregistrement et de mutation pour toute opération de vente, d'échange ou d'apport en société permettant d'atteindre la superficie minimale d'exploitation viable.

3- La levée des contraintes à l'égard de la propriété privée :

Dans le but de clarifier et de consolider les droits de propriété, il y a lieu d'introduire des mesures au niveau de l'immatriculation foncière et des titres gelés.

- Pour le système d'immatriculation foncière, il est nécessaire d'accélérer les opérations d'apurement effectuées par les commissions d'immatriculation et celles chargées de la liquidation des anciennes tenures, et de coordonner leurs travaux. Parallèlement, il faudrait mettre à la disposition des intervenants (Tribunal Immobilier, Conservation de la Propriété Foncière, Office de la Topographie et de la Cartographie) les moyens humains et matériels nécessaires.

- Pour ce qui est des titres gelés, il faudrait prévoir la liquidation des anciennes hypothèques encombrant le livre foncier. Par ailleurs, et afin d'améliorer la systématisation de l'inscription des actes translatifs de propriété, il y a lieu de modifier le Code des Droits Réels et le Code des Obligations et des Contrats dans le sens d'adapter la force probante des inscriptions, de revoir les procédures de rédaction, d'enregistrement et de dépôt des actes auprès de la Conservation de la Propriété Foncière dans le sens de confier ces opérations à des spécialistes, et d'instaurer un délai raisonnable pour l'accomplissement des opérations d'enregistrement et de dépôt; et enfin de revenir au système de la "copie bleue" tout en prévoyant les mesures susceptibles de pallier aux insuffisances ayant abouti à sa suppression en 1965.

4- Le réaménagement des opérations de réforme agraire :

Pour le futur, et en vue d'étendre les opérations de réforme agraire aux terres en sec, le réaménagement foncier devrait rechercher en priorité le remembrement de la propriété foncière dans le cadre de zones pilotes avec la participation active des ayant-droit concernés par la limitation de la parcellisation de leurs exploitations. Cette opération de remembrement devrait être accompagnée de programmes de développement, d'infrastructures et d'équipements pour les zones cibles.

5-Supervision des opérations foncières et des structures agraires:

Toute mesure tendant à adapter les structures agraires et foncières aux exigences du développement agricole, suppose une maîtrise des aspects foncier et agraire ainsi que les données y afférentes, d'où la nécessité de disposer et d'accéder à tout moment aux informations à jour relatives au domaine foncier.

Dans ce cadre, il est proposé l'institution d'un observatoire foncier et agraire qui associe tous les intervenants dans le domaine.

L'information ainsi obtenue servira de base pour élaborer les orientations et proposer les mesures propres à permettre aux structures agraires et foncières de s'adapter aux exigences du développement agricole.

L'ADEQUATION FORMATION-RECHERCHE-VULGARISATION

ADEQUATION FORMATION-RECHERCHE-VULGARISATION

L'objectif de développement de la production agricole par l'intensification et l'amélioration des rendements ne saurait être atteint sans la mise au point de techniques nouvelles adaptées aux conditions du pays.

Le système national de recherche, vulgarisation et formation a été appelé dans ce contexte à se renforcer et à privilégier les actions et programmes tendant à favoriser la réalisation de ces objectifs.

I- LES REALISATIONS DU VIIème PLAN :

A- LA RECHERCHE :

Le VIIème Plan a accordé au secteur de la recherche un rôle primordial dans la contribution à la réalisation des objectifs, particulièrement par l'exécution d'un programme de recherche basé sur douze modules sectoriels prioritaires à réaliser sur une décennie. La réalisation de ce programme ne saurait réussir sans que des solutions aient été apportées aux contraintes qui entravent les travaux de recherche.

Afin de lever les contraintes, il a été prévu :

- la création d'un Institut National de la Recherche Agricole ou d'un Commissariat de Recherche qui groupera toutes les institutions de recherche existantes dans le but d'une harmonisation des programmes et d'une meilleure utilisation des potentialités,

- la création d'instances nationales et régionales de planification et de coordination des programmes de recherche afin que ces programmes répondent au mieux aux exigences du secteur,

- le renforcement des liens entre la recherche et la vulgarisation,

- l'encouragement des chercheurs par la promulgation d'un statut particulier, et le renforcement de leurs effectifs par le recrutement de 10 chercheurs par an,

- et le renforcement des structures de recherche vétérinaire et de diagnostic des maladies animales.

Le statut des chercheurs a été promulgué en Août 1987.

La mise en application de la réforme des structures a enregistré un certain retard. Le choix de la nouvelle formule a nécessité de nombreuses consultations. En juillet 1990, une loi portant création d'une institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles a été promulguée. Les textes réglementaires d'application sont en cours de préparation et il est attendu que cette institution démarre effectivement au début de 1991.

En ce qui concerne les programmes de recherche, certains d'entre eux constituent une continuation des actions déjà engagées. Néanmoins, quelques programmes nouveaux ont été lancés, et d'autres relativement plus récents ont été renforcés et ce malgré l'insuffisance des moyens mis à la disposition de la recherche.

Les principaux acquis de la recherche ont concerné :

* la sélection de deux variétés de blé, d'une variété d'orge, de trois variétés de pois chiche et de deux variétés de lentilles,
* la mise au point de techniques de production de semences fourragères,
* la création de nombreuses variétés fixées et hybrides de cultures maraîchères,
* la lutte intégrée et biologique contre la teigne de pomme de terre, le carpocapse, le psylle et la pyrale de la datte,
* la valorisation des eaux saumâtres et l'utilisation des eaux usées pour l'irrigation,
* l'identification de variétés d'olives à huile et de table, et la sélection clonale chez le "chemlali",
* la valorisation des sous-produits,
* l'évaluation des espèces arbustives forestières,
* la mise au point de techniques de pepinières forestières,
* l'aménagement et la conduite des brises-vent,
* l'évaluation des travaux de CES,
* la création d'une banque de semences pastorales,
* l'amélioration de la race caprine dans le Sud,
* l'amélioration et l'intensification des cultures dans les oasis,
* la cartographie de 500.000 Ha dans le Sud,
* la production de vaccin antirabique,
* la mise au point et la sélection d'appeto-vaccin pour la vaccination des chiens,
* l'amélioration de la productivité des ovins dans le Nord,

* des analyses et conseils pour la fertilisation et les plantations (3.000 échantillons par an).

Ces programmes ont été réalisés malgré l'insuffisance de personnel. Les recrutements nouveaux n'ont pas dépassé la moitié des prévisions du Plan, et les investissements réalisés n'ont totalisé jusqu'à fin 1990 que 1,4 MD contre une prévision de 5,8 MD.

B- LA VULGARISATION :

Le VIIème Plan a prévu la mise en oeuvre d'un projet national de vulgarisation conçu à la suite de l'élaboration du Plan Directeur de la Vulgarisation Agricole. Le plan d'opération du projet porte essentiellement sur :

- l'unicité des systèmes de vulgarisation par la création d'une structure unique de conception, de coordination, de programmation, d'évaluation et de formation,

- l'adoption d'une approche unique de formation,

- et le renforcement des liens entre la recherche, la vulgarisation et la formation.

La création de l'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricoles à laquelle sont rattachés les divers services centraux chargés de la vulgarisation ainsi que les centres de formation professionnelle agricole est intervenue en Juillet 1990.

Le personnel de vulgarisation est estimé actuellement à 1.000 agents qui ne réservent, en moyenne, que 50 % de leur temps aux activités de vulgarisation. Parmi ces agents, 285 ont reçu une formation de base en techniques de vulgarisation et de communication; et plus de 500 ont bénéficié d'une action de recyclage portant sur des thèmes techniques.

Les moyens humains de la vulgarisation de terrain n'ont pas connu le développement souhaité à cause du ralentissement des recrutements. C'est également le cas pour les moyens matériels en raison de l'insuffisance des crédits alloués.

En matière de crédits, 7 MD sont alloués annuellement à la vulgarisation dont 4,5 MD pour le fonctionnement et 2,5 MD pour les équipements.

C- LA FORMATION :

L'objectif principal assigné à la formation était d'adapter l'action de formation aux besoins du secteur.

C'est ainsi qu'il a été prévu la formation de 100 vétérinaires, 300 ingénieurs principaux, 800 ingénieurs des travaux de l'Etat, 650 ingénieurs adjoints, 400 adjoints techniques et 10.000 ouvriers; ainsi que le recyclage de 6.000 agriculteurs.

Pour la réalisation de ces objectifs, il a été prévu le renforcement des établissements d'enseignement et de formation par le recrutement de 100 enseignants chercheurs, 70 techniciens enseignants et 80 techniciens pour les fermes écoles. L'investissement devrait porter sur 13,5 MD.

Les réalisations ont été, dans l'ensemble, proches des prévisions à l'exception de la formation des ingénieurs principaux et des ingénieurs adjoints pour lesquels les déficits sont de 46 % et 20 % respectivement.

En ce qui concerne le recrutement du personnel enseignant, les effectifs globaux ont très peu évolué à cause de la réduction des ouvertures de postes et du départ de coopérants sans remplacement.

Le système de formation a bénéficié de 81,7 MD en budget de fonctionnement et 20 MD en budget d'équipement pendant la période du VIIème Plan.

II- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

A- LA RECHERCHE :

A partir de la mise en place de l'Institution de Recherche et d'Enseignement Supérieur Agricoles, il s'agit de :

- mettre en oeuvre les dix programmes de recherche prioritaires qui bénéficieront d'un renforcement particulier au niveau du projet national de recherche et de vulgarisation, en plus du programme spécifique de recherche vétérinaire,

- introduire la programmation et la budgétisation par objectif,

- renforcer les moyens humains par le recrutement de 10 chercheurs par an pour les établissements de recherche et de 2 vétérinaires par an pour l'IRVT,

- assouplir les procédures de gestion,

- restructurer le réseau d'expérimentation,

- et renforcer les liens avec la vulgarisation.

B- LA VULGARISATION :

Dans le domaine de la vulgarisation et à partir du démarrage de l'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricoles, il s'agit de :

- concrétiser la réorganisation des services régionaux de vulgarisation,

- concevoir un système de programmation, suivi et évaluation des activités,

- mettre au point et adopter des approches appropriées de vulgarisation, basées sur le principe du vis-à-vis unique de l'agriculteur et du ciblage des thèmes et des messages,

- et renforcer la liaison avec la recherche.

C- LA FORMATION :

Jusqu'à une date relativement récente (1985), l'emploi des diplômés du système de formation n'a pas posé de problèmes majeurs. La raison en est que les ingénieurs et techniciens formés ont été intégralement absorbés au niveau des secteurs organisés étatiques et para-étatiques.

Actuellement on assiste à une réduction très importante des recrutements au niveau du secteur étatique en raison d'une part des restrictions budgétaires et d'autre part de la saturation relative, en cadres techniques des services du Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, les secteurs coopératifs et para-étatiques semblent connaître les mêmes contraintes que le secteur étatique. D'un autre côté, la participation du secteur privé à l'emploi des diplômés demeure insignifiant.

Cette situation se traduit à l'heure actuelle par un taux de chômage élevé. Ainsi 1.413 diplômés sont à la recherche de leur premier emploi.

Pour promouvoir le plein emploi durant les années à venir il y a lieu de mettre en oeuvre une stratégie basée sur les axes suivants:

1- Au niveau des programmes de formation:

Les actions à entreprendre, à cet effet, doivent viser l'instauration d'un mécanisme très souple permettant au système de formation de se réajuster constamment aux exigences du marché de l'emploi dans la mesure où ce dernier pourrait être cerné au niveau du secteur privé.

Dans ce cadre les institutions de formation ont été appelées pour revoir le profil des techniciens formés afin qu'il réponde davantage aux réalités du secteur et permette aux diplômés d'être mieux outillés pour s'intégrer dans la vie professionnelle en tant que futur promoteur.

L'accent devra être mis sur:

- La professionnalisation des filières de formation en fonction des besoins du marché de l'emploi,

- Le décloisonnement entre l'enseignement, la recherche et le développement,

L'évaluation continue des cursus de formation en fonction des exigences de développement,

- et une plus grande ouverture des établissements d'enseignement sur l'environnement.

2- Au niveau du secteur étatique:

Bien que l'on assiste actuellement à une saturation relative en techniciens,certains domaines d'activités demeurent insuffisamment pourvus en cadres.

Le système de formation devrait satisfaire ces besoins notamment pour le secteur de l'enseignement et de la recherche qui sont appelés à se développer au cours des années à venir.

3- Au niveau du secteur para étatique et coopératif (OTD, UCP et SMVD):

Ces organismes sont en mesure d'absorber un nombre croissant de diplômés. Ceci aura pour effet d'améliorer leurs performances, d'autant plus qu'ils sont en train de réaliser de gros investissements et nécessitant un meilleur encadrement pour être valorisés.

4- Au niveau du secteur privé:

A ce niveau il s'agit de créer les conditions susceptibles de favoriser l'installation des jeunes diplômés pour leur propre compte.

A cet effet certaines mesures peuvent être entreprises dont notamment:

- Augmentation de nombre de lots domaniaux à attribuer aux techniciens (installation de 2.000 techniciens d'ici l'an 2.000),

- Sensibiliser davantage les techniciens à mettre sur pieds des sociétés d'ingénierie, d'étude et de service dans le cadre des incitations prévues par le Code des Investissements Agricoles,

- Consentir des avantages préférentiels aux promoteurs qui s'attacheront les services de techniciens et vétérinaires,

- et promouvoir des formules d'associations entre propriétaires terriens et techniciens pour la réalisation de projets intégrés,

D- LA DEFENSE DES CULTURES :

La recherche et la vulgarisation sont appelées à réserver une attention particulière à la défense des cultures dont les besoins sont continus, urgents et parfois nouveaux.

Ces deux domaines doivent donc adapter leurs approches et leurs moyens pour faire face aux sollicitations des services de la production. Pour ce faire, il y a lieu :

- de renforcer les moyens de la recherche-formation en matière de défense des cultures, formation de chercheurs, institution de cycle de spécialisation en phytiatrie, renforcement et renouvellement de l'équipement de base de certains laboratoires,

- de restructurer les services techniques par la création d'une institution autonome chargée de la défense des cultures.

LA CEREALICULTURE

I- LES OBJECTIFS DU VIIème PLAN :

L'objectif pour le secteur céréalier est de parvenir à l'horizon 1991 à une auto-suffisance totale en blé dur. Pour le blé tendre, les améliorations du niveau de production devraient permettre de maintenir le taux de couverture à 27 % au cours du VIIème Plan, alors que pour l'orge, la production locale devrait, en année normale, suffire aussi bien aux besoins de la consommation humaine qu'à ceux de la consommation animale.

L'objectif à l'horizon 1991 est de parvenir à un niveau de production de 10 millions de quintaux de blé dur (permettant de satisfaire la totalité des besoins du pays) provenant à concurrence de 87 % du Nord et 13 % du Centre-Sud. La moyenne annuelle du VIIème Plan devrait atteindre 8 millions de quintaux.

Pour le blé tendre, il a été prévu que la production atteigne 2,2 millions de quintaux en 1991 (avec une moyenne annuelle de 2,1 millions), contre des besoins totaux (consommation plus semences) de 8,4 millions pour 1991.

PRODUCTION CEREALIERE
(en 1.000 Qx)

	Moyenne Vè Plan	Moyenne VIè Plan	Moyenne* VIIè Plan
Blé dur	6.551	6.588	8.000
Blé tendre	1.116	1.612	2.100
Orge et triticale	2.271	3.544	3.400
Total	9.938	11.744	13.500

* prévisions

Pour parvenir à ces niveaux de production, les rendements sont appelés à évoluer significativement, particulièrement ceux du blé dur qui doivent passer d'une moyenne de 8,2 Qx/ha au cours du VIème Plan à 10 Qx/ha au cours du VIIème Plan, soit une augmentation de 22 %. Dans le Nord, ces rendements doivent passer de 11,2 Qx/ha à 14,2 Qx/ha.

Les niveaux de production projetés à l'horizon 1991 devraient permettre de satisfaire la totalité des besoins en blé dur et en orge, et partiellement les besoins en blé tendre. Le taux de couverture devrait atteindre 100 % pour le blé dur, 27 % pour le blé tendre, et 66 % pour les deux blés ensembles.

RESSOURCES-EMPLOIS DE CEREALES
(en 1.000 Qx)

	Moyenne Vè Plan	Moyenne VIè Plan	Moyenne* VIIè Plan	1991*
Blé dur				
- production	6.551	6.588	8.000	10.000
- besoins	8.920	9.150	9.593	10.000
- couverture	73 %	72 %	83 %	100 %
Blé tendre				
- production	1.116	1.612	2.100	2.200
- besoins	4.980	6.550	7.796	8.350
- couverture	22 %	25 %	27 %	27 %

* prévisions

Pour ce qui est des intrants, les objectifs du VIIème Plan portaient sur la production de 350.000 Qx de semences certifiées par an en moyenne pour des besoins estimés à 300.000 Qx. Le reliquat (50.000 Qx) servirait pour la constitution d'un stock de sécurité, ou éventuellement pour l'exportation.

L'utilisation des engrais chimiques en céréaliculture devrait atteindre à l'horizon 1991 une moyenne de 125 kg/ha de super-phosphate triple et 150 kg/ha d'ammonitrate pour les 810.000 ha du Nord, et 45 kg/ha de super-phosphate triple et 85 kg/ha d'ammonitrate sur 100.000 ha dans le Centre-Sud. Ceci se traduit par des besoins globaux de 110.000 T de super et 130.000 T d'ammonitrate.

Le désherbage chimique devrait couvrir en 1991 une superficie de 400.000 ha, avec une moyenne annuelle pour le VIIème Plan de 340.000 ha.

Les opérations de préparation du sol et de récolte nécessiteraient l'acquisition de 2.000 tracteurs et 400 moissonneuses batteuses par an. Par ailleurs, le passage du sac au vrac est prévu tant au niveau des exploitations agricoles qu'au niveau des centres de collecte.

l'état des parcours. Pour le blé dur, le taux de couverture s'est situé à près de 65 % contre une prévision de 83 % pour toute la période du Plan, alors que pour le blé tendre, le taux de couverture n'a été que de 22,1 % contre une prévision de 27 pour cent.

RESSOURCES-EMPLOIS DE CEREALES
MOYENNE DES QUATRE PREMIERES ANNEES DU VIIème PLAN
(en 1.000 Qx)

	Blé dur	Blé tendre	Orge et tritic.	Total
- Production	6.156,8	1.648,5	3.413,5	11.218,8
- Importations	3.722,2	6.417,5	1.998,3	12.138,0
- Variation de stocks	399,0	609,0	874,0	1.882,0
- Besoins	9.480,0	7.457,0	4.537,8	21.474,8
- Couverture	64,9 %	22,1 %	75,2 %	52,2 %

C- Les intrants :

1- Les semences :

L'utilisation des semences certifiées au cours du VIIème Plan serait de 158.000 Qx/an, ce qui représente un taux de renouvellement de plus de 10 % si l'on considère l'ensemble du pays.

Bien que ce taux soit satisfaisant, il est loin de l'objectif du VIIème Plan (300.000 Qx). Le retard enregistré est dû à une baisse de la production de semences en 1988 et 1989 par suite de la sécheresse. Le problème de la sécurité en semences reste donc posé, et la mise en place d'un système assurant l'adéquation entre les disponibilités et les besoins est impératif. La réservation des superficies céréalières irriguées à la production de semences garantirait la production nécessaire.

Par ailleurs, les installations des deux usines de traitement de semences se trouvent dans un état vétuste et ne répondent plus aux normes de conditionnement. Leur réhabilitation est devenue une nécessité, en plus de la création d'une troisième chaîne.

LA STRATEGIE CEREALIERE

2- Les engrais :

UTILISATION D'ENGRAIS CHIMIQUES EN CEREALICULTURE
(en kg/ha)

	Prévisions	Réalisations	% de réal.
Nord			
- Super 45	125	50	40 %
- Ammonitrate	150	80	45 %
Centre-Sud			
- Super 45	45	23	50 %
- Ammonitrate	85	40	47 %

L'écart entre les prévisions et les réalisations en matière d'utilisation d'engrais chimiques en céréaliculture est imputable à :

- la sécheresse de 1988 et 1989 qui n'a pas encouragé les céréaliculteurs à épandre les engrais,

- l'introduction d'un nouveau type d'engrais : le DAP qui a remplacé, en partie, le Super 45 et l'ammonitrate,

- le retard de déblocage des crédits de campagne aux agriculteurs et le taux de financement des stocks élevé (15 %) qui se répercute sur la situation des organismes distributeurs actuels, et qui risque de dissuader tout fournisseur potentiel de s'installer dans le secteur.

3- Le désherbage chimique :

Les superficies céréalières désherbées ont suivi une évolution irrégulière en relation avec les résultats des campagnes.

DESHERBAGE CHIMIQUE DES CEREALES
(en 1.000 ha)

	1987	1988	1989	1990	1991
- au 2-4 D	214	18	68	96	190
- aux polyv.	116	53	99	105	162
- total	330	71	167	201	352
- prévisions	280	310	340	370	400
- % réalis.	118 %	23 %	49 %	54 %	88 %

L'objectif de désherber, en moyenne, 340.000 ha ne serait pas atteint bien que les réalisations de 1987 aient été un record (330.000 ha).

Par ailleurs, très peu d'efforts sont déployés par les agriculteurs pour le développement de la lutte culturale.

4- La mécanisation :

Le développement des grandes cultures passe inévitablement par le développement et l'emploi rationnel des moyens modernes de production dont la mécanisation.

En 1984, la mécanisation concernait les 3/4 des superficies agricoles et la moitié des exploitants. Le parc national a été estimé alors à 30.000 tracteurs et 2.400 moissonneuses batteuses appartenant en grande partie (92,5 %) à des privés.

Depuis le milieu des années 80, la mécanisation agricole a évolué à un rythme faible en raison de diverses contraintes d'ordres structurel (situation foncière, taille réduite et grande parcellisation des exploitations,...) et conjoncturel (renforcement et protection outrancière de l'industrie locale et renchérissement du matériel agricole).

Le monopole accordé au CMT, le choix limité et le renchérissement sans précédant du matériel agricole ont entrainé une baisse importante dans l'acquisition de tracteurs et de moissonneuses batteuses, créant ainsi un déséquilibre dangereux entre les besoins de l'agriculture et les disponibilités. Les acquisitions de 1988 (289 tracteurs et 6 moissonneuses batteuses) ne couvraient même pas les besoins annuels de renouvellement du parc qui sont estimés à 1.750 tracteurs et 135 moissonneuses batteuses en moyenne.

ACQUISITIONS DE MATERIEL AGRICOLE

	1982	1984	1986	1987	1988	1989	1990
Tracteurs	5029	3120	787	656	289	501	1300
Mois. Bat.	285	100	35	45	6	20	93

Le degré de mécanisation est donc, en général, faible. Si cette tendance se poursuit, elle sera sans doute préjudiciable au développement de l'agriculture. Toutes les tentatives visant à susciter la création d'entreprises privées de prestation de services de motoculture n'ont pas été concluantes et ce pour plusieurs raisons dont essentiellement le manque d'engouement des promoteurs potentiels pour de telles activités ainsi que l'insuffisance des motivations mises en place pour les jeunes diplômés qui n'ont aucune capacité d'auto-financement.

5- Récolte et stockage :

Le passage de la moisson en sacs à la moisson en vrac présente des avantages aussi bien pour l'agriculteur que pour l'organisme stockeur : simplification et accélération des manutentions et du pesage, disparition des coûts de sacherie, meilleures conditions de conservation,... Toutefois, et à cause des prix élevés des moissonneuses batteuses, il n'a pas été possible d'introduire suffisamment de moissonneuses batteuses à trémie pour induire réellement le passage au vrac.

Pour ce qui est de la capacité de stockage, les silos existants (exception faite de quelques nouvelles constructions) sont d'une manière générale vétustes et ne répondent ni aux besoins d'exploitation (débits trop faibles) ni aux règles de sécurité.

Le VIIème Plan a vu la réalisation d'une capacité supplémentaire de 24.000 T en silos (20.000 T et 4.000 T), et 118.000 T de centres de stockage, ainsi que la réhabilitation de 82.000 T de centres de stockage.

Par ailleurs, 17 magasins de stockage des engrais ont été construits et pouvant être utilisés accessoirement pour le stockage des céréales en sacs.

III- LES CONTRAINTES DU SECTEUR :

1- Contraintes structurelles :

Les différents diagnostics opérés sur le secteur céréalier n'ont pas, jusqu'à récemment, accordé l'importance qu'il fallait à la grande diversité des exploitations céréalières, diversité qui se manifeste au niveau de la dimension, des moyens et des attitudes devant les problèmes de développement. Au cours du VIIème Plan on a commencé seulement à individualiser des actions pour la moyenne et grande exploitation.

La répartition des superficies céréalières entre les différentes catégories d'exploitations montre que :

- les grandes exploitations (plus de 50 ha) détiennent 40 % des superficies assolables, alors qu'en nombre, elles ne représentent que 5,8 % des exploitations. Le faire valoir indirect dans ces exploitations est important en relation avec la double activité (plus de 30 % dans le gouvernorat du Kef). La priorité est donnée, en général, à la recherche d'un revenu acceptable avec un risque minimum, plutôt qu'à la maximisation de la production (prédominance de l'assolement biennal, et le pâturage des chaumes est fréquent).

- les exploitations moyennes (20-50 ha) détiennent 19 pour cent des superficies assolables et représentent 9 % des exploitations. Elles se caractérisent par :

  * le recours à la location des services pour les labours et la récolte,
  * leur sensibilité à l'instabilité foncière, au morcellement et aux divisions successorales,
  * la double activité est généralement faible,
  * le recours au crédit est courant mais les difficultés de remboursement sont fréquentes.

- les petites exploitations (entre 5 et 20 ha) représentent 38 % du total des exploitations et détiennent 24 % des superficies assolables. Elles se caractérisent par :

  * un faible niveau d'équipement et le recours à la location,
  * une faible utilisation d'intrants,
  * un accès au crédit généralement limité au crédit en nature, et souvent mal maîtrisé,
  * une prédominance de la double activité (de l'ordre de 40 %).

- les petites exploitations en auto-subsistance (moins de 5 ha) représentent 48 % des exploitations, et ne détiennent que 7 % des superficies assolables. Elles ont un poids plus social qu'économique.

Face à ces diverses catégories, la stratégie de développement devra concevoir des programmes d'action adaptés à chaque catégorie d'exploitation.

2- Contraintes technico-économiques :

Malgré les résultats obtenus en matière de mise au point de variétés productives, des efforts restent à faire pour la mise au point de variétés adaptées aux régions du Nord-Ouest et du Centre.

Par ailleurs, la recherche d'itinéraires techniques performants et adaptés aux différentes zones et aux différents systèmes de culture, notamment en matière de fertilisation, reste limitée et ne répond pas aux problèmes posés.

Les travaux de recherche qui ont été entrepris jusqu'à présent ne permettent pas de répondre aux nombreuses questions posées :

- la fertilité des sols dans les zones céréalières du Nord est en régression en raison de l'épuisement de la matière organique, accentué par une absence de l'intégration de l'élevage aux grandes cultures, et l'application des techniques culturales adaptées,

- l'exploitation irrationnelle des sols en pente a favorisé les phénomènes d'érosion qui ont contribué à une diminution de leur potentiel productif,

- le programme d'irrigation d'appoint des céréales, démarré trop rapidement, n'a pas tenu ses promesses malgré certaines performances positives. Les prévisions n'ont pas été atteintes et les rendements sont restés relativement en dessous de ce qu'on pouvait espérer compte tenu de plusieurs contraintes non encore solutionnées par la recherche et dont notamment :

  * l'insuffisance d'itinéraires techniques et l'absence de variétés adaptées à la région du Centre,
  * la technique de pilotage de l'irrigation est insuffisamment maîtrisée.

- les programmes de formation entrepris au profit des agriculteurs sont extrêmement limités et peu adaptés,

F 2

MICROFICHE N° 07680

République Tunisienne

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية

وزارة الفلاحة

المركز القومي

للتوثيق الفلاحي

تونس

F 2

- le renchérissement du matériel agricole s'est traduit par un ralentissement du rythme des acquisitions qui a atteint des niveaux très bas au cours du VIIème Plan.

3- Le crédit et la gestion des exploitations :

3.1- Les crédits de campagne :

Le volume des crédits de campagne pour la période du VIIème Plan a été prévu à 300 MD (60 MD par an en moyenne). Les réalisations des quatre premières années ont porté sur une moyenne de 38 MD par an. Ce retard est explicable par le faible recours au crédit en 1988 et 1989 (27 MD par an en moyenne) à cause de la sécheresse qui n'a pas incité les agriculteurs à procéder à certaines opérations telles que l'épandage d'engrais ou le désherbage chimique.

Par ailleurs, et face aux difficultés engendrées par la sécheresse, l'Etat a pris la décision de rééchelonner les crédits de campagne pour les céréaliculteurs sinistrés, en plus de la mise en oeuvre d'un programme spécial d'aide aux petits agriculteurs dont la taille de l'exploitation est inférieure à 10 ha. Cette aide est accordée sous forme de crédit en nature (semences et engrais). Le programme a touché 51.400 agriculteurs au cours de la campagne agricole 1988-89 et 55.205 au cours de la campagne 1989-90.

3.2- Gestion et organisation du secteur :

En matière de gestion et d'organisation du secteur agricole dans sa globalité et en particulier le secteur des grandes cultures, le VIIème Plan a prévu deux catégories de mesures:

- La première visait l'amélioration de la gestion aussi bien des organismes publics que celle des exploitations privées :

* pour les organismes publics, il s'agissait d'accroître l'efficacité de la gestion économique en introduisant la comptabilité analytique, en accordant plus d'autonomie et en réduisant les subventions de l'Etat,
* pour les exploitations privées, il était prévu essentiellement le renforcement de la formation en matière de gestion, la création d'un centre national d'assistance à la gestion et la mise au point d'un système comptable simplifié et d'un système de gestion des grandes et moyennes exploitations du Nord.

- La deuxième catégorie de mesures s'adressait aux structures d'intervention de l'Etat pour en accroître l'efficacité, assurer la coordination, et adapter le secteur aux perspectives de libéralisation et de privatisation. Les réformes envisagées prévoyaient la création de commissions nationales et sectorielles de réforme, un programme de formation et de recyclage du personnel concerné et l'introduction de nouvelles méthodes de travail.

Les réalisations du VIIème Plan dans ce domaine ne semblent pas avoir couvert la totalité des actions prévues. Ni la mise en place d'un système comptable approprié, ni le renforcement de la filière formation à la gestion n'on été réalisés de manière satisfaisante. De même, les commissions nationales et sectorielles n'ont pas encore été constituées.

Par contre, un programme de recyclage a été mis en oeuvre, et deux expériences de gestion des grandes exploitations dans le Nord ont vu le jour : un centre de gestion à Béja pour les quatre gouvernorats du Nord Ouest, et le projet DIMGE (développement intégré des moyennes et grandes exploitations) à Bizerte.

4- Les prix :

Depuis le démarrage du VIIème Plan et l'adoption du programme d'ajustement structurel, les prix des céréales à la production ont été établis en fonction de l'évolution des coûts de production et en relation avec les prix internationaux de référence, avec une protection de la production locale.

EVOLUTION DES PRIX A LA PRODUCTION DES CEREALES
(en D/Ql)
base 100 en 1970

	Blé dur		Blé tendre		Orge	
	Prix crts	Prix csts	Prix crts	Prix csts	Prix crts	Prix csts
1982	11,000	4,220	10,000	3,837	8,000	3,070
1983	12,800	4,600	11,700	4,217	9,500	3,420
1984	14,000	4,704	14,000	4,704	10,000	3,360
1985	15,000	4,703	14,500	4,547	10,500	3,290
1986	16,000	4,747	16,000	4,075	11,000	3,260
1987	18,500	5,287	17,000	4,858	12,000	3,430
1988	22,500		19,900		14,000	
1989	22,500		19,900		14,500	
1990	24,500		20,900		15,000	

Pour la subvention accordée aux intrants, on s'est engagé dans un processus de libéralisation et de réduction des subventions des engrais, des aliments pour bétail, des semences, des herbicides et de l'eau d'irrigation.

Pour les intrants, leurs prix ont aussi connu des augmentations substantielles depuis 1980. C'est le cas de l'ammonitrate dont le prix a atteint 165 % par rapport à son niveau de 1980, le super phosphate triple 300 %, et la SMAG 120 pour cent. Par ailleurs, la comparaison de l'indice des prix des intrants à celui des prix à la production fait ressortir que l'évolution des prix des intrants a dépassé au cours des dix dernières années celle des prix à la production.

III- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

La céréaliculture constitue à plusieurs points de vue un secteur stratégique de l'économie. Son poids dans la sécurité alimentaire et la fonction sociale qu'elle assure justifient tout l'intérêt que l'on doit lui accorder, et la position prioritaire qui lui revient dans les stratégies de développement.

A. Les superficies :

Dans l'optique d'une meilleure valorisation des ressources naturelles par l'adoption de systèmes de production intégrés et plus équilibrés, les superficies céréalières sont appelées à accuser une légère baisse au cours du VIIIème Plan au profit des cultures fourragères et des légumineuses à graines.

Les superficies céréalières du Nord intéresseront au cours du VIIIème Plan une moyenne de 810.000 ha. Pour le Centre-Sud, le niveau des emblavures restera très variable en fonction de la pluviométrie automnale. On retiendra pour le Centre-Sud une superficie moyenne de 700.000 ha.

B- La production :

Compte tenu de l'évolution prévisible des superficies (légère baisse), l'augmentation de la production céréalière ne pourra ainsi provenir que d'une augmentation des rendements qui découlerait de réformes profondes adoptées par la stratégie céréalière et visant à lever les diverses contraintes qui entravent le développement de ce secteur.

L'objectif préliminaire est de parvenir à une production annuelle moyenne de 14 millions de quintaux qui constitue une étape dans la réalisation de la stratégie céréalière visant un doublement de la production actuelle (24 millions de quintaux).

C- le ciblage de l'effort de production :

La stratégie céréalière a montré que les différentes catégories d'exploitations n'ont pas le même poids dans l'effort d'intensification, et les objectifs à assigner à chaque catégorie doivent être établis en tenant compte des contraintes spécifiques.

1- Les grandes exploitations :

Il est proposé de :

- mettre en place des structures d'appui technique et de gestion capables d'assurer un encadrement approprié à ces exploitations en tendant vers la séparation de ces deux fonctions, et une prise en charge progressive de ces structures par la profession,

- promouvoir l'installation des jeunes agriculteurs sur les exploitations privées tout en leur assurant une formation à la gestion des entreprises agricoles,

- et assister les exploitants en vue de la mise en place des structures professionnelles (groupements, coopératives) dans l'optique d'une plus grande prise en charge de la profession par elle-même.

2- Les exploitations de 10 à 50 ha :

- renforcer le crédit supervisé et le généraliser,

- et améliorer l'encadrement des agriculteurs et les assister pour la création de coopératives de services, de groupements de motoculture,...

3- Les exploitations de moins de 10 ha :

- pour les exploitations potentiellement intensifiables (entre 5 et 10 ha environ), il est proposé de poursuivre le programme d'aide aux petits agriculteurs entamé depuis 1989-90,

- pour les petites exploitations de faible potentialité mais qu'on cherche à maintenir, il y a lieu d'orienter le programme du PDRI vers ces exploitations en vue de réaliser des projets de développement spécifiques,

Par ailleurs, la libéralisation et la privatisation sur lesquelles repose la stratégie céréalière impliquent nécessairement une gestion et un encadrement beaucoup plus rigoureux au niveau des exploitations productives. La structure envisagée en vue d'assurer une telle fonction se situe à deux niveaux :

* la création d'une unité nationale d'assistance à la gestion. Elle se chargera en particulier de la mise au point d'un système simplifié de comptabilité, d'un système d'enregistrement des informations, et de modèles de gestion et d'analyse adaptés à chaque situation.

* au niveau local et/ou régional, il est envisagé que les structures d'appui à la gestion en cours de création dans les CRDA évoluent en centres de gestion, chacun intéressant un groupe homogène d'agriculteurs. Le centre de gestion aidera directement les agriculteurs à :

. élaborer des plans de développement et d'investissement pour leurs exploitations,
. introduire un système d'enregistrement adéquat,
. et analyser les résultats et fournir les conseils aux bénéficiaires.

D- Les actions techniques :

La réalisation des objectifs du VIIIème Plan en matière de production céréalière nécessite qu'une grande partie des exploitations intensifiables soient en mesure d'appliquer les systèmes de production et les itinéraires techniques recommandés pour les objectifs poursuivis.

Les actions techniques à promouvoir à cet effet s'articulent autour de :

- l'adoption d'un assolement adéquat en fonction du type de sol et des étages bio-climatiques,
- le respect de la qualité et du timing d'exécution des travaux de préparation du sol, ainsi que l'adaptation des outils utilisés,
- l'épierrage des sols caillouteux des zones à vocation céréalière (330.000 ha identifiés),
- la création d'un groupement national des semences dont la tâche sera de coordonner les activités des différents intervenants dans le domaine,
- l'amélioration des niveaux de fertilisation, et la poursuite des travaux de recherche dans ce domaine,
- la lutte contre les mauvaises herbes par le traitement de 364.000 ha en moyenne au cours du VIIIème Plan,
- le renforcement du programme national de conservation des eaux et du sol par l'aménagement de 400.000 ha de terres céréalières menacées par l'érosion,
- le renforcement des travaux de recherche particulièrement au niveau des techniques de préparation du sol, de fertilisation minérale, de désherbage et d'irrigation d'appoint,

- la formation et le recyclage des vulgarisateurs et des spécialistes matières afin d'améliorer la qualité des services rendus,
- et le ciblage des actions de vulgarisation en tenant compte des catégories et de la vocation des exploitations.

E- Le stockage :

- viser l'objectif d'un million de tonnes à l'horizon 2000 et 700.000 T à l'horizon 1995,
- inciter davantage les professionnels à investir dans le stockage,
- et développer et améliorer le stockage dans les régions de production.

F- L'irrigation d'appoint des céréales :

L'irrigation d'appoint des céréales doit jouer un rôle clair dans la sécurisation de la production, notamment en matière de semences. L'objectif est d'atteindre une superficie bénéficiant de l'irrigation d'appoint de 63.000 ha, et de poursuivre le programme en vue d'améliorer les performances obtenues.

G- La sécurisation de l'agriculteur :

Les pertes subies par les céréaliculteurs par suite des calamités naturelles constituent un handicap majeur au développement de la production.

Afin de sécuriser l'agriculteur et l'encourager à entreprendre d'une façon continue des efforts visant à augmenter la production, il y a lieu d'instituer un système "d'assurance" à caractère mutuel, et éventuellement à caractère de solidarité nationale en cas d'une grave calamité.

H- Les prix :

Les prix à la production doivent avoir trois fonctions essentielles :

- rémunérer le producteur,
- inciter à l'amélioration de la productivité de l'exploitation,
- et refléter une politique visant une meilleure allocation des ressources.

A cet effet, la politique des prix à la production sera le prolongement de celle déjà appliquée au cours du VIIème Plan, tout en préparant le terrain à une libéralisation des prix. Ainsi, les prix à la production seront-ils fixés en fonction de :

* l'évolution des coûts de production,
* des prix internationaux non-subventionnés,
* la garantie d'une protection suffisante à la production nationale,
* et la nécessité d'établir un parallélisme entre les prix des céréales et ceux des produits animaux.

I- Le crédit :

Il s'agit d'introduire les réformes suivantes :

- révision systématique des barèmes du crédit de campagne en fonction de l'évolution des charges,
- maintien de la quotité de crédit à 80 % des charges,
- et révision de la date des échéances en fonction du calendrier agricole.

J- La réforme structurelle du secteur :

Les réformes à introduire au niveau du secteur consistent surtout à multiplier les intervenants en vue de libérer les initiatives et créer les conditions favorables à l'éclosion d'une dynamique qui aura pour but de "désenclaver" le secteur céréalier et les céréaliculteurs, et générer une révision indispensable du rôle de l'Office des Céréales.

En effet, l'Office des Céréales devrait réussir sa mutation afin de se dégager des interventions directes et d'évoluer du statut de l'intervenant à celui du régulateur, du contrôleur, et en cas de besoin seulement d'intervenant de dernier ressort.

LES LEGUMINEUSES A GRAINES

I- LES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN :

La culture des légumineuses à graines a longtemps souffert de carences techniques et économiques. Malgré les travaux de recherche et de vulgarisation entamés depuis la décennie des années 70 visant à améliorer les techniques de production, beaucoup d'efforts restent à faire que ce soit dans le domaine proprement dit de la recherche et de la vulgarisation ou dans le reste du circuit de la production, particulièrement les problèmes de la mécanisation, les prix et la commercialisation qui n'ont pas bénéficié de l'attention nécessaire.

Au cours des quatre premières années du VIIème Plan, les légumineuses à graines ont occupé en moyenne 80.000 ha où les fèves et féveroles (50 % des superficies totales) et le pois chiche (30 %) constituent les espèces les plus cultivées.

La superficie des légumineuses à graines représente 5 % des soles occupées par les céréales, alors que la jachère représente environ la moitié des superficies réservées aux céréales dans le Nord. C'est donc dire que ces cultures n'ont pas bénéficié de l'attention nécessaire pour leur garantir un développement continu. Bien au contraire, on assiste à un recul dans les emblavures de légumineuses qui s'accentue d'une quinquennie à une autre. En effet, les légumineuses à graines ont couvert en moyenne 95.000 ha par an en terme de superficie globale au cours de la période 1977-81 et 90.000 ha en 1982-86 représentant près de 6 % des emblavures céréalières. Ce rythme de baisse des emblavures en légumineuses risque de compromettre l'efficacité des systèmes de production existants et l'économie des petites exploitations.

La production de légumineuses à graines a connu elle aussi une diminution au cours des trois Plans. Elle est passée d'une moyenne de 71.000 T par an durant la période 1977-81 à 67.000 T au cours de 1982-86, et ne serait que de 54.000 T par an au cours des quatre premières années du VIIème Plan. La tendance à la baisse a été accentuée par la sécheresse de 1988 et 1989.

L'utilisation de semences de légumineuses alimentaires a évolué comme suit au cours du VIIème Plan :

- fèves	: 3.840 T,	- lentilles	: 43 T,
- féveroles	: 1.060 T,	- haricots	: 200 T,
- petits pois	: 1.150 T,	- pois chiche	: 3.000 T.

Caractérisé par l'absence de production de semences certifiées, ce n'est que récemment que le secteur a obtenu de la recherche des variétés améliorées de pois chiche et de lentilles qui ont été inscrites au catalogue officiel et dont la multiplication a démarré en 1988.

Les semences utilisées par les agriculteurs proviennent de populations locales qui sont :

- soit auto-produites ou achetées sur le marché à l'état brut (le cas le plus fréquent),

- soit produites et triées par des organismes de multiplication. La commercialisation de ces semences sans aucune identité génétique ni qualité garantie ne couvre que 10 % des besoins totaux et subit la concurrence du secteur de la consommation.

En ce qui concerne l'organisation, le secteur des légumineuses se caractérise par l'absence de toute institution d'encadrement, de promotion et de régulation depuis que ces produits ne sont plus soumis au monopole de l'Office des Céréales.

Si l'abandon du monopole est bon en soi, le fait de laisser le secteur sans tuteur professionnel ou para-professionnel est à corriger.

La recherche sur les légumineuses n'a démarré qu'en 1983. Avant cette date, elle n'était que fragmentaire et souvent conjoncturelle. Les observations préliminaires ont montré que pratiquement tous les aspects de production (agronomiques et économiques) sont à étudier.

Sur le plan agronomique, les techniques de production non maîtrisées et le manque de matériel génétique adéquat représentaient l'handicap majeur au développement de ces cultures.

Les travaux de recherche démarrés en 1983 ont permis de déblayer le terrain et de fixer les premières priorités. Ces travaux ont abouti à quelques résultats exploitables au niveau des agriculteurs et qui touchent à l'aspect variétal et l'aspect agronomique. Toutefois, un manque chronique de personnel a continuellement caractérisé la recherche sur les légumineuses. Les ressources humaines mobilisées au niveau national sont soit instables soit conjoncturelles, ce qui n'a pas permis une continuité des programmes de recherche.

II- LES CONTRAINTES DU SECTEUR :

La faible production, l'instabilité des rendements et la tendance à la baisse des superficies réservées à la culture des légumineuses à graines sont des signes qui indiquent que le secteur souffre d'une multitude de contraintes dont notamment :

- la sensibilité aux maladies et les faibles potentialités de production des variétés locales ou traditionnelles,

- l'absence de variétés pures et de semences certifiées,

- l'absence de variétés mécanisables (surtout pour les lentilles),

- le manque de mécanisation appropriée,

- le coût élevé de certaines opérations culturales telles que le binage (qui nécessite beaucoup de main d'oeuvre) et le désherbage (prix élevé des produits),

- l'instabilité des prix qui restent tributaires d'une offre désorganisée et d'une demande insuffisamment développée,

- la quasi absence d'industries de transformation, et l'exposition du secteur aux aléas du climat.

III- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

Compte tenu de l'importance des légumineuses à graines dans l'activité agricole et ses retombées bénéfiques sur les agriculteurs et la production, il est recommandé de promouvoir une structure professionnelle qui aura à encadrer et aider à l'organisation économique et technique du secteur.

Par ailleurs, et au regard des problèmes rencontrés au niveau des semences, il y a lieu de démarrer un programme de production de semences certifiées ou standard selon les espèces et les quantités, de manière à couvrir au terme du VIIIème Plan 5 à 10 % des besoins. Ce programme intéressera les variétés qui ont été améliorées et inscrites au catalogue, et dont les techniques de production sont maîtrisées par les agriculteurs.

LES CULTURES FOURRAGERES

I- LES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN :

1- Les superficies et les productions :

Les prévisions du VIIème Plan en matière de superficies fourragères, à l'horizon 1991, étaient d'atteindre 450.000 ha, soit tout le potentiel du Nord. Les réalisations des quatre premières années du VIIème Plan dégagent une stagnation autour d'une moyenne de 230.000 ha. Les prévisions se donc avérées trop ambitieuses.

EVOLUTION DES SUPERFICIES FOURRAGERES
(en hectares)

	1987	1988	1989	1990
Fourrages annuels	214.417	210.070	202.190	238.527
Four. pluri-annuels	17.490	16.140	16.970	18.483
T O T A L	231.960	226.210	219.160	257.010

L'écart entre les prévisions et les réalisation est dû à la faible extension des fourrages annuels et pluri-annuels (particulièrement le médicago dans le cadre de l'assolement biennal médicago-céréales).

Bien que les espèces fourragères pouvant être cultivées dans les différentes régions du pays soient nombreuses, celles qui sont effectivement pratiquées restent très peu diversifiées et dépassent rarement 3 ou 4 espèces. Parmi ces cultures, la vesce-avoine occupe plus de 50 % des surfaces des fourrages annuels et ce en rapport avec le caractère spéculatif du foin produit.

Si les superficies n'ont que peu varié, les rendements ont, par contre, largement fluctué d'une campagne à une autre en relation avec les conditions climatiques qui prevalent. En 1988 (année de sécheresse) la production de foin n'a pas dépassé 80.000 T contre un niveau moyen de 350.000 à 400.000 T.

2- Les semences :

L'utilisation des semences fourragères fluctue d'une année à une autre en fonction des superficies mises en culture. En moyenne, les semences fourragères utilisées se sont situées aux niveaux suivants au cours du VIIème Plan :

- vesces	: 5.110 T	- luzerne	: 108 T
- avoine	: 16.720 T	- médicago	: 142 T
- fénu grec	: 860 T	- ray grass	: 30 T
- bersim	: 185 T	- trèfle	: 10 T
- sulla	: 160 T	- phalaris	: 10 T
- fétuque	: 55 T.		

L'approvisionnement en semences est assuré à concurrence de 90 % par des semences dont l'identité génétique et la qualité sont incertaines. Les 10 % restants sont couverts par les organismes de multiplication qui utilisent le même type de produit, à la seule différence que les semences sont nettoyées et font l'objet d'un contrôle de la germination.

Les importations de semences fourragères s'élèvent à 750 T en moyenne, à l'exception des années 1988 et 1989 où l'importation des semences d'avoine a atteint 3.500 T et 7.000 T respectivement.

3- Organisation du secteur :

Le secteur des cultures fourragères est encadré notamment par l'Office de l'Elevage et des Pâturages. Ce dernier, en plus de ses prérogatives de promotion et de vulgarisation, s'adonne à certaines activités commerciales et de production qui ont alourdi sa gestion et limité son action d'organisation et de développement d'autres itinéraires techniques relatifs aux espèces et variétés fourragères.

La restructuration en cours de cet Office et son désengagement progressif de certaines activité seraient de nature à lui donner de plus larges possibilités dans l'encadrement technique des agriculteurs.

Par ailleurs, la Coopérative Centrale des Viandes et d'Elevage (CCVE) s'adonne à des activités commerciales et d'assistance aux éleveurs, mais son action reste relativement limitée.

4- La recherche :

Les recherches conduites dans ce domaine restent très insuffisantes. Des thèmes tels que les techniques d'installation de certaines cultures fragiles (ray grass, fétuque,...), la profondeur du semis, la conduite et l'exploitation ainsi que la conservation par voie sèche ou humide et l'études des espèces et variétés pour leur résistance à la sécheresse ou à la salinité restent encore ouverts.

Certains thèmes de recherche revêtent un caractère prioritaire et urgent. Il s'agit notamment de :

- la production de semences fourragères : l'importation de semences fourragères pose souvent des problèmes d'adaptation, d'introduction de nouvelles maladies et de manque de semences en temps opportun. L'approfondissement de la recherche devrait permettre d'obtenir un germoplasme fourrager adapté et moins couteux,

- l'essai et le développement de nouvelles espèces et variétés productives et adaptées (surtout en sec),

- la mise au point de systèmes fourragers et céréaliers fourragers.

II-LES CONTRAINTES :

Les contraintes rencontrées au niveau des cultures fourragères s'articulent autour de l'encadrement général du secteur :

- faible diversification de la production fourragère qui se ramène à 3 ou 4 principales cultures,

- recours réduit aux semences contrôlées,

- absence d'un programme de préservation et de production de semences mères destinées à la multiplication,

- absence d'un programme d'évaluation des variétés locales et des souches étrangères,

- absence d'un programme de recherche appliquée relatif à la multiplication et à l'utilisation des semences,

- insuffisance de la formation de spécialistes en matière de production fourragère et de pastoralisme.

III- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

Le développement des cultures fourragères reste tributaire de la levée des contraintes techniques mentionnées et ayant trait principalement à la recherche et à l'encadrement du secteur.

Toutefois, d'autres contraintes d'ordre économique persistent, et le développement de ces cultures ne saurait être atteint sans que des solutions appropriées aient été apportées à ces contraintes. Ces dernières se rapportent essentiellement aux prix des aliments concentrés et des produits.

1- Les prix des aliments concentrés :

Les prix des aliments concentrés ont été longtemps subventionnés, ce qui n'a pas encouragé les agriculteurs à développer leurs cultures fourragères. Les éleveurs se rabattent souvent sur les aliments concentrés à bon marché. L'orientation prise depuis quelques années et visant à tendre progressivement vers la vérité des prix est de nature à susciter un regain d'intérêt au profit des cultures fourragères.

Par ailleurs, les interventions conjoncturelles des pouvoirs publics (à l'occasion des sécheresses) par la distribution gratuite ou fortement subventionnée d'aliments de sauvegarde doit être très sélective afin de ne pas provoquer un désintéressement des producteurs de fourrages.

2- Les prix des produits :

Les cultures fourragères entrent dans le cadre d'un assolement de grandes cultures, et un équilibre doit être garanti afin de ne pas créer de distorsions.

Les produits céréaliers (qui entrent aussi dans le cadre de l'assolement des grandes cultures) et dont les prix sont fixés par l'Etat sont relativement "avantagés". Ils ont connu une évolution de prix favorable ayant entraîné dans certaines zones une augmentations des superficies au détriment des cultures fourragères. Une évolution harmonieuse des prix permettrait d'atteindre une allocation plus équitable des superficies entre les différentes spéculations.

Les produits de l'élevage sont pour la plupart libres, surtout après la récente libéralisation du prix de la viande bovine au niveau de la consommation. Reste le prix du lait qui est "administré" et qui influe sur la demande en produits fourragers. Son niveau doit refléter la juste valeur du produit afin de permettre aux forces du marché de jouer leur rôle en matière d'allocation des superficies entre les différentes spéculations.

LA STRATEGIE OLEICOLE

LA STRATEGIE OLEICOLE

I- LES OBJECTIFS :

Le VIème et le VIIème Plans de développement (82-86 et 87-91) avaient retenu comme objectif la nécessité de relancer le secteur de l'oléiculture. A la veille du VIIème Plan, une stratégie de développement a été élaborée pour le moyen et le long terme avec la mise en oeuvre d'actions concrètes et d'envergure à même d'améliorer la situation du secteur. Parmi les actions préconisées :

- le renforcement de l'entretien des oliveraies productives sur 250.000 Ha;

- la destruction du chiendent sur 125.000 Ha;

- la reconstitution des vieilles oliveraies sur 100.000 ha (nouvelles plantations, arrachage et replantation, régénération, rajeunissement).

Le secteur oléicole devrait parvenir au cours du VIIème Plan à produire une moyenne de 600.000 T d'olives à huile (correspondant à un équivalent de 120.000 T d'huile d'olive), et exporter 60.000 T d'huile par an. Les exportations attendues devraient faire rentrer près de 92 MD par an en moyenne.

II- LES REALISATIONS :

A- La production :

Les réalisations du VIIème Plan ont enregistré une amélioration par rapport au VIème Plan, mais restent en deça des prévisions.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'HUILE D'OLIVE
(en 1.000 T)

	Moyenne VIème Plan	Moyenne VIIème Plan	Accroissement
Olives à huile	485	563	+ 16,1 %
Equivalent huile	97	113	

La faiblesse des réalisations est imputable, en partie, à la sécheresse et au retard accusé dans la mise en oeuvre des actions de développement.

Ceci étant, l'analyse rétrospective pour la période 82-91 montre que la production a varié entre 270.000 T et 825.000 T avec une moyenne de 524 000 T et que malgré l'entrée en production des jeunes olivettes, il est enregistré une baisse de la production de l'ordre de 13,3 % par rapport à la moyenne de la décennie 72-81.

B- Actions agronomiques au cours du VIIème Plan :

	Prévisions	Réalisations
Nouvelles plantations		
Olivier à huile	50.000 ha	74.000 ha
Olivier de table		4.000 ha
Destruction du chiendent	120.000 ha	10.000 ha
Reconstitution des vieilles olivettes	100.000 ha	27.000 ha
Taille de rajeunissement		24.000 ha
Arrachage		12.000 ha
Replantation		6.700 ha
Régénération	10.000 ha	3.000 ha

En matière de protection phytosanitaire, la tendance est vers l'utilisation de produits plus sélectifs ou d'origine biologique pour l'amélioration de l'efficacité des interventions et la préservation de l'environnement.

Concernant les plants, en plus du développement de la capacité de production de plants dans les pépinières suite au déficit enregistré au cours du VIIème Plan , la tendance est vers la production de plants sains et ayant une adaptation particulière à des régions biens déterminées.

C- La transformation :

1- La trituration :

A la veille du VIIème Plan, le nombre d'huileries était de 1.151 unités. Au cours de la période 87-90 dix huit unités ont été créées ayant une capacité de 369 T/j. La capacité de trituration se caractérise par :

- un coefficient de saturation égale à 1,
- un déséquilibre inter-régional , et inter-gouvernorat,
- une prédominance du système classique vétuste et peu performant.

Il résulte de ces caractéristiques un transfert important d'olives d'une région à une autre , une dégradation de la qualité des huiles et une perte dans le grignon.

2-Le stockage .

La capacité de stockage a accusé une nette régression durant la dernière décennie en passant d'environ 177.000 T à 134.000 T. Cette capacité se répartit par opérateur comme suit:

ONH	84.000 T
Raffineurs	11.000 T
Oléifacteurs	39.000 T
Total	134.000 T

Une capacité supplémentaire de 50.000 T de stockage d'huile d'olive et en cours de construction .

3- Extraction d'huile de grignon :

L'activité souffre de la stagnation de la production d'olive et de la non rentabilité du fait des prix des huiles de grignons non rémunérateurs, du coût de transport de la matière première, et des textes régissants la commercialisation du grignon épuisé. Sur les 22 unités existantes durant la décennie 70-79, il n'en reste plus qu'une dizaine d'une capacité de 750 T/j, alors que le secteur oléicole produit 165.000 T de grignon.

D- La commercialisation :

La commercialisation de l'huile d'olive est du ressort exclusif de l'ONH qui a le monopole de l'achat et de l'écoulement des huiles alimentaires. En 1990, les exportations d'huile d'olive par des opérateurs autres que l'ONH ont été autorisées sous certaines conditions. Un cahier des charges relatif aux conditions d'agrément et d'exercice de la fonction d'exportateurs d'huile d'olive a été élaboré à cet effet .

1- Les exportations :

Au cours du VIIème Plan, les exportations d'huile d'olive sont restées à leur niveau annuel moyen du VIème Plan soit 52.880 T. Ces exportations sont destinées principalement à la

CEE où elles sont réglementées par l'accord de coopération d'avril 1976 selon lequel les exportations tunisiennes sur la CEE sont autorisées dans la limite de 46.000 T jusqu'au 31 décembre 1990. Cette date a été prorogée jusqu'à fin 1993.

L'exportation vers d'autres pays (pays arabes , USA, URSS) reste difficile vu le niveau de concurrence sur ces marchés et leurs exigences en matière d'emballage.

2- Politique des prix :

En raison des dimensions économiques et sociales du secteur oléicole, la politique des prix des matières grasses a été réglementée et administrée par les pouvoirs publics tant au niveau de la production qu'au niveau de la consommation.

Le prix de l'huile d'olive à la production qui était constitué jusqu'en 1987 d'une avance et d'une ristourne, a été transformé en prix définitif à partir de la campagne 88-89.

Au cours de la dernière quinquennie le prix à la production de l'huile d'olive a augmenté en moyenne de 8,7 %.

Le prix à l'exportation forme la base de la détermination du prix à la production. Ceci a l'avantage, à court terme, d'offrir des prix avantageux aux producteurs puisque ces prix sont ceux offerts par la CEE et qui sont nettement supérieurs à ceux pratiqués par les autres marchés.

III- PERSPECTIVES DU VIIIème PLAN :

A- La production :

Les objectifs de production à retenir pour la décennie à venir se situent autour de 160.000 T d'huile en moyenne et 140.000 T pour la prochaine quinquennie.

La réalisation de cet objectif se ferait par la poursuite et la consolidation du programme de développement de l'oléiculture. La quinquennie à venir devrait être orientée sur le plan technique, principalement vers l'amélioration du niveau d'entretien des olivettes existantes dans les zones traditionnelles de culture, la reconstitution et le rajeunissement des vieilles plantations dans le Sahel côtier, ainsi que la création de nouvelles plantations sur les quelques terres encore disponibles et convenant à la culture de l'olivier. Pour ce faire, les interventions techniques à retenir porteront sur :

- l'amélioration de l'entretien sur 250.000 Ha,
- la destruction du chiendent sur 50.000 ha,
- la reconstitution des vieilles olivettes sur 100.000 ha
  * taille de rajeunissement : 60.000 ha
  * arrachage et replantation : 40.000 ha
- la création de nouvelles plantations sur 50.000 ha,
- et la création de plantations d'olivier de table sur 4.000 ha.

Au cours du VIIIème Plan, il est proposé la réalisation d'un projet spécifique à cette spéculation et qui viendra en aide aux producteurs pour l'amélioration de leur production tout en introduisant les techniques de pointe et les derniers acquis de la recherche.

B- Recherche :

La recherche continuera ses travaux antérieurs tout en les complétant par l'étude des aspects urgents et prioritaires qui étaient peu ou pas abordés :

- Actualisation de l'inventaire et de la structure d'age avec mise en évidence des zones marginales, et la définition de la méthode la plus recommandée pour les reconvertir.

- Recherche de systèmes de production arbo-pastoraux adaptés aux différentes régions du Centre et du Sud et aux différentes tailles d'exploitations.

- Amélioration de l'entretien des plantations : correction des sols marginaux, lutte mécanique contre le chiendent, amélioration minérale, mécanisation de la cueillette

- Valorisation des sous produits.

- Rationalisation de la trituration : systèmes de trituration, qualités des huiles.

C- Restructuration du secteur :

La restructuration proposée repose sur une participation plus conséquente des organismes professionnels dans la promotion et le soutien du secteur, et même leur intégration dans les activités de vulgarisation et de formation professionnelle.

D- La transformation :

A ce niveau, l'objectif principal est l'amélioration de la qualité des huiles produites et ce par l'accroissement de la capacité de trituration dans les zones déficitaires et par la modernisation du parc "classique". Compte tenu des projections de production à l'horizon 2000, il est proposé d'installer au cours de la décennie à venir une capacité additionnelle de 200.000 T d'olives.

E- Commercialisation - Exportation :

Deux alternatives se présentent si on retient la production moyenne de 140.000 T d'huile d'olive.

1ère alternative :

Dans le cas où la consommation locale d'huile d'olive ne connaisse pas de grands changements et resterait au niveau de 40.000 T, l'excédent à l'exportation serait de prés de 100.000 T.

2ème alternative :

Des incitations à la consommation d'huile d'olive au niveau local porteraient la consommation locale à un niveau entre 60.000 et 65.000 T et l'excédent exportable serait de 75 à 80.000 T.

Dans les deux cas , et compte tenu des performances réalisées jusqu'ici par nos exportations d'huile d'olive, l'effort à faire reste très important.

De tels objectifs nécessiteraient la relève de certaines contraintes surtout au niveau des infrastructures de transport au niveau des ports , de l'emballage et de la concurrence déloyale exercée par la CEE sur les marché extra-communautaires.

E- Les investissements :

Les premières estimations concernant les investissements nécessaires pour la période du VIIIème Plan se montent à 180,8 MD répartis comme suit :

Projet stratégie oléicole		
à titre de pret	84.8	MD
à titre d'assistance	(65.9)	MD
Projet d'encadrement spécifique	(18.9)	MD
Projet de l'ONH	3.0	MD
au titre du programme d'aide à la production	40.0	MD
au titre du financement du Fonds	(25.0)	MD
Projet de consolidation de la recherche	(15.0)	MD
Création et consolidation de coopérative et entreprise de travaux	5.0	MD
	3.0	MD
Sous Total	135.8	MD
TRANSFORMATION	45.0	MD
Huilerie		
Stockage	(27.0)	MD
Extraction d'huile de grignon	(16.0)	MD
	(2.0)	MD

Sur les 45 MD consacrés à la transformation, six millions de dinars sont à accorder sous forme de subventions, le reste sous forme de crédits aux industries concernées.

LA STRATEGIE DE L'ELEVAGE

LA STRATEGIE DE L'ELEVAGE

I- LES OBJECTIFS DU VIIème PLAN :

Le VIIème Plan a accordé une place de importante au développement de l'élevage compte tenu de l'objectif du pays d'accéder rapidement à l'auto-suffisance en produits animaux d'une part, et l'existence d'importantes potentialités qu'il y a lieu de valoriser au mieux d'autre part.

Dans ce cadre, les objectifs suivants ont été assignés :

- assurer à la production animale une croissance annuelle moyenne de 4,7 % contre 3,6 % au cours du VIème Plan,

- réaliser un volume d'investissements de 272 MD, soit 13,6 % de l'enveloppe globale allouée au secteur agricole, contre 137,4 MD et 10 % au cours du VIème Plan.

La réalisation de ces objectifs repose sur la mise en oeuvre d'une stratégie axée sur :

- l'Amélioration des ressources alimentaires du cheptel,

- l'accroissement des effectifs animaux et l'Amélioration de leur performance,

- l'Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel,

- et la mise en oeuvre de mesures d'ordre économique et institutionnel susceptibles de favoriser un développement soutenu de ce secteur et le rendre plus attractifs aux promoteurs.

II- LES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN :

A- Les productions animales :

La production de l'élevage a enregistré au cours des quatre premières années du VIIème Plan un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %. Au terme de l'année 1991, et sur la base des prévisions actualisées, le taux de croissance du secteur se situerait ainsi à 2,3 % contre 3,6 % au cours du VIème Plan.

EVOLUTION DES PRODUCTIONS ANNUELLES MOYENNES
(en 1.000 T)

	Moyenne VIè Plan	Moyenne VIIè Plan	Accrois-sement
Viandes rouges	66,2	73,4	+ 18,0 %
Viandes blanches	42,3	45,7	+ 8,3 %
Lait	290	385	+ 32,7 %
Oeufs (millions)	964	1037	+ 7,6 %

Globalement, toutes les productions ont connu des accroissements significatifs, mais les plus importantes s'observent au niveau des productions de viandes rouges et de la production laitière.

Toutefois, la production n'a pas été en mesure de satisfaire toute la demande, et des recours aux importations ont été nécessaires pour combler le déficit, particulièrement au niveau du lait.

IMPORTATIONS DE PRODUITS ANIMAUX
(en 1.000 T)

	Moyenne VIè Plan	Moyenne VIIè Plan	Accrois-sement
Viandes	21,8	13,5	- 38 %
Lait et dérivés (équiv. lait)	295	332	+ 12,5 %

L'accroissement des importations de lait s'explique par le maintien d'une politique de subvention et de prix à la consommation favorisant le lait régénéré à partir de la poudre importée et qui est commercialisé à des prix inférieurs à ceux du lait frais local.

B- Les investissements :

Au terme du VIIème Plan, les investissements réalisés dans le secteur de l'élevage atteindraient 211,4 MD contre 130,6 MD au cours du VIème Plan :

INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ELEVAGE
(en millions de Dinars)

	VIè Plan	VIIè Plan	Accrois.
Administration	4,8	12,7	+ 164,6 %
Entrep. Publiques	54,0	110,5	+ 104,6 %
Entrep. Privées	71,8	88,3	+ 22,9 %
Total	130,6	211,5	+ 61,9 %

Les investissements privés n'ont pas évolué au même rythme que ceux réalisés par l'Etat. Ceci est dû aux longues périodes de sécheresse qui ont marqué le VIIème Plan (1988 et 1989) et qui ont influencé négativement l'évolution des investissements productifs.

Par nature d'actions, ces investissements se ventilent comme suit :

INVESTISSEMENTS DE L'ELEVAGE PAR ACTION
(en millions de Dinars)

	VIè Plan	VIIè Plan	Accrois.
Santé animale, vulg.	8,0	12,7	+ 58,7 %
Amélior. génétique	4,8	8,0	+ 66,6 %
Prod. fourragère	35,5	31,2	- 12,1 %
Production animale	82,3	141,7	+ 71,3 %
Autres (centres de collecte, équip.,...)	-	17,8	-
Total	130,6	211,5	+ 61,9 %

C- La politique des prix et des subventions :

Le système de prix qui a prévalu au cours du VIème Plan a été maintenu pour le VIIème Plan. Ce système se base sur la liberté totale des prix des produits animaux au stade de la production, à l'exception du lait. Pour la viande bovine, les prix à la production sont libres, mais ont subi jusqu'à une récente date la concurrence des prix pratiqués par la Société Ellouhoum pour la viande importée.

1- Le lait :

Le prix du lait au niveau de la production a connu une évolution favorable en passant de 220 ml/l en 1986 à 290 ml/l en 1990, soit un accroissement global de 31,8 %. Toutefois, et malgré cette évolution, la production locale a été soumise à une concurrence déloyale de la poudre de lait qui, une fois régénérée, bénéficie d'une subvention à la consommation.

Face à cette situation, et dans le but d'encourager la production nationale, les mesures suivantes ont été prises :

- Août 1990 : extension de la subvention des prix à la consommation au lait frais industrialisé de boisson, comme c'est le cas pour le lait régénéré.

- Juillet 1990 : annulation de la taxe à la production qui était de 3 %.

- Juillet 1990 : taxation de la poudre de lait importée à raison de 102 ml/kg de poudre à 26 % de matière grasse, et de 245 ml/kg de poudre à 0 % de matière grasse. Cette mesure a été prise à la suite de la libéralisation de l'importation de la poudre de lait et dans le but d'assurer une protection suffisante (15 %) à la production locale.

2- La viande bovine :

La politique des prix pratiquée en matière de viande bovine au cours du VIème et VIIème Plans a été peu favorable au développement de la production de viande bovine. Le recours presque exclusif de la Société Ellouhoum à l'importation et sa mise sur le marché de quantités de viande rétrocédée aux bouchers à des prix inférieurs aux prix de revient de la viande locale (2,330 D/kg contre 2,600 D/kg) a provoqué un désintéressement des éleveurs de cette activité.

Face à cette situation, et dans le but de redynamiser la production nationale de viande, les pouvoirs publics ont pris les mesures suivantes :

- libéralisation de l'importation de la viande bovine,

- instauration d'un prélèvement à l'importation de 880 ml/kg pour l'année 1990,

- libéralisation du prix au stade de la distribution (octobre 1990).

D- Les ressources alimentaires du cheptel :

1- Les fourrages cultivés :

L'évolution des superficies consacrées aux fourrages cultivés est très liée à la pluviométrie de l'année. Entre 1982 et 1990, ces superficies ont oscillé entre 185.000 ha et 300.000 ha. Au cours des cinq dernières années, on a assisté à un accroissement des superficies des fourrages en irrigué comme il ressort du tableau suivant :

SUPERFICIE DES FOURRAGES CULTIVES
(en 1.000 ha)

	1986	1990	Accrois.
Fourrages en sec	205,3	251,0	+ 22,3 %
- annuels	195,6	240,0	+ 22,7 %
- pluri-annuels	9,7	11,0	+ 13,4 %
Fourrages irrigués	23,7	44,0	+ 85,6 %
- annuels	16,2	32,0	+ 97,5 %
- pluri-annuels	7,7	12,0	+ 55,8 %
Total	229,2	295,0	+ 28,7 %

2- Les ressources pastorales et les sous-produits :

Ces ressources dépendent fortement des conditions climatiques. En effet, après une production record en 1987 (2,5 milliards d'unités fourragères), leur apport a chuté à 550 millions d'UF en 1988 et 800 millions en 1989, puis a repris en 1990 avec 1,8 milliard d'UF.

3- Les aliments concentrés :

En moyenne, la production annuelle d'aliments concentrés n'a pas beaucoup augmenté au cours du VIIème Plan par rapport au niveau moyen réalisé pendant le VIème Plan. En effet, la production moyenne s'est accrue de 6 % en passant de 424.000 T à 450.000 T.

Les matières premières importées et entrant dans la fabrication de ces aliments ont évolué comme suit :

IMPORTATIONS DE MATIERES PREMIERES
(en 1.000 T)

	Moyenne VIè Plan	Moyenne VIIè Plan	Accroissement
Maïs	255	218	- 14,5 %
Tourteaux de soja	82,4	102	+ 23,8 %
Orge	29	170	+ 486 %
Sorgho	-	35	-
Total	366,4	525	+ 43,3 %

Globalement, les importations de matières premières ont augmenté de 43,3 %, avec un recours important à l'orge importée pour alimenter le cheptel pendant les années de sécheresse. Par ailleurs, on assiste à l'introduction à partir de 1988 du sorgho fourrager dans le pays.

Il est à remarquer que le renchérissement des prix des matières premières sur le marché international, et le maintien des prix de rétrocession, conjugués à l'accroissement des utilisations, se sont traduits par une augmentation de l'enveloppe de la subvention aux aliments pour bétail qui est passée de 7 MD en 1987 à 30 MD en 1988 et 44,3 MD en 1989.

4- Les sous-produits agro-industriels :

La mobilisation des sous-produits agro-industriels pourrait procurer au cheptel un apport de 110 millions d'U.F. Toutefois, l'utilisation de ces sous-produits reste faible en raison des difficultés de collecte, de commercialisation et d'autres contraintes à caractère technique et même nutritionnel (faible digestibilité).

En 1990, près de 190.000 T de sous-produits ont été utilisés dont 107.000 T de grignon d'olives et 73.000 T de pulpes de betterave d'une valeur fourragère de 43 millions d'UF.

5- Le bilan ressources-emplois :

Malgré l'utilisation massive des aliments concentrés, l'évolution des bilans ressources-emplois au cours du VIIème Plan fait ressortir un déficit alimentaire chronique du cheptel.

RESSOURCES-EMPLOIS DE L'ALIMENTATION DU CHEPTEL
(en milliards d'UF)

	1987	1988	1989	1990	1991	Moyenne
Besoins	3,76	3,76	3,73	3,81	3,87	3,79
Disponibilités	4,18	2,11	2,15	3,52	3,43	3,15
Ecart	+0,42	-1,22	-1,23	-0,28	-0,45	-0,64
en %	+11 %	-32 %	-33 %	-7,3%	-12 %	-17 %

E- L'Amélioration génétique :

L'Amélioration génétique constitue une action primordiale pour le développement des productions animales. Les principales activités d'Amélioration génétiques sont : l'insémination artificielle, le contrôle des performances, la saillie naturelle, et la récupération d'élèves-béliers.

En 1989, environ 81.000 inséminations artificielles ont été réalisées. Le taux de couverture a été de 57 % pour les vaches de race pure, et de 10,4 % pour les populations autochtones. Le service d'insémination artificielle est assuré par 65 centres implantés dans les principales zones de production. Le reste du cheptel bovin est couvert par la saillie naturelle. A cet effet, 1.325 géniteurs ont été distribués aux éleveurs.

Pour l'élevage ovin, les actions d'amélioration génétique ont porté sur la récupération et la distribution de 5.400 élèves-béliers.

Toutefois, malgré les efforts déployés, les effets des activités d'amélioration génétique restent limités en raison de l'absence de structures professionnelles, l'absence d'un plan d'amélioration génétique, et des difficultés de coordination entre les différents opérateurs.

F- La santé animale :

L'Administration assure la réalisation de 12 actions sanitaires gratuitement, et ce en fonction des fonds budgétaires alloués à chaque action.

En plus, des campagnes nationales de lutte contre les effets de la sécheresse, la fièvre aphteuse et de prévention contre la lucilie bouchère ont été menées ces dernières années.

Le VIIème Plan a connu également le renforcement des moyens logistiques mis à la disposition des services vétérinaires, et ce par le réaménagement des locaux de l'I.R.V.T, et le réaménagement et l'extension des laboratoires régionaux. Toutefois, les actions sanitaires restent entravées par le manque de fonds nécessaires à leur réalisation.

Le désengagement des services vétérinaires de l'Administration de l'exécution des actes de pathologie et de certaines activités collectives n'a pas été réalisé.

III- LES REALISATIONS SOUS-SECTORIELLES :

A- L'élevage bovin :

1- Les effectifs :

Les effectifs bovins ont connu un léger accroissement au cours de la période 1982-1990. Par race, cette évolution fait ressortir un net accroissement du cheptel de race pure au dépens des autres populations bovines de race croisée et locale.

EVOLUTION DES EFFECTIFS BOVINS
(en 1.000 unités femelles)

	1982	1986	1990
Race pure	57	80	100
Race locale et croisée	264	254	243
Total	321	334	343

Entre 1982 et 1990, le cheptel de race pure s'est accru de 75,4 % alors que l'effectif des vaches locales et croisées a diminué de près de 8 %.

L'évolution des vaches de race pure a été assurée par le recours à l'importation de génisses pleines et non par auto-accroissement en raison de l'absence d'un marché intérieur pour les génisses nées et élevées en Tunisie.

2- Les productions :

Au terme de l'année 1991, la production annuelle moyenne pour le VIIème Plan serait de 33.500 T de viande bovine et 361.500 T de lait contre des niveaux respectifs de 29.400 T et 270.000 T au cours du VIème Plan.

L'évolution de la production de viande a été freinée par le maintien d'une politique de prix peu incitatrice.

Par contre, l'évolution plus rapide de la production laitière a été favorisée par un ensemble de mesures d'encouragement matérialisées par la révision presque périodique du prix à la production, la subvention de la collecte, et la mise en place d'un réseau de centres de collecte par l'Etat dans les zones de production.

Au terme du VIIème Plan, le nombre total des centres en fonctionnement serait de 101 centres d'une capacité totale de 384.000 l/j, soit 140.000 T par an. Les quantités de lait collectées par le réseau des centres de collecte atteindront 50.000 T en 1991 contre 21.000 T en 1987.

Néanmoins, et malgré le développement de la capacité de collecte, les quantités de lait drainées vers l'industrie laitière ont peu évolué en passant de 70.000 T en 1987 à 104.000 T en 1989, représentant 21 et 29 % de la production laitière bovine, et ce malgré l'instauration de la subvention de la collecte (30 ml/l).

B- L'élevage ovin et caprin :

1- Les effectifs :

Après la libéralisation des prix à la production et à la consommation des viandes ovine et caprine en 1979, l'élevage ovin et caprin a connu une évolution positive des effectifs et un regain d'intérêt de la part des éleveurs pour cette activité.

Mais cette tendance à la hausse des effectifs est parfois freinée par les périodes de sécheresse qui frappent les zones d'élevage ovin et caprin. Au cours du VIIème Plan, les effets de la sécheresse auraient pu être plus graves sans les mesures de sauvegarde prises par l'Etat.

EVOLUTION DES EFFECTIFS OVIN ET CAPRIN
(en 1.000 unités femelles)

	Moyenne VIè Plan	Moyenne VIIè Plan	Accrois-sement
ovins	3.119	3.205	+ 2,8 %
caprins	567	660	+ 16,4 %

2- Les productions :

Les productions ovines et caprines ont connu une évolution en harmonie avec celle des effectifs.

EVOLUTION DES PRODUCTIONS OVINES ET CAPRINES
(en 1.000 T)

	Moyenne VIè Plan	Moyenne VIIè Plan	Accroissement
Production ovine			
- viande	29,4	34,4	+ 17 %
- lait	11,8	13,9	+ 17,8 %
Production caprine			
- viande	4,2	5,7	+ 35,7 %
- lait	8,6	9,9	+ 15,1 %

Durant la décennie 1982-91, les productions ovines auraient réalisé un taux de croissance annuel moyen de 4 % pour la viande et 9,5 % pour le lait, contre respectivement 4,7 % et 2,1 % pour le VIIème Plan.

Le taux de croissance élevé de 9,5 % par an enregistré pour le lait de brebis, s'explique notamment par le développement de l'élevage laitier à base de brebis sicilo-sardes surtout dans les sociétés de mise en valeur, et l'Amélioration des revenus procurés par ce type d'élevage.

Il est à signaler que l'évolution positive des productions ovines et caprines n'a pu être maintenue au cours du VIIème Plan que grâce à la mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde en 1988-89 avec la mise à la disposition des éleveurs d'aliments de sauvegarde à prix subventionnés (orge et sorgho), et l'organisation de vastes campagnes de vaccination.

C- L'aviculture :

Globalement, le secteur avicole a connu une évolution positive au cours du VIème Plan et du VIIème Plan. Toutefois, et malgré les efforts que ne cessent de fournir la profession par l'intermédiaire du GIPA en matière de planification des productions, ce secteur connait de temps à autre des crises à la suite d'une insuffisance de la production ou d'une surproduction. L'intervention du GIPA par le biais du Fonds de Stabilisation des Produits Avicoles (achat et stockage des excédents pendant la période de surproduction, écoulement pendant la période de pénurie) a permis une certaine régulation du marché.

1- Les effectifs :

Suite à la réduction importante des subventions aux aliments de bétail décidée à la fin de 1982, on a assisté à une chute des effectifs et de la production de poulets en 1983, et puis une relative stabilisation, ensuite, une augmentation.

EVOLUTION DES EFFECTIFS AVICOLES
(en 1.000 sujets)

	1982	1983	1987	1990
Reproducteurs chair	286	202	204	232
Reproducteurs ponte	42	48	37	43
Poulets de chair	34.000	22.000	24.900	33.500
Pondeuses indust.	3 060	3.300	3.020	3.605
Pondeuses tradit.	4.000	4.000	4.000	4.000
Reproducteurs dinde	-	-	4	9
Dinde de chair	-	-	264	913

2- Les productions :

Par rapport aux réalisations moyennes du VIème Plan, les productions avicoles évolueraient au cours du VIIème Plan comme suit :

EVOLUTION DES PRODUCTIONS AVICOLES

	Moyenne VIè Plan	Moyenne VIIè Plan	Accrois-sement
Viande (1.000 T)	42,2	45,2	+ 7,1 %
Oeufs (millions)	964	1.038	+ 7,6 %

Au terme de la décennie 1982-91, les productions avicoles auront connu une croissance annuelle moyenne de 1,6 % et 4,6 % respectivement pour la viande et les oeufs.

D- Les autres espèces animales :

1- L'élevage cunicole :

L'élevage de lapins est formé par un secteur traditionnel composé de près de 22.000 unités lapines et jouant un rôle très important dans la satisfaction en protéines des familles rurales, et d'un secteur industriel composé de 6.000 unités lapines et produisant pour le marché.

Le secteur industriel a connu certaines difficultés et 99 projets industriels ont dû abandonner pour manque de technicité des promoteurs. En outre, le secteur industriel souffre d'absence quasi-totale d'assistance et d'encadrement, et de manque de produits vétérinaires spécifiques aux lapins.

2- L'apiculture :

L'apiculture continue à constituer une activité secondaire pour la profession. Deux secteurs d'égale importance co-existent : le secteur traditionnel avec 75.000 Djebahs, et le secteur moderne avec 48.5000 ruches à cadre en 1990.

La production de miel et de cire a été estimée pour 1990 respectivement à près de 1.000 T et 50 T.

Les problèmes que rencontre cette activité sont notamment liés à l'absence d'une recherche appliquée et le non respect des textes en matière de pathologie, en plus des problèmes causés par la transhumance non organisée et l'absence d'un marché organisé pour les produits apicoles.

3- Les camélidés :

Ce secteur connait une régression continue depuis plus de 30 ans. Ce processus s'est déclenché avec l'entrée de la mécanisation, la sédentarisation et la perte par le dromadaire de son rôle de moyen de transport et de traction. L'effectif camelin est estimé actuellement à 52.400 unités femelles.

L'élevage camelin n'a pas bénéficié de l'intérêt qu'il mérite, exception faite de quelques mesures isolées comme la suppression du plafond pour les prêts pour acquisition de dromadaire.

La situation de l'élevage camelin qui est menacé de disparition totale est alarmante. Une attention particulière devrait être accordée au développement de cet animal qui est le seul capable de valoriser les immenses parcours à halophytes du Sud. Les recherches menées ces dernières années ont montré les importantes marges d'amélioration possibles au niveau de la productivité de cet élevage.

4- Les équidés :

L'élevage de chevaux en Tunisie repose sur trois principales races dont deux de race locale : les races Barbe et Pur Sang Arabe, et une d'origine étrangère : la race Pur Sang Anglais.

Les trois races sont, en outre, à l'origine d'une forte population équine constituée de sujets de croisements réalisés en fonction des besoins et de l'utilisation recherchée par les éleveurs (Arabe, Barbe, Breton, Barbe-Anglo-Arabe,...).

L'élevage équin a fait l'objet d'une attention particulière qui a été matérialisée par l'institution de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline.

III- LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR:

Les objectifs:

Les objectifs préliminaires retenus pour le secteur de l'élevage sont la réduction des déficits en lait et en viande selon le calendrier ci-après:

EVOLUTION DES TAUX DE DEFICIT EN LAIT ET VIANDE

	1991	1996	2001	2011
Viandes	10 %	0	0	0
Lait	40 %	25 %	11 %	0

Les objectifs en matière de production se présente comme suit:

EVOLUTION DES PRODUCTIONS
(1000T)

	1991	1996	2001	2011
Viandes	142	175	191	277
Lait	408	568	741	1.085
oeufs(millions)	1.079	1.200	1.306	2.078

4- Les équidés :

L'élevage de chevaux en Tunisie repose sur trois principales races dont deux de race locale : les races Barbe et Pur Sang Arabe, et une d'origine étrangère : la race Pur Sang Anglais.

Les trois races sont, par ailleurs, à l'origine d'une forte population équine constituée de sujets de croisements réalisés en fonction des besoins et de l'utilisation recherchée par les éleveurs (Arabe, Barbe, Breton, Barbe-Anglo-Arabe,...).

L'élevage équin a fait l'objet d'une attention particulière qui a été matérialisée par l'institution de la Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline.

III- LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR:

Les objectifs:

Les objectifs préliminaires retenus pour le secteur de l'élevage sont la réduction des déficits en lait et en viande selon le calendrier ci-après:

EVOLUTION DES TAUX DE DEFICIT EN LAIT ET VIANDE

	1991	1996	2001	2011
Viandes	10 %	0	0	0
Lait	40 %	25 %	11 %	0

Les objectifs en matière de production se présente comme suit:

EVOLUTION DES PRODUCTIONS
(1000T)

	1991	1996	2001	2011
Viandes	142	175	191	277
Lait	408	568	741	1.085
oeufs(millions)	1.079	1.200	1.306	2.078

La stratégie de développement:

Pour atteindre les objectifs précités, la stratégie à mettre en oeuvre repose principalement sur:

- L'amélioration des ressources alimentaires du cheptel,
- L'amélioration des performances du cheptel,
- L'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel,
- et la mise en oeuvre de mesures d'ordre économique,

institutionnel et structurel

1- Amélioration des ressources alimentaires du cheptel:

A cet effet un effort particulier doit être déployé pour accroître les superficies réservées aux fourrages cultivés, développer la production et la qualité des semences et améliorer la productivité des cultures. Les projections préliminaires tablent sur la réalisation de 475.000 ha en 1996, 513.000 ha en 2001 et 571.000 ha en 2011.

En matière d'amélioration pastorale, la stratégie décennale entamée en 1990, a pour objectif l'aménagement de 3.800.000 ha.

2- Accroissement des effectifs et l'amélioration de leurs performances:

L'accroissement des effectifs et l'amélioration de leurs performances constituent un élément fondamental de la stratégie de l'élevage.

Pour les bovins malgré les caractéristiques du cheptel local (faible productivité en viande et en lait), il est admis que ce cheptel peut produire plus et mieux en améliorant la production fourragère (quantité et qualité), en renforçant l'effort d'amélioration génétique, et au prix d'une meilleure couverture sanitaire, d'une meilleure conduite du troupeau, et d'une densification du réseau de collecte de lait. La poursuite et l'intensification du croisement d'absorption devrait permettre à l'horizon 2001 un doublement des performances laitières et un accroissement de 40 % des performances en viandes.

En outre, le cheptel de race pure reste en deçà de ses possibilités (la vache de race pure ne produit, en moyenne, que 3.000 litres par an contre un potentiel d'au moins 4.500 litres). Plus d'efforts devront être déployés, notamment en matière d'amélioration génétique pour permettre à ce cheptel d'extérioriser son potentiel.

Pour les ovins et les caprins, l'intensification des actions d'amélioration génétique (sélection massale, synchronisation des chaleurs etc..) permettra d'imprimer une croissance de 1,5 % au niveau des performances en viandes et lait.

3- Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel:

La couverture sanitaire est loin d'être parfaite. La stratégie dans ce domaine porte notamment sur :

- L'accélération du processus d'installation de médecins vétérinaires de libre pratique avec recours aux contrats de sous traitance pour la réalisation de campagne de vaccination ou d'amélioration génétique.
- L'assainissement du cheptel bovin laitier de la tuberculose, l'éradication de la brucellose bovine et la limitation de l'infertilité chez les bovins.
- et la réaction massive et rapide contre toute atteinte par des maladies contagieuses et virulente d'origine exogène et menaçant notre capital cheptel.

Toutes ces actions devront être soutenues par un ensemble de mesures d'ordre économique, institutionnel et législatif permettant d'assurer un environnement favorable au développement de l'élevage et aux différents opérateurs de jouer pleinement leur rôle.

Pour les ovins et les caprins, l'intensification des actions d'amélioration génétique (sélection massale, synchronisation des chaleurs etc..) permettra d'imprimer une croissance de 1,5 % au niveau des performances en viandes et lait.

3- Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel:

La couverture sanitaire est loin d'être parfaite. La stratégie dans ce domaine porte notamment sur :

- L'accélération du processus d'installation de médecins vétérinaires de libre pratique avec recours aux contrats de sous traitance pour la réalisation de campagne de vaccination ou d'amélioration génétique.
- L'assainissement du cheptel bovin laitier de la tuberculose, l'éradication de la brucellose bovine et la limitation de l'infertilité chez les bovins.
- et la réaction massive et rapide contre toute atteinte par des maladies contagieuses et virulente d'origine exogène et menaçant notre capital cheptel.

Toutes ces actions devront être soutenues par un ensemble de mesures d'ordre économique, institutionnel et législatif permettant d'assurer un environnement favorable au développement de l'élevage et aux différents opérateurs de jouer pleinement leur rôle.

LA PRODUCTION DE LA PECHE

LA PRODUCTION DE LA PECHE

Le secteur de la pêche a enregistré au cours des années 80 une progression spectaculaire matérialisée par une production qui est passée de 60.000 T en 1980 à 95.000 T en 1989 (avec un record de 102.800 T en 1988), et une contribution substantielle dans les exportations de produits agricoles.

I- EVALUATION DES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN :

Les prévisions du VIIème Plan tablaient sur la poursuite de cet élan, et ont assigné au secteur de la pêche l'objectif de réaliser une production de 133.000 T en 1991, et un taux d'accroissement annuel moyen de 7 %. Ces objectifs se sont basés sur une exploitation intégrale des ressources demersales (71.000 T), et 40 % du stock exploitable en poissons bleus (54.000 T).

Compte tenu des réalisations de 1987, 1988, et 1989, des réalisations probables de 1990, ainsi que des prévisions actualisées pour 1991, le secteur de la pêche réaliserait au terme du VIIème Plan un taux de croissance annuel moyen de sa production de 2,9 % seulement, en réalisant une production annuelle moyenne de 98.500 T contre une prévision de 119.300 T.

PRODUCTION ANNUELLE MOYENNE DE POISSONS
AU COURS DU VIIème PLAN (en 1.000 T)

	PRODUCTION		CROISSANCE	
	Prévis.	Réalis.	Prév.	Réal.
Pêche côtière	49,0	46,3	4,4 %	2,6 %
Chalut benthique	17,4	15,8	6,9 %	3,3 %
Chalut pélagique	8,6	1,8	43,0 %	-1,1 %
Au feu	38,3	30,6	9,2 %	1,6 %
Aquac. Lagunaire	2,9	1,3	37,6 %	10,0 %
Au thon	1,8	1,7	11,1 %	9,9 %
Autres	1,3	1,0		
T O T A L	119,3	98,5	7,0 %	2,9 %

Pratiquement tous les modes de pêche ont enregistré des croissances en deçà des prévisions. Le chalut pélagique a même régressé par rapport à ses réalisations du VIème Plan.

La production moyenne par unité de pêche a également chuté et ce à cause de l'accroissement de la flottille, et de la diminution du nombre de sorties des embarcations. Le nombre de barques côtières additionnelles pourrait atteindre 1.450 unités au cours de la période du VIIème Plan contre une prévision de 780 unités. Celui des chalutiers et des lamparos serait respectivement, de 192 unités et 319 unités contre des prévisions de 40 et 300 unités.

L'écart entre les prévisions et les réalisations en matière de pêche au chalut pélagique s'explique, en partie, par le fait que ces ressources restent peu attrayantes pour les pêcheurs en comparaison aux autres espèces, de par le différentiel de prix et les difficultés d'écoulement.

La pêche au poisson bleu (au feu et pélagique) connait des difficultés même dans les zones traditionnelles, alors qu'elle n'a pas évolué dans le Nord. La production de pêche au feu a chuté de 2.450 T en 1986 à 2.050 T en 1989 dans le Nord, et elle est passée de 19.700 à 13.900 T pour la même période dans l'Est.

La pêche dans les zones du Nord du pays n'a pas évolué comme prévu. Pour des prévisions d'augmentation du nombre des embarcations dans ces zones, le VIIème Plan a enregistré un flux inverse, avec le déplacement de 200 barques côtières du Nord vers l'Est (surtout le golfe de Gabès), la réduction du nombre de chalutiers de 30 en 1986 à 21 en 1989 (contre une prévision d'augmentation de 19 chalutiers), et la diminution du nombre d'unités de pêche au feu de 51 à 33 unités.

En ce qui concerne la consommation en produits de la pêche, elle a atteint en 1990 le niveau de 10,2 Kg/an/tête et serait de l'ordre de 10,3 Kg en 1991, contre une prévision de 13,5 Kg.

L'objectif visant à porter la consommation à l'intérieur du pays de 1,1 Kg/an/tête à 5,2 Kg ne sera pas atteint par faute de création de la totalité des centres de stockage et de distribution dans les zones de l'intérieur, et de la réticence des opérateurs quant à la distribution des produits de la mer dans les zones périphériques des centres urbains et de l'arrière pays. La libéralisation totale de la marge de distribution du poisson bleu n'a pas été suffisante pour susciter et dynamiser la commercialisation de ces produits.

Par contre, la commercialisation sur le marché international a réalisé des performances dépassant les prévisions. En effet, le VIIème Plan a prévu l'exportation de 14.700 T en moyenne par an, pour une valeur de 78,18 MD; alors

La production moyenne par unité de pêche a également chuté et ce à cause de l'accroissement de la flottille, et de la diminution du nombre de sorties des embarcations. Le nombre de barques côtières additionnelles pourrait atteindre 1.450 unités au cours de la période du VIIème Plan contre une prévision de 780 unités. Celui des chalutiers et des lamparos serait respectivement, de 192 unités et 319 unités contre des prévisions de 40 et 300 unités.

L'écart entre les prévisions et les réalisations en matière de pêche au chalut pélagique s'explique, en partie, par le fait que ces ressources restent peu attrayantes pour les pêcheurs en comparaison aux autres espèces, de par le différentiel de prix et les difficultés d'écoulement.

La pêche au poisson bleu (au feu et pélagique) connait des difficultés même dans les zones traditionnelles, alors qu'elle n'a pas évolué dans le Nord. La production de pêche au feu a chuté de 2.450 T en 1986 à 2.050 T en 1989 dans le Nord, et elle est passée de 19.700 à 13.900 T pour la même période dans l'Est.

La pêche dans les zones du Nord du pays n'a pas évolué comme prévu. Pour des prévisions d'augmentation du nombre des embarcations dans ces zones, le VIIème Plan a enregistré un flux inverse, avec le déplacement de 200 barques côtières du Nord vers l'Est (surtout le golfe de Gabès), la réduction du nombre de chalutiers de 30 en 1986 à 21 en 1989 (contre une prévision d'augmentation de 19 chalutiers), et la diminution du nombre d'unités de pêche au feu de 51 à 33 unités.

En ce qui concerne la consommation en produits de la pêche, elle a atteint en 1990 le niveau de 10,2 Kg/an/tête et serait de l'ordre de 10,3 Kg en 1991, contre une prévision de 13,5 Kg.

L'objectif visant à porter la consommation à l'intérieur du pays de 1,1 Kg/an/tête à 5,2 Kg ne sera pas atteint par faute de création de la totalité des centres de stockage et de distribution dans les zones de l'intérieur, et de la réticence des opérateurs quant à la distribution des produits de la mer dans les zones périphériques des centres urbains et de l'arrière pays. La libéralisation totale de la marge de distribution du poisson bleu n'a pas été suffisante pour susciter et dynamiser la commercialisation de ces produits.

Par contre, la commercialisation sur le marché international a réalisé des performances dépassant les prévisions. En effet, le VIIème Plan a prévu l'exportation de 14.700 T en moyenne par an, pour une valeur de 78,18 MD; alors

que les réalisations porteraient sur un volume exporté annuellement de 15.480 T pour une valeur de 86,850 MD, soit un dépassement respectif de 5,3 % en quantité, et 11,1 % en valeur.

II- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

Si les stocks benthiques dans les zones traditionnelles de pêche et dans le Sud sont surexploités et connaissent une concentration sur-dimensionnée de l'effort de pêche, d'autres ressources dans les eaux nationales et internationales demeurent sous-exploitées et offrent des possibilités de pêche importantes.

Au cours du VIIIème Plan , les efforts doivent être orientés vers :

- l'exploitation des ressources importantes en chalut pélagique,

- la sauvegarde des ressources benthiques et l'optimisation de leur exploitation par une réglementation plus rigoureuse,

- le développement de l'aquaculture qui constitue un créneau important pour la promotion des exportations,

- la rationalisation de la répartition géographique des embarcations dans le but de garantir une exploitation optimale des ressources.

Par ailleurs, la formation, la recherche et la vulgarisation doivent être renforcées et réadaptées aux besoins de développement de la pêche notamment dans les activités stratégiques.

Quant à l'organisation du secteur, les efforts déjà entamés au cours du VIIème Plan et entrant dans le cadre de la privatisation de certaines entreprises publiques (ONP, EMACOR, SDPM) doivent être poursuivis au cours du VIIIème Plan afin de faire jouer à la profession son rôle essentiel en tant qu'intervenant direct en production, commercialisation,... Cette optique pourrait être renforcée par la création d'un groupement inter-professionnel.

L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE

INFRASTRUCTURE PORTUAIRE

L'infrastructure actuelle est estimée à plus de 200 millions de dinars, et se répartit en ports 10 hauturiers (un par gouvernorat côtier : Tabarka, Bizerte, La Goulette, Kélibia, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Zarzis), et 20 ports côtiers (La Galite, Ghar El Melh, Sidi Daoud, Béni Khiar, Hergla, Sayada, Téboulba, Békalta, Salakta, La Chebba, Louata, Ennajat, El Ataya, Maharès, Sekhira, Zarrat, Houmt Souk, Ajim, Boughrara et El Ketf). Soit une moyenne d'un port tous les 40 km de littoral.

Les objectifs de la décennie 1980-89 en matière de production de pêche (doubler la production de 60.000 T à 120.000 T) se sont basés, entre autres, sur la mise en place d'une infrastructure et superstructure complémentaires, capables d'offrir les services nécessaires en amont et en aval, ainsi que sur un effort particulier dans la construction et la réparation navale. Ce programme ambitieux en matière d'infrastructure est atteint puisque la capacité de production de la chaîne portuaire dépasse 140.000 T.

I- EVALUATION DES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN :

Le VIIème Plan a prévu la réalisation d'un volume d'investissement de 53 MD répartis en :

- infrastructure portuaire	40,9 MD
- amélioration des ports existants	6,6 MD
- digues-abris	4,0 MD
- chaîne de froid à l'intérieur du pays	2,0 MD

Les réalisations ont porté sur :

- l'achèvement des projets d'infrastructure à Kélibia, Bizerte, Tabarka, Gabès, Bekalta, Téboulba, El Ketf, Monastir, El Attaya, ainsi que de 10 ports sur le projet co-financé par la Banque Mondiale. Ces infrastructures ont mobilisé un investissement de 37,3 MD.

- l'amélioration de 13 ports existants par des équipements et des constructions complémentaires pour un investissement de 8,5 MD.

- la réalisation des études pour la construction de 10 digues-abris.

- la réalisation partielle du projet d'installation d'une chaîne de froid dans dix gouvernorats de l'intérieur (sur 2 MD prévus, seuls 0,3 MD ont été réalisés sur le Budget de l'Etat).

En ce qui concerne le froid, la capacité d'entreposage à zéro degré serait passée de 1.300 T en 1986 à 1.915 T en 1991, contre une prévision de 2.115 T. Pour les tunnels de congélation et les chambres d'entreposage à -25° , les capacités sont passées, respectivement, de 245 T/j et 7.850 T à 430 T/j et 10.500 T, se traduisant par un dépassement par rapport aux prévisions de 23 % pour les tunnels de congélation, et un retard de 8 % pour l'entreposage à -25°.

Pour ce qui est de la construction navale, une trentaine de nouveaux chantiers ont été réalisés au cours du VIIème Plan permettant la création de 600 nouveaux emplois.

Les 80 chantiers de construction navale existants ont mis au service 135 chalutiers, 46 sardiniers, et 971 barques côtières. Une partie de ces embarcations a été écoulée sur les marchés Libyen et Algérien.

Il est toutefois à noter le déséquilibre existant en matière de répartition géographique des chalutiers, avec une forte concentration à Sfax.

II- LES CONTRAINTES A L'UTILISATION OPTIMALE DE L'INFRASTRUCTURE DE PECHE :

Malgré les efforts consentis en matière d'investissement en infrastructure et superstructure, plusieurs contraintes handicapent encore l'utilisation optimale de ce potentiel. Ces contraintes ont trait essentiellement à l'insuffisance de l'entretien et de la maintenance par manque de moyens matériels et d'un personnel qualifié, l'inégale répartition inter-régionale de la flottille, le manque de moyens des organismes inter-professionnels pour la prise en charge des services portuaires,...

III- LES ORIENTATIONS POUR LE VIIIème PLAN :

L'infrastructure portuaire existante permet de faire face à une production de 140.000 T. Les efforts porteront au cours du VIIIème Plan sur :

- la réforme de la gestion des ports qui sera entamée à la fin du VIIème Plan et s'orientera vers le changement des structures en vue d'ériger chaque ports en Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) bénéficiant de l'autonomie de gestion,

- la maintenance et la sauvegarde de l'infrastructure existante,

- l'optimisation de l'utilisation de l'infrastructure et de la superstructure, et le remplacement des équipements,

- l'amélioration du système de gestion actuel et le transfert à la profession des activités à caractère commercial,

- l'amélioration de la formation et du perfectionnement dans les diverses spécialités,

- l'implantation de nouveaux chantiers de réparation mécanique et navale dans le Nord et le Sud,

- la création d'entreprises de maintenance et d'entretien,

- et l'amélioration des ports existants par des équipements supplémentaires, ainsi que la réalisation de quelques digues-abris.

L'AQUACULTURE

L'AQUACULTURE

Bien qu'il s'agisse d'un activité relativement récente en Tunisie, l'aquaculture joue un rôle socio-économique important par l'emploi qu'elle crée et la production de poissons blancs qu'elle procure pour la satisfaction des besoins croissants de la demande sur le marché national et à l'exportation.

Au début des années 80, l'aquaculture était au stade de la recherche dans les stations de Ghar El Melh, dans le Centre National Aquacole de Monastir, et à El Akarit. Ce n'est qu'à partir de 1983 que quelques banques de développement et opérateurs privés ont commencé à accorder de l'importance à la production aquacole.

Trois grands projets furent alors identifiés (pour des investissements variant entre 3 et 7 millions de dinars par projet) pour la production d'espèces de haute valeur commerciale. Ces projets sont entrés en production au cours du VIIème Plan.

I- EVALUATION DES REALISATIONS DU VIIème PLAN :

Le VIIème Plan a prévu le développement de l'aquaculture par deux modes d'exploitation, à savoir les petites et moyennes entreprises aquacoles de type familial, et les exploitations de type industriel mobilisant de gros investissements.

Pour accompagner ces objectifs, il a été prévu la création de deux centres de recherche (un à Bizerte et un à Medenine), la création d'un centre de recherche pou l'aquaculture en eau douce (barrage de Sidi Salem), la formation d'ouvriers spécialisés et la vulgarisation des résultats de la recherche auprès des exploitants.

La production réalisée en 1990 est de 500 T environ, et celle prévue pour 1991 serait de 800 T avec des investissements (entre projets achevés et projets en cours) qui ont totalisé 13,5 MD contre 21 MD prévus.

L'écart par rapport aux prévisions est dû à la non réalisation des projets familiaux par manque de garanties bancaires; alors que les projets industriels ont démarré avec du retard et n'atteindront leur production de croisière qu'au cous du VIIIème Plan.

Pour ce qui est de la pisciculture continentale, un projet de coopération tuniso-allemand a été entamé pour le développement de la pisciculture dans les barrages de Sidi Salem et Bir M'Cherga. La première phase de ce projet a porté sur l'étude préliminaire concernant le barrage de Sidi Salem et de la possibilité d'introduction de poissons d'eau douce d'une valeur commerciale importante.

En matière de recherche et de vulgarisation, l'étude de faisabilité pour la création de deux centres d'aquaculture (Bizerte et Medenine) a été entreprise, alors que les travaux de recherche ont porté essentiellement sur la production d'alevins, l'alimentation des poissons et l'étude des sites de production d'alevins et de certaines espèces de poissons blancs.

Parallèlement, des mesures réglementaires ont été prises pour la promotion des investissements dans ce secteur. Elles ont concerné la révision du Code des Investissements Agricoles et de Pêche, l'octroi d'avantages dans le cadre du FOSEP, et la création d'un comité inter-départemental consultatif d'octroi de concessions.

II- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

Le développement de l'aquaculture reste tributaire de certaines contraintes qu'il va falloir lever. Ces contraintes ont trait essentiellement aux garanties bancaires exigées par les institutions de financement aux jeunes et petits promoteurs, à l'approvisionnement des petites exploitations en alevins et en aliments (larvaire, de sevrage et de grossissement), et l'exploitation et la gestion adéquate des sites aquacoles existants.

L'exploitation optimale des potentialités aquacoles identifiées dans le pays permettra d'atteindre une production de 3.000 T en 1996 et de 10.000 T à l'horizon 2000 pour des investissements respectifs de 30 MD et 100 MD.

L'Administration concentrera ses efforts sur la réalisation de centres de développement et de recherche, ainsi que sur l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement.

L'octroi de concessions sur le domaine public et/ou sur le domaine privé de l'Etat est de nature à favoriser le développement de l'aquaculture surtout par le biais de la création de sociétés mixtes.

L'AGRO-ALIMENTAIRE

LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Le secteur de l'agro-alimentaire continue à jouer un rôle moteur dans le développement de l'agriculture. Le nombre d'unités existantes s'élève à plus de 3.500 entreprises, soit près de 50 % des unités des industries manufacturières.

I- LES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN :

La croissance de la valeur ajoutée du secteur serait de 2,7 % par an en moyenne pour la période du VIIème Plan contre une prévision de 5,1 %.

A- La production agro-alimentaire :

Pour la plupart des produits finis, la production agro-alimentaire a évolué parallèlement à l'évolution de la production agricole (conserves, huile d'olive, vin,...). Néanmoins, certains produits ont connu une rythme de croissance soutenu comme prévu par le VIIème Plan (produits laitiers, produits céréaliers, boissons,...).

PRODUCTION AGRO-ALIMENTAIRE (MOYENNE ANNUELLE DU VIIème PLAN)

	Prévis.	Réalis.	% Réal.
Huile d'olive (T)	120.000	114.600	96 %
Lait de boisson (ML)	190	194	102 %
Yaourt (M pots)	460	486	106 %
Farines-semoules (1.000 T)	1.034	1.010	98 %
Pâtes alim. (1.000 T)	105	89	85 %
Couscous (1.000 T)	61	37	61 %
Alim. bétail (1.000 T)	451	530	118 %
Bois. gaz. (1.000 Hls)	1.932	1.906	99 %
Eau minérale (1.000 B)	47.829	67.493	141 %
Vin (1.000 Hls)	660	307	54 %
Sucre betterave (T)	35.800	24.242	68 %
Sucre raffiné (T)	54.200	56.467	104 %
Sucre aggloméré (T)	23.000	18.800	81 %
Double concentré de tomate (T)	60.000	60.250	100 %

La production d'huile d'olive atteindrait un total de 573.000 T pour toute la période du Plan contre une prévision de 600.000 T. La croissance était irrégulière et ce en rapport avec la variation inter-annuelle de la production d'olives à huile.

Concernant les produits laitiers, les objectifs de production seraient dépassés. Toutefois, l'objectif de réduction du déficit en lait et dérivés de 46 % en 1986 à 25 % en 1991 ne serait pas pour autant atteint. La production nationale en lait frais n'est acheminée vers l'industrie qu'à concurrence de 23 %. Le lait de boisson produit provient en majorité de la régénération de la poudre de lait importée.

Les prévisions du VIIème Plan en matière de production de farine, semoule, pâtes et couscous ne seraient pas réalisées à cause de la saturation de la demande et de l'introduction des dérivés de céréales en provenance des pays voisins. Ainsi le taux de réalisation annuel moyen serait de 61 % pour le couscous, 70 % pour les pâtes alimentaires et 98 % pour la farine et les semoules. Par contre, les objectifs de production d'aliments de bétail seraient dépassés (118 %).

Dans la branche des boissons, les objectifs du VIIème Plan seraient réalisés pour les boissons gazeuses, largement dépassés pour les eaux minérales suite à la forte demande de la population locale et de la clientèle touristique, et en deçà des prévisions pour la production de vin parallèlement à la chute de la production de la vigne de cuve.

Quant à la production de sucre, les superficies récoltées en betterave restent en deçà des prévisions (taux de réalisation de 74 % seulement) à cause de la réticence des agriculteurs à pratiquer cette culture. En conséquence, les quantités de betterave à sucre traitées n'ont pas permis une exploitation totale de la capacité existante malgré l'amélioration enregistrée par rapport au VIème Plan.

La production annuelle moyenne de sucre de betterave atteindrait 24.240 T contre 35.800 prévues, celle de sucre aggloméré serait de l'ordre de 18.800 T accusant un écart de 18% par rapport aux prévisions. Pour le sucre raffiné, les objectifs du Plan seraient réalisés.

La production de conserves alimentaires a enregistré des résultats satisfaisants pour le double concentré de tomate (taux de réalisation de 103 %) et les produits de la mer congelés dont la demande est en progression continue.

Néanmoins, les objectifs de production de la plupart des conserves de légumes et fruits (particulièrement le Harissa, les pois et les abricots) et de ceux du poisson n'ont pas été atteints à cause de la saturation du marché et de la faible compétitivité de nos produits sur le marché international. De son côté, la branche des semi-conserves connait des problèmes d'organisation du marché, ce qui a affecté la réalisation des objectifs arrêtés par le VIIème Plan.

B- Les investissements :

Le montant global d'investissement dans l'agro-alimentaire atteindrait 256 MD au cours du VIIème Plan contre 260 MD prévus. La répartition des investissements par branche est consignée dans le tableau suivant :

INVESTISSEMENTS DU VIIème PLAN DANS L'AGRO-ALIMENTAIRE
(en 1.000 D)

	Prévis.	Réalis.	% Réalis
Lait et dérivés	43.000	37.940	88,2 %
Céréales et dérivés	51.200	69.692	136,1 %
Huiles et corps gras	47.800	21.403	44,8 %
Conserves et poiss. cong.	21.000	30.312	144,3 %
Sucre et dérivés	15.250	23.340	153,1 %
Boissons	19.450	26.260	135,0 %
Viandes	4.210	-	-
Tabac	16.500	14.912	90,4 %
Divers	41.590	32.141	98,5 %
Total	260.000	256.000	98,5 %

Les objectifs d'investissement dans les branches des céréales et sucres et leurs dérivés, et dans les filières des boissons et des conserves seraient dépassés, par contre ceux prévus pour les branches des huiles et corps gras et du lait et dérivés ne seraient pas atteints à cause de la non réalisation du projet de production d'huile de soja (24,7 MD), la réalisation partielle du programme de modernisation des huileries et la non réalisation de la centrale laitière de Medjez El Bab.

C- Les contraintes du secteur :

Les principales contraintes du secteur de l'agro-alimentaire sont :

- les contraintes techniques : irrégularité de la production agricole, sous-exploitation de la capacité existante et exiguïté des unités de transformation, insuffisance de la gamme des produits transformés, manque de technicité chez les opérateurs, insuffisance de l'encadrement et de la recherche,...

- les contraintes financières : insuffisance des fonds de roulement, retard dans le déblocage des fonds pour l'exécution des projets, non-solvabilité de certains promoteurs,...

- les contraintes institutionnelles et de qualité: inadaptation des textes relatifs à la répression des fraudes, insuffisance des normes non homologuées, de l'auto-contrôle, de l'agréage,...

A l'échelle internationale, les échanges commerciaux en produits agro-alimentaires dépendent des pays de la CEE qui absorbent 50 % de nos exportations. Les échanges avec les pays de l'Europe de l'Est et avec les pays du Maghreb restent faibles, leur renforcement demeure incertain.

II- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

La stratégie de développement de l'industrie agro-alimentaire au cours du VIIIème Plan sera axée sur la promotion et la réalisation d'activités capables d'accélérer la croissance du secteur et ce en incitant les entreprises à être plus compétitives sur le marché local et international. Cette stratégie repose sur :

- une plus grande libéralisation du secteur par l'encouragement de la concurrence loyale entre les opérateurs, la maîtrise des coûts de production et la protection de nos produits dans des proportions acceptables,

- un développement plus soutenu de nos exportations par l'adoption d'une stratégie d'exportation basée sur les produits pour lesquels la Tunisie dispose d'un avantage comparatif, évitant ainsi de se cantonner seulement dans l'écoulement du surplus exportable. L'augmentation de la capacité technique des intervenants par un encadrement intensif et la promotion des actions de partenariat avec des étrangers constituent la base de cette stratégie d'exportation,

- une diversification de la gamme des produits transformés afin d'augmenter l'utilisation de la capacité industrielle installée, d'accroître la valeur ajoutée du secteur et de satisfaire les besoins du consommateur aussi bien local qu'international. Ceci nécessite une assistance technique aux

industriels pour qu'ils fassent appel aux cadres techniques, à la main d'oeuvre qualifiée et aux résultats pratiques de la recherche,

- une intégration plus profonde du secteur agro-alimentaire au sein du secteur agricole par l'encouragement des projets intégrés et l'organisation de la relation entre les producteurs agricoles et les industriels transformateurs afin d'assurer l'approvisionnement continu et régulier des unités industrielles.

III- LES BESOINS ADDITIONNELS EN CAPACITE INDUSTRIELLE :

A- Branche céréales et dérivés :

Les besoins additionnels en capacité de stockage de céréales à l'horizon 2000 sont évalués à 380.000 tonnes répartis entre silos de collecte (100.000 T), silos de stockage dans la région de Tunis (130.000 T) et silos portuaires (30.000 T).

Il est également prévu la création d'une minoterie-semoulerie (3.500 à 4.000 T/j), d'une unité de couscous dans le Centre du pays (160 Qx/j) et d'une capacité additionnelle de l'ordre de 7.000 T dans le secteur de la biscuiterie.

Dans le secteur des aliments de bétail, il est prévu le renforcement des systèmes de contrôle et d'analyse des matières premières et des produits finis.

B- Branche des huiles et des corps gras :

En matière de stockage de l'huile d'olive, les besoins additionnels en capacité durant le VIIIème Plan sont estimés à 65.000 tonnes. Des mesures institutionnelles sont à prendre afin d'encourager l'installation d'une telle capacité. Pour ce qui est de la capacité de trituration, les besoins additionnels s'élèvent à 100.000 tonnes.

Par ailleurs, il est prévu la création d'une centrale d'unités de trituration, de deux unités de conditionnement d'huiles de graines (10.000 T) et d'une capacité additionnelle d'extraction d'huile de grignon de 60.000 T.

C- Branche des conserves alimentaires :

Il est prévu la création d'une capacité additionnelle de 3.000 T pour la tomate.

D- Branche lait et dérivés :

La capacité actuelle installée serait suffisante à l'horizon 2000 pour la majorité des produits laitiers excepté le yaourt (léger déficit de 130.000 pots/j).

E- Entreposage frigorifique :

La capacité additionnelle à réaliser en régime réfrigéré jusqu'à l'horizon 2000 est de 96.000 m3 pour les dattes et 147.000 m3 pour les pommes et poires. En régime congelé, les besoins sont de 2.300 m3 pour les viandes rouges et 500 m3 pour les produits de la mer.

F- Autres :

Il est également prévu la création d'une capacité additionnelle de 1.400 T en matière de confiserie, d'une capacité supplémentaire pour les boissons gazeuses de 30.000 B/h dans la région du Nord Est, et des unités de conditionnement pour divers produits (épices, thé, café,etc...).

Par ailleurs, des actions de réhabilitation, de renouvellement et de modernisation des unités existantes sont nécessaires pour la plupart des branches (minoteries-semouleries, huileries, unités de conserves alimentaires, lait et dérivés,...).

LA PROMOTION RURALE

F 3

MICROFICHE N° 07680

République Tunisienne

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية

وزارة الفلاحة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي

تونس

F 3

LA PROMOTION RURALE

I- INTRODUCTION :

Aux premiers rangs des objectifs de développement agricole figurent l'augmentation de la production et la sécurité alimentaire, mais aussi l'amélioration des revenus et des conditions de vie des agriculteurs, et plus généralement de tous les employés dans l'agriculture.

Dans cet ordre d'idées, relever ce défi revient à faire de la promotion du monde rural une préoccupation majeure. Or, malgré les efforts déployés, les différents programmes de développement agricole et rural n'ont pas permis de réduire significativement les écarts inter-sectoriels et inter-régionaux en matière de conditions de vie, d'emploi et de revenu; et le secteur agricole continue à être confronté à une série de contraintes ayant trait essentiellement à :

- un sous-emplois structurel et une offre d'emplois de plus en plus limitée,

- une productivité globale relativement faible,

- un revenu moins important que celui des autres secteurs,

- et une infrastructure économique et sociale peu développée.

Les objectifs de la promotion et du développement du monde rural doivent ainsi englober, d'une part l'amélioration substantielle des conditions de vie c'est à dire l'habitat, l'eau potable, l'éducation, les réseaux de communication, etc... et d'autre part, la mise en oeuvre d'une politique à même de faire de l'activité agricole une activité rentable, attirant les jeunes, et garantissant des emplois stables.

II- LES REALISATIONS DU VIIème PLAN :

A- L'infrastructure :

1- Les routes et les pistes rurales :

Avec 61.000 km, le réseau des routes et des pistes rurales représente près de 76 % du réseau national estimé à 80.000 km. Une grande partie de ce réseau (54.000 km) se trouve actuellement dans un état non satisfaisant et nécessite des travaux d'amélioration et de consolidation, le reste étant constitué de 1.000 km de pistes revêtues et 5.500 km de pistes améliorées.

Les réalisations physiques cumulées du VIème Plan et celles probables du VIIème Plan se présentent comme suit :

DESIGNATION	à la fin du VIème Plan	à la fin du VIIème Plan
Pistes revêtues	795 km	1.360 km
Pistes améliorées	3.370 km	6.400 km
Total	4.165 km	7.760 km

Sur l'ensemble du réseau rural (61.000 km) et au terme du VIIème Plan, 7.760 km seraient donc améliorés dont 1.360 km revêtus.

2- *L'électrification rurale :*

Au terme du VIIème Plan, les investissements en électrification rurale atteindront 106 MD contre des prévisions de 70 MD. Un programme additionnel a été mis en oeuvre afin de dynamiser le développement des régions les moins favorisées.

Le taux global d'électrification des zones rurales agglomérées et dispersées a dépassé 39 % en 1989 contre 29 % en 1984.

3- *L'habitat rural :*

Dans la majorité des régions agricoles, l'habitat rural reste fortement dispersé. Cette dispersion ne fait que renchérir le coût des équipements et des infrastructures nécessaires pour assurer à ces populations les services et les avantages de la vie moderne qu'elles sont en droit d'attendre.

Pour remédier à cette situation, des expériences d'implantation de villages ruraux de type intégré seront réalisées dans plusieurs régions du pays.

B- L'eau potable rurale :

Les investissements (tous programmes confondus) atteindraient à la fin du plan 106 MD pour des prévisions de 106,2 MD.

Le nombre total des localités alimentées durant le VIIème Plan serait de 1.059 unités regroupant une population de 550.000 habitants.

Sur une population rurale totale de 3,330 millions au terme du VIIème Plan, près de 2,260 millions d'habitants seront desservis en eau potable, soit un taux global de desserte de 68 %.

C- Emploi et revenu dans le monde rural :

1- *L'emploi :*

L'analyse rétrospective de l'emploi agricole fait ressortir une certaine stabilité si non une légère régression du volume d'emplois créés par le secteur agricole, avec toutefois une importante baisse de sa part relative par rapport à l'emploi global et ce au profit des autres secteurs de l'économie.

Le secteur agricole qui a offert 613.000 emplois en 1980 n'en a offert que 559.000 en 1989. La part relative était, respectivement, de 35 % et 27 %.

Il reste à noter que le volume d'emplois ainsi que la part du secteur agricole dans l'emploi global varient sensiblement selon les résultats des campagnes agricoles et selon les régions.

2- *Le revenu :*

Le monde rural est caractérisé par une économie basée essentiellement sur l'agriculture; et le revenu y est fortement influencé par les performances du secteur agricole. Son niveau se situe actuellement en deçà des revenus générés par d'autres activités à cause de :

- la faible productivité des actifs occupés dans le secteur agricole en raison de l'important déséquilibre entre les besoins réels en force de travail et la pléthore de la main d'oeuvre effectivement occupée (particulièrement au niveau des petites exploitations);

- la tendance à la baisse des revenus agricoles du fait d'une détérioration des termes de l'échange : l'indice des prix des intrants agricoles (base 100 en 1983) a atteint 189 en 1989 contre 160 pour les prix des produits agricoles.

Sur une population rurale totale de 3,330 millions au terme du VIIème Plan, près de 2,260 millions d'habitants seront desservis en eau potable, soit un taux global de desserte de 68 %.

C- Emploi et revenu dans le monde rural :

1- *L'emploi :*

L'analyse rétrospective de l'emploi agricole fait ressortir une certaine stabilité si non une légère régression du volume d'emplois créés par le secteur agricole, avec toutefois une importante baisse de sa part relative par rapport à l'emploi global et ce au profit des autres secteurs de l'économie.

Le secteur agricole qui a offert 613.000 emplois en 1980 n'en a offert que 559.000 en 1989. La part relative était, respectivement, de 35 % et 27 %.

Il reste à noter que le volume d'emplois ainsi que la part du secteur agricole dans l'emploi global varient sensiblement selon les résultats des campagnes agricoles et selon les régions.

2- *Le revenu :*

Le monde rural est caractérisé par une économie basée essentiellement sur l'agriculture; et le revenu y est fortement influencé par les performances du secteur agricole. Son niveau se situe actuellement en deçà des revenus générés par d'autres activités à cause de :

- la faible productivité des actifs occupés dans le secteur agricole en raison de l'important déséquilibre entre les besoins réels en force de travail et la pléthore de la main d'oeuvre effectivement occupée (particulièrement au niveau des petites exploitations);

- la tendance à la baisse des revenus agricoles du fait d'une détérioration des termes de l'échange : l'indice des prix des intrants agricoles (base 100 en 1983) a atteint 189 en 1989 contre 160 pour les prix des produits agricoles.

D- Promotion de la femme rurale :

Les projets et programmes de développement du monde agricole et rural n'ont pas pris en considération l'élément féminin qui constitue une part considérable des actifs agricoles,mais ils ont généralement visé les hommes qui sont réellement les principaux interlocuteurs des agents de développement et des services techniques. Les actions visant particulièrement les femmes restent très limitées. En effet, et exception faite de celles qui sont menées dans le domaine de la santé, les interventions dans le domaine agricole restent concentrées particulièrement autour de quatre principaux projets (PDR, PDRI, Famille productive, Potagers familiaux).

Ces interventions ainsi que l'appréciation des différentes activités exercées par les femmes ont montré que ces dernières contribuent d'une façon non négligeable dans la promotion du secteur agricole, dans la diversification des sources de revenu (petits élevages, maraîchage, etc...) et particulièrement dans le maintien de l'exploitation quand le conjoint exerce d'autres activités.

Ce constat montre l'importance du rôle que joue la femme dans le monde rural et de la place qu'il faudra lui accorder dans toute action de promotion et de développement.

III- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

Les orientations du VIIIème Plan en matière de promotion du monde rural seront axées sur la conception et la mise en oeuvre d'actions et de mesures intégrées à même de rendre ce monde rural plus attractif, et ce par une politique globale visant le développement simultané de l'ensemble des secteurs de l'économie.

En effet, développement agricole et promotion rurale devraient être complémentaires et non conçus comme alternatives.

Le secteur agricole, bien que constituant la principale composante de l'économie rurale, ne peut à lui seul venir à bout de l'ensemble des composantes du milieu.

C'est ainsi qu'il y a lieu de développer les institutions pour utiliser le savoir faire et la main d'oeuvre disponible, et promouvoir des activités d'artisanat ou de petites industries utilisant les produits agricoles et forestiers. Ces activités procurent un revenu extra agricole qui complétera le revenu agricole.

ion de la femme rurale :

projets et programmes de développement du monde et rural n'ont pas pris en considération l'élément qui constitue une part considérable des actifs ,mais ils ont généralement visé les hommes qui sont t les principaux interlocuteurs des agents de ment et des services techniques. Les actions visant èrement les femmes restent très limitées. En effet, et faite de celles qui sont menées dans le domaine de les interventions dans le domaine agricole restent es particulièrement autour de quatre principaux PDR, PDRI, Famille productive, Potagers familiaux).

interventions ainsi qu l'appréciation des différentes exercées par les femmes ont montré que ces dernières nt d'une façon non négligeable dans la promotion du gricole, dans la diversification des sources de revenu levages, maraîchage, etc...) et particulièrement dans en de l'exploitation quand le conjoint exerce d'autres .

onstat montre l'importance du rôle que joue la femme onde rural et de la place qu'il faudra lui accorder e action de promotion et de développement.

ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

orientations du VIIIème Plan en matière de promotion rural seront axées sur la conception et la mise en actions et de mesures intégrées à même de rendre ce al plus attractif, et ce par une politique globale développement simultané de l'ensemble des secteurs de e.

effet, développement agricole et promotion rurale être complémentaires et non conçus comme ves.

ecteur agricole, bien que constituant la principale e de l'économie rurale, ne peut à lui seul venir à 'ensemble des composantes du milieu.

ainsi qu'il y a lieu de développer les institutions iser le savoir faire et la main d'oeuvre disponible, uvoir des activités d'artisanat ou de petites utilisant es produits agricoles et forestiers. Ces procurent un revenu extra agricole qui complétera le ricole.

Par ailleurs, des mesures intégrées propres à inciter le développement des différents secteurs doivent être renforcées davantage afin de dynamiser les activités et améliorer le cadre de vie des populations rurales.

1- *Les pistes rurales* :

Parallèlement au 7ème projet routier prévu dans le cadre du VIIIème Plan, il y a lieu de renforcer davantage l'infrastructure routière pour le désenclavement des zones rurales, tout en procédant à des entretiens et des améliorations réguliers et périodiques du réseau existant. A ce sujet le rythme jusqu'ici enregistré dans l'amélioration des pistes rurales étant faible (776 km par an), et le volume d'amélioration à faire étant énorme (50.000 km), il est indispensable de doubler, voire tripler les investissements en la matière.

2- *Aménagement spatial et habitat rural* :

Les efforts de regroupement des habitations rurales doivent être renforcés. La réalisation de villages ruraux, intégrant l'espace vital à l'espace utilitaire, et conciliant l'homme avec son milieu naturel, devra constituer une composante essentielle de la politique de l'habitat en tant qu'instrument privilégié de la promotion rurale.

3- *Electrification* :

En tant que facteur contribuant au développement de l'agriculture et de la promotion rurale, l'électrification doit continuer à constituer une composante essentielle du développement rural.

Parallèlement, l'encouragement des particuliers, des agriculteurs et des collectivités à une utilisation plus intensive des énergies nouvelles et renouvelables dans les divers domaines de l'activité rurale doit bénéficier de toute l'attention nécessaire à cet égard.

4- *Organisation administrative* :

Les nouvelles réformes administratives engagées pour le renforcement des structures régionales devraient être renforcées en vue d'inciter davantage le citoyen rural à participer plus activement au développement de sa région.

Par ailleurs, des mesures intégrées propres à inciter le développement des différents secteurs doivent être renforcées davantage afin de dynamiser les activités et améliorer le cadre de vie des populations rurales.

1- *Les pistes rurales* :

Parallèlement au 7ème projet routier prévu dans le cadre du VIIIème Plan, il y a lieu de renforcer davantage l'infrastructure routière pour le désenclavement des zones rurales, tout en procédant à des entretiens et des améliorations réguliers et périodiques du réseau existant. A ce sujet le rythme jusqu'ici enregistré dans l'amélioration des pistes rurales étant faible (776 km par an), et le volume d'amélioration à faire étant énorme (50.000 km), il est indispensable de doubler, voire tripler les investissements en la matière.

2- *Aménagement spatial et habitat rural* :

Les efforts de regroupement des habitations rurales doivent être renforcés. La réalisation de villages ruraux, intégrant l'espace vital à l'espace utilitaire, et conciliant l'homme avec son milieu naturel, devra constituer une composante essentielle de la politique de l'habitat en tant qu'instrument privilégié de la promotion rurale.

3- *Electrification* :

En tant que facteur contribuant au développement de l'agriculture et de la promotion rurale, l'électrification doit continuer à constituer une composante essentielle du développement rural.

Parallèlement, l'encouragement des particuliers, des agriculteurs et des collectivités à une utilisation plus intensive des énergies nouvelles et renouvelables dans les divers domaines de l'activité rurale doit bénéficier de toute l'attention nécessaire à cet égard.

4- *Organisation administrative* :

Les nouvelles réformes administratives engagées pour le renforcement des structures régionales devraient être renforcées en vue d'inciter davantage le citoyen rural à participer plus activement au développement de sa région.

5- *Emploi et revenu* :

Le secteur agricole est plus que jamais appelé à se développer, ce qui a forcément pour corollaire l'amélioration de sa productivité par le recours notamment à une utilisation plus rationnelle des moyens de production.

L'emploi rural doit constituer également l'une des principales préoccupations du VIIIème Plan et devrait être désormais assuré conjointement par l'ensemble des secteurs de l'économie nationale.

De plus, un environnement favorable à l'investissement dans le milieu rural devrait être institué. Une politique de prix assurant plus d'équité entre les différents secteurs permettrait de réduire les distorsions actuelles et favoriser la promotion du monde rural au sens large du terme.

6- *Eau potable* :

L'approvisionnement de la population rurale en eau potable continuera à constituer une importante composante de la promotion rurale, la priorité devrait être accordée au cours du VIIIème Plan aux actions suivantes :

- élaboration d'une stratégie régionale (par gouvernorat) pour l'alimentation en eau potable des zones rurales à l'horizon 2000;

- continuation de l'effort de mise en place de l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable rurale en vue d'améliorer notablement le taux de desserte tout en développant des moyens de réduction des coûts, et en responsabilisant la population en matière de maintenance et de gestion par le biais des associations d'intérêt collectif.

7- *Promotion de la femme rurale* :

Il y a lieu de considérer à sa juste valeur le rôle assumé par la femme dans l'activité agricole et rurale en général, et de concevoir à cet effet une politique intégrée faisant participer pleinement la femme dans le processus de développement rural. Il s'agit notamment de :

- renforcer la participation de la femme dans les activités productives des exploitations et son rôle dans la gestion,

- accorder l'attention nécessaire à la formation des femmes travaillant dans l'agriculture,

- mettre en œuvre des programmes de vulgarisation spécifiques aux femmes,

- consolider et développer davantage les projets ayant pour but de promouvoir les activités prises traditionnellement en charge par les femmes,

- et mettre en place un programme de crédit spécifique aux femmes leur permettant de financer aisément leurs activités.

LE DEVELOPPEMENT FORESTIER

LE DEVELOPPEMENT FORESTIER

I- LES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN :

Les objectifs assignés au secteur forestier au cours du VIIème Plan sont : la protection, la production et le développement économique et social des populations forestières.

La répartition des ressources forestières et pastorales se résume comme suit :

- forêts naturelles	: 368.000 ha
- reboisement (y compris les prévisions de 1991)	: 287.000 ha
- macquis et garrigues	: 275.000 ha
- nappes alfatières	: 433.000 ha
- parcours collectifs	: 1.458.000 ha
- parcours domaniaux	: 142.000 ha
- parcours privés	: 1.037.000 ha
	4.000.000 ha

L'exploitation de ces ressources a permis les productions suivantes durant les trois premières années du VIIème Plan (1987-1989) :

- bois	: 547.250 m3
- liège	: 310.893 Qx
- alfa	: 145.000 T
- romarin	: 783.000 T
- produits de carrières	: 706.400 m3

Toutes ces productions restent encore loin des potentialités réelles du pays. Ainsi, la production d'alfa est en baisse continue à cause de la désaffection des arracheurs pour la cueillette considérée comme pénible et peu rémunératrice.

En outre, le pays accuse un déficit annuel de 424.000 T de bois d'oeuvre et d'industrie comblé par des importations pour une valeur de 64 MD.

La production fourragère actuelle est d'environ 2 milliards d'UF.

Suite à la sécheresse qui a sévi pendant deux campagnes agricoles (1988-1989), une attention particulière a été accordée aux actions de lutte contre la désertification, l'amélioration des parcours et la réhabilitation des nappes alfatières. D'importants efforts ont été consentis pour aboutir aux réalisations suivantes :

	Prévisions	Réalisations
Plantations :		
- reboisements	12.500 Ha	30.000 Ha
- arbustes fourragers	20.000 Ha	60.660 Ha
- amélior. pastorale	-	58.947 Ha
- sauveg. plantations	12.000 Ha	142.389 Ha
Lutte contre l'ensablement :		
- confection tabias	600 km	1.841 km
- rehaussement tabias	1.900 km	1.998 km
- prot. périm. dunaires	-	1.960 Ha
Régénération des forêts :	-	15.000 Ha
Aménagement des forêts :	-	109.000 Ha
Protection des forêts :		
- ouverture pare feu	1.000 km	684 km
- entretien pare feu	1.500 km	7.008 km
- lutte contre parasite	15.000 Ha	30.000 Ha
- postes vigies	26	22
- point d'eau	15	7
Infrastructures :		
- ouverture pistes	45 km	1.140 km
- entretien pistes	132 km	12.790 km
- postes forestiers	10	104

La réalisation de ces actions a nécessité la mobilisation de 134,776 MD au cours des cinq années du VIIème Plan, soit une moyenne annuelle de 27 MD. Le nombre de journées de travail générées durant la même période est d'environ 33,5 millions.

Toutefois, le développement forestier reste entravé par une multitude de contraintes dont les plus importantes sont :

- les contraintes sociales :

L'accroissement démographique et la forte densité de la population forestière, l'absence de pôles économiques, et la portée limitée des programmes de sensibilisation et de vulgarisation ont fait des forêts et parcours l'objet de défrichement et de surexploitation.

- les contraintes foncières :

La délimitation et le bornage du domaine forestier de l'Etat n'a concerné que 560.000 Ha sur 905.000 Ha; alors que la soumission des parcours collectifs conformément aux dispositions de la législation forestière n'a touché que 600.000 Ha, soit 40 % des parcours.

- les contraintes institutionnelles et de gestion :

La programmation des plans de développement sur une période relativement longue (20 ans) rend la réalisation des actions prévues par ordre de priorité relativement difficile, en plus de l'insuffisance des moyens humains d'encadrement et des moyens matériels pour la réalisation des opérations forestières (le plan national de reboisement nécessite, à lui seul, un renforcement de l'encadrement technique par 142 techniciens et 73 ingénieurs).

II- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

Compte tenu du rôle primordial que jouent les forêts dans la préservation de l'équilibre écologique, en plus de leur rôle social, économique, et de production, il est impératif d'intensifier les actions de protection, d'aménagement et d'exploitation d'une manière appropriée des forêts afin d'en faire à la fois un moyen de protection et d'équilibre, et un outil de production.

Les prévisions du VIIIème Plan portent sur :

1- Développement :

En vue d'établir un équilibre harmonieux entre les formations ligneuses, forestières et pastorales d'un côté et les terres cultivées de l'autre, il est prévu d'atteindre un taux de boisement de 15 % par le biais de :

- 320.000 ha de reboisement ligneux,
- 400.000 ha de reboisement pastoral.

2- Production ligneuse :

Il est prévu :

- la mise en oeuvre des procès verbaux d'aménagement,
- l'aménagement des forêts artificielles et leur exploitation,
- le reboisement de 150.000 ha dont 90.000 ha sur le Domaine de l'Etat.

3- Amélioration des parcours :

Les programmes à réaliser portent sur 200.000 ha de plantations pastorales et l'aménagement de 800.000 ha.

4- Lutte contre la désertification :

L'approche retenue dans le cadre du VIIIème Plan est l'approche intégrée et globale. Les actions prévues sont : la confection de 2.500 km de tabias, le rehaussement de 4.000 km de tabias et la fixation de 10.000 ha de dunes.

5- Aménagement et exploitation forestière :

Deux études sont à réaliser : la première concerne la révision des plans d'aménagement de 144.500 ha de forêts naturelles et 21.900 ha de forêts artificielles; la deuxième concerne l'aménagement de 33.600 ha de plantations artificielles.

Aussi, il est prévu l'amélioration des peuplements sur 50.000 ha, l'exploitation de 9.000 T/an de liège, la production de 50.000 T/an de romarin (matière verte) et de 20.000 T d'alfa par an.

6- Conservation du patrimoine :

Pour ce qui est de la conservation du patrimoine, les actions porteront sur :

- le renforcement des équipements existants par la création de 12 unités nouvelles de lutte contre les incendies, 40 unités d'équipement de transmission et autres divers matériels de lutte contre les incendies,

- la lutte contre les insectes sur 12.000 Ha,

- la sauvegarde des espèces de faune menacées par la disparition et la réintroduction des espèces disparues,

- la protection des rapaces,

- le renforcement de la lutte contre le braconnage,

- la création de deux parcs nationaux dans les gouvernorats de Medenine (6.315 Ha) et Kébili (150.000 Ha),

- et la création de 7 réserves naturelles dans les gouvernorats de Jendouba, Gafsa, Béja, Nabeul, Kairouan et Siliana.

7- Développement pastoral :

Il y a lieu de mettre en pratique les dispositions du Code Forestier se rapportant à :

- l'identification des usagers,
- la création d'associations d'usagers,
- l'engagement des usagers dans la gestion et l'amélioration des parcours,
- et le renforcement de la recherche-développement.

La réalisation de ces prévisions durant le VIIIème Plan nécessitera une enveloppe d'investissements de 484 MD, et générera 60,3 millions de journées de travail.

Sur le plan institutionnel, et afin de permettre à l'Administration forestière centrale de jouer pleinement son rôle de programmation, suivi, et évaluation, il est nécessaire de procéder à un désengagement progressif de l'Administration des actions de gestion directe et ce en confiant :

- la gestion du Domaine de l'Etat à la Régie d'Exploitation Forestière,
- le développement socio-économique de la frange de 5 km qui entoure les forêts à l'Office Sylvo-Pastoral du Nord Ouest,
- la mise en oeuvre des projets de développement des parcours privés devrait continuer à être confiée à l'OEP
- les institutions spécialisées en matière de formation et de recherche forestière doivent s'intégrer dans un programme organisationnel permettant d'assurer un lien entre ces institutions et l'administration forestière,
- et en réactivant la cellule de vulgarisation de l'INRF.

LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU MILIEU RURAL

PROTECTION ET CONSERVATION DU MILIEU RURAL

I- LES OBJECTIFS DU VIIème PLAN :

Les actions prévues par le VIIème Plan visent :

- l'aménagement de 100.000 ha par des ouvrages de C.E.S (banquettes, cuvettes, cordons et jessours),
- l'aménagement agro-pastoral de 80.000 ha,
- la réalisation de 15 lacs collinaires d'une capacité variant entre 25.000 et 300.000 m3,
- la réalisation de 1.500 km de voies d'accès et 400 points d'eau,
- le traitement en techniques douces de C.E.S de 100.000 ha dans les terres céréalières du Nord,
- la création de 20 millions de journées de travail.

L'enveloppe globale prévue pour les travaux de C.E.S dans le cadre du VIIème Plan est estimée à 80,4 MD répartis ainsi :

- Administration	60 MD
- Entreprises publiques	5,6 MD
- Entreprises privées	14,8 MD

II- LES REALISATIONS PROBABLES DU VIIème PLAN :

1-Ouvrages de C.E.S :

Les réalisations au cours des trois premières années du VIIème Plan ont intéressé 123.500 ha. Les travaux programmés pour les années 90 et 91 concernent 68.600 ha. Ainsi, au terme du VIIème Plan, le taux de réalisation sera de 192 %. Le dépassement est dû essentiellement à :

- l'augmentation du nombre de programmes régionaux d'emploi.

- les projets de développement intégrés qui financent en grande partie les travaux de C.E.S.

2- Aménagements agro-pastoraux :

Les réalisations au cours des trois premières années du VIIème Plan sont de 59.000 ha. Celles programmées pour les années 90 et 91 sont de 37.000 ha, ce qui porterait le taux de réalisation à 122 % environ.

3- Lacs collinaires :

16 lacs collinaires ont été réalisés au cours des trois premières années d'exécution du VIIème Plan, 110 autres lacs sont prévus pour 1990 et 1991 et ce dans le cadre du programme national de maîtrise des eaux de ruissellement qui a pour objectif la mobilisation de 50 millions de m3 par la réalisation de 1.000 lacs collinaires au terme de l'an 2000 .

4-Les techniques douces de C.E.S :

Ces travaux ont marqué un ralentissement au cours des trois premières années du VIIème Plan avec la réalisation de 25.000 ha seulement, contre une prévision de 60.000 ha pour la même période. Le taux global de réalisation probable pour le VIIème Plan est de 43 %.

Le retard accusé est dû notamment à :

- la faiblesse de l'encadrement,
- la réticence des agriculteurs dans l'adoption de ces techniques nouvelles.

5- Les points d'eau :

611 points d'eau ont été réalisés durant les trois premières années du VIIème Plan contre une prévision de 400, soit un taux de réalisation de 152 %.Il est à signaler que la plupart des points d'eau ont été réalisés par les agriculteurs dans le cadre de programmes spécifiques pour le développement du Sud (PAM et projets de C.E.S).

6- L'emploi :

Les projets de C.E.S ont permis de générer 18,7 millions de journées de travail durant les trois années 1987, 1988 et 1989. Si l'on tient compte des 15,6 millions de journées prévues pour 1990 et 1991, le dépassement par apport aux prévisions du VIIème Plan serait de 14,3 millions de journées de travail, soit un taux de réalisation de 174%. Ceci montre la contribution substantielle des projets de C.E.S dans la réduction du chômage .

7- Les études :

Elles sont considérées comme des moyens nécessaires pour réaliser les objectifs du VIIème Plan. Les études qui ont été réalisées ont concerné :

- Pédologie : 3,5 millions ha,
- Projets de C.E.S : 540.000 ha , 80 lacs collinaires et plusieurs travaux d'épandages des eaux de crues.

8- Les investissements :

INVESTISSEMENTS EN C.E.S
(en millions de dinars)

	Prévis. totales	Réalis. 87-89	Progr. 90-91	Total
Administration	60,0	55,120	53,490	108,610
Entreprises publ.	5,6	2,263	1,203	3,466
Entreprises priv.	14,8	1,061	-	1,061
Total	80,4	58,444	54,693	113,137

III- LES CONTRAINTES :

Elles sont liées à l'exploitation agricole et aux aspects institutionnels.

- L'exploitation agricole :

* Aspect foncier : morcellement, petite taille, chevauchement entre les domaines privés et étatiques...

* Environnement socio-économique : agriculture extensive, manque de moyens de financement, techniques culturales qui ne contribuent pas d'une manière importante à la maîtrise de l'érosion .

- Aspect institutionnel :

Défaillance d'une législation adaptée, de vulgarisation, d'études, de moyens de financement pour la recherche dans le domaine de C.E.S, de cadres...

IV- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

Les travaux de conservation des eaux et du sol visent essentiellement :

- la réduction des pertes en terres agricoles estimées à 10.000 ha par an;

- le maintien de la fertilité des sols afin d'éviter la diminution de la productivité des terres;

- la mobilisation par des ouvrages de conservation des eaux et du sol des 500 millions de m3 d'eau de ruissellement qui se perdent actuellement dans les mers et les sebkhats;

- la récupération des terres agricoles par l'installation de jessours dans le Sud;

- la prolongation de la durée de vie des barrages qui s'envasent actuellement à un taux de 25,3 millions de m3/an;

- la protection des agglomérations et des infrastructures économiques contre les inondations;

- l'amélioration du niveau de vie des populations rurales par l'offre d'emplois et la création de nouvelles activités agricoles;

- et l'alimentation des nappes dont certaines sont déjà surexploitées.

LA MOBILISATION ET L'ALLOCATION DES EAUX

MOBILISATION ET ALLOCATION DES EAUX

I- LES OBJECTIFS DU VIIème PLAN :

Les objectifs du VIIème Plan en matière de mobilisation et d'allocation des eaux se sont articulés autour de :

- l'évaluation des ressources et le suivi de leur exploitation par la recharge artificielle des nappes, la gestion intégrée des ressources superficielles et souterraines, et l'épandage des eaux de crues,

- la mobilisation des ressources en eau par la continuation des plans directeurs établis (Plans Directeurs des Eaux du Nord, de l'Extrême Nord et du Cap Bon Central, du Centre, et du Sud) et l'utilisation des eaux usées,

- la valorisation des ressources par la mise au point de techniques d'économie de l'eau.

A- Les eaux de surface :

En plus de l'achèvement du barrage de Lebna, trois autres barrages devraient être réalisés au cours du VIIème Plan :

- le barrage El Habib à El Houareb sur l'Oued Merguellil,
- le barrage Siliana sur l'Oued Siliana,
- le barrage Saoud sur l'Oued Cejnane.

Ces trois barrages devraient permettre la mobilisation de 175 Mm3/an et la régularisation de 120,5 Mm3/an. Par ailleurs, et compte tenu du fait que le volume d'eau de surface mobilisé ne représente que 53 % du potentiel, il s'agissait au cours du VIIème Plan d'intensifier les actions de mobilisation de ces ressources. Ainsi a-t-il été prévu le démarrage des travaux concernant les barrages sur Oued Barbara (Jendouba) et Oued Sidi Barrak (Béja), et le démarrage des études pour les barrages de Oued Zarga (Tabarka), Oued R'Mel (Bouficha), Oued Sidi Aîch (Gafsa), Oued Hadjar (Kélibia), et Oued Breck.

Les retenues collinaires entamées au VIème Plan et qui devraient s'achever au cours du VIIème Plan sont : El Ogla, Djedeliane, Thibar, et F5 à Fernana. La part du VIIème Plan en matière de retenues collinaires comprenait : F4 et F6 à Fernana (Jendouba) et Melloul (El Haouaria), ainsi que 5 sites dans la région de Zahret Médien.

La mobilisation des eaux de crues par épandage concerne la réalisation des projets de Zaafria (Oued El Fekka), Bouhaya et Sisseb El Alem dérivant un volume total de 4 Mm3/an.

Ainsi, le programme de mobilisation des eaux de surface devrait permettre de porter le volume mobilisé de 1.392 Mm3/an au cours du VIème Plan à 1.570 Mm3/an durant le VIIème Plan, et le volume régularisé de 1.062 Mm3/an à 1189,5 Mm3/an.

Le programme de l'utilisation des eaux usées épurées pour l'agriculture comprendra l'achèvement des projets de Sebala, Mornag et Soukra (+13 Mm3/an).

B- Les eaux souterraines :

Quarante et un forages provenant de projets en continuation au Sud devraient être achevés à la fin de 1987 et mobiliser 60 Mm3/an. Quant aux projets du VIIème Plan, ils devraient intéresser la création d'une trentaine de forages mobilisant 50 Mm3/an, ce qui porterait le total des eaux souterraines mobilisées au Sud à 110 Mm3/an en 1991.

C- Programme d'évaluation des ressources :

L'effort devrait être orienté principalement sur la prospection des nappes souterraines. La priorité n'a été accordée qu'aux nappes accessibles. Toutefois, certaines régions comme le Nord Ouest méritent plus d'efforts de prospection. Les préoccupations devraient porter sur la prospection des aquifères secondaires, situés à de grandes profondeurs (cas de la nappe du Crétacé inférieur de la Tunisie Centrale) et/ou d'extension limitée.

Le programme du VIIème Plan s'est articulé autour des axes suivants :

- gestion optimale des ressources mises en évidence,
- poursuite des inventaires, prospection, études et recherche,
- meilleure connaissance et contrôle de la qualité des eaux.

D- Les périmètres irrigués :

La création de nouveaux périmètres devrait intéresser une superficie de 43.300 ha dont 33.300 ha de périmètres publics et 10.000 ha de périmètres privés. Par ailleurs, la sauvegarde des oasis devrait concerner 15.900 ha. Au terme du VIIème Plan, la superficie irrigable totale devrait atteindre près de 300.000 ha.

E- L'eau potable rurale :

Les objectifs consistent à :

- étendre et développer les réseaux de distribution dans les localités rurales actuellement alimentées,

- améliorer les conditions d'alimentation à partir des points d'eau (populations dispersées),

- réduire les risques de maladies d'origine hydrique.

Les actions préconisées en vue d'atteindre ces objectifs sont :

- pour la SONEDE : atteindre un taux de desserte rurale de 33 % et un taux de branchement de 39,3 % avec une population branchée de 0,444 million de ruraux. Pour ce faire, il est prévu d'alimenter 524 localités rurales réparties sur tout le territoire.

- Pour le Génie Rural : alimenter 550 localités intéressant une population totale de 400.000 habitants.

En outre, dans les régions à population dispersée, il est prévu de créer de nouveaux points d'eau afin de réduire la distance de transport de l'eau, et de réhabiliter et d'équiper les points d'eau existants.

II- LES REALISATIONS DU VIIème PLAN :

A- La mobilisation :

D'après les évaluations de 1985, le potentiel des ressources en eau s'élève à 4,355 milliards de m3/an. Le taux de mobilisation des eaux atteindra 64,5 % à la fin de 1991 avec un volume mobilisé de 2.810 Mm3.

MOBILISATION DES EAUX
(en millions de m3)

Ressources conventionnelles	Potentiel	Ressources mobilisées			
		1986	Taux	1991	Taux
Eaux de surface	2630	1166	44,3	1396	53,1
Nappes phréatiques	586	563	96,1	563	96,1
Nappes profondes	1139	669	58,7	851	74,7
Total	4355	2398	55,1	2810	64,5

Les eaux souterraines sont actuellement exploitées par près de 100.000 puits de surface (dont 65.000 équipés) pour les nappes phréatiques contre 77.877 antérieurement, et par 1.830 forages et 89 sources pour les eaux des nappes profondes contre 1.750 forages antérieurement.

Pour ce qui est des eaux usées épurées, elles atteindraient en 1991 le volume de 94 Mm3/an contre 32 Mm3/an en 1986.

Concernant l'affectation, 1.575 Mm3/an ont été affectés au cours du VIIème Plan à l'irrigation contre 1.331 Mm3/an au cours du VIème Plan; alors que 511 Mm3/an ont été alloués à la consommation humaine et industrielle contre 420 Mm3/an au cours du VIème Plan. Le volume d'eau usée épurée à affecter pour l'irrigation d'une superficie de 6.820 ha est estimé à 35 Mm3/an.

1- Les barrages :

- deux barrages ont été construits (El Houareb et Siliana)

- le barrage de Lebna a été achevé,

- le barrage de Sejnane est en cours d'achèvement,

- six barrages collinaires ont été mis en eau à Thibar, El Kobsa, F4 à Jendouba, Melloul à El Haouaria, El Ogla à Zaghouan et Djedliène à Kasserine,

- un barrage collinaire est en cours de construction (F5), et un autre (F6 à Fernana) démarrera en 1991.

2- Epandage des eaux de crues :

Le projet d'épandage des eaux de crues de Zaafria (Sidi Bouzid) sur l'Oued El Fekka a été réalisé. Le projet de Zaafria aval (rive gauche) est en cours d'achèvement.

Les travaux de la première tranche du périmètre d'épandage de Bou Haya (Kasserine) démarreront en 1991 ainsi que le périmètre El Khioua à Sisseb El Alem.

3- Eaux souterraines :

- 20.122 puits de surface ont été réalisés.

- 806 forages ont été créés.

4- Les périmètres irrigués :

Au terme du VIIème Plan, la superficie irrigable sera de 300.000 ha contre 256.700 ha à la fin du VIème Plan. Ainsi, 43.000 ha de superficie irrigable ont-ils été créés, répartis entre 30.000 Ha de périmètres publics et 13.000 ha de périmètres privés.

Par ailleurs, la sauvegarde des oasis a porté sur 20.000 ha contre une prévision de 15.900 ha.

5- L'eau potable :

La population branchée en 1991 représentera pour toute la Tunisie 62 % de la population globale avec 85,5 % desservis par la SONEDE. Pour le milieu urbain, le taux de branchement est de 91,6 %, quant au milieu rural, le taux de branchement absolu est de 17,9 % alors que le taux de branchement relatif est de 56,5 %.

6- L'évaluation des ressources :

L'effort a été orienté vers la prospection des nappes profondes et, pour les eaux de surface, sur les potentialités des petits et moyens bassins (études et recherches). En outre, l'intérêt a été accordé à une meilleure connaissance et un contrôle de la qualité des eaux.

7- Bilan et analyse :

Malgré les performances enregistrées au niveau des réalisations physiques dans les secteurs de la prospection, de l'évaluation, de la mobilisation et de l'affectation des ressources en eau, certaines insuffisances doivent être corrigées. En effet il s'agit :

- d'accorder les moyens humains et matériels nécessaires aux prospections, études et recherches,

- de pallier aux difficultés inhérentes aux entreprises veillant à la réalisation des travaux,

- d'intensifier l'étude des techniques de maîtrise des eaux de ruissellement dans le but de fournir des modèles d'aménagement concrets permettant de lutter contre l'érosion et les inondations, et de recharger les nappes,

- de développer les études portant sur la qualité des eaux, améliorer le réseau de suivi et renforcer les moyens d'investigation,

- de renforcer les modalités d'application des textes réglementaires en matière de pollution,

- d'engager des projets d'économie de l'eau au même titre que les autres projets de mobilisation et d'aménagement,

- d'adopter pour les reliquats des ressources à mobiliser d'un système d'irrigation semi-intensif pour couvrir le maximum possible de superficies,

- et de créer des banques de données hydrauliques nationales.

III- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

Le VIIIème Plan devra planifier la mobilisation et l'allocation des ressources en eau dans le cadre de la stratégie nationale décennale.

Dans ce cadre, les orientations du VIIIème Plan sont :

- continuer la prospection et l'évaluation des ressources en eau ainsi que le contrôle de leurs qualités,

- continuer la réhabilitation et maintenir en fonctionnement les ouvrages existants tout en améliorant la valorisation des ressources mobilisées par une utilisation rationnelle et économique,

- mobiliser le reliquat des eaux des nappes phréatiques du Nord-Ouest (Béja, Jendouba, Le Kef),

- achever en priorité les ouvrages de mobilisation et de transfert du plan directeur des eaux du Nord,

- soutenir la petite hydraulique (barrages et lacs collinaires, travaux de CES),

- améliorer les techniques de gestion en temps réel des ressources en eau,

- appliquer une tarification permettant une meilleure utilisation des ressources en eau,

- et répondre à l'accroissement des besoins en eau potable par la création de nouvelles infrastructures de production et de transit.

L'IRRIGATION

IRRIGATION

I- LES REALISATIONS DU VIIème PLAN :

A- Les périmètres irrigués :

1- L'équipement des périmètres :

Au terme du VIIème Plan, la superficie irrigable atteindrait 300.000 ha contre 257.000 ha en 1986. L'accroissement porterait ainsi sur 43.000 ha dont 30.000 ha de périmètres publics et 13.000 ha de périmètres privés.

Par ailleurs, des actions de sauvegarde et de rénovation d'oasis et de périmètres irrigués existants ont concerné une superficie de 20.000 ha.

2- L'exploitation des périmètres :

Le taux d'utilisation des périmètres irrigués était de 72 % à la fin du VIème Plan, et il est attendu qu'il atteigne 81 % au terme du VIIème Plan.

Pour ce qui est du taux d'intensification, il serait de 88 à 90 % à la fin du VIIème Plan contre 80 % en 1986.

3- La politique adoptée :

Les principes retenus dans la conception des ouvrages hydrauliques étaient :

- le transfert de l'excédent d'eau d'une région à une autre,

- l'adoption d'un programme d'économie de l'eau. La sécheresse de 1988 et 1989 a incité beaucoup d'agriculteurs à s'équiper en matériel d'irrigation permettant de réaliser une économie de l'eau,

- le démarrage des études en vue de mettre au point des Plans Directeurs des eaux au niveau régional afin d'affiner les connaissances concernant la dualité ressources-emplois et les moyens d'optimiser l'exploitation de ces ressources,

- l'étude des moyens d'amélioration de la gestion des périmètres irrigués, des possibilités de faire prendre en charge par les AIC la gestion et l'exploitation des ouvrages hydrauliques, et de la rationalisation de l'exploitation de la nappe phréatique,

- l'utilisation optimale des équipements existants pour faire face à une situation qui s'est aggravée avec le déficit pluviométrique : un grand nombre de forages fermés ont été équipés, des forages vétustes ont été soit développés et remis en état, soit remplacés.

3.1- La gestion des périmètres irrigués :

Divers projets de réhabilitation des périmètres publics ont été mis en oeuvre à Gabès, Sidi Bouzid, Kasserine, Nebhana et la Basse Vallée de la Medjerdah. Les capacités d'entretien préventif et de maintenance systématique ont été renforcées afin de réduire le recours à des réhabilitations périodiques profondes des ouvrages.

Les tarifs d'eau d'irrigation ont été révisés périodiquement pour tous les périmètres. L'objectif d'une croissance annuelle du tarif de l'ordre de 9 % en termes réels n'a pu cependant être atteint à cause de la sécheresse. De même, la tarification binôme n'est pas encore introduite.

Le regroupement des irrigants pour la prise en charge de la gestion des réseaux d'irrigation a démarré d'une façon satisfaisante dans les périmètres du Centre et du Sud du pays grâce à la création de 300 nouvelles AIC. Cette tendance ne trouve pas encore une application réelle sur les moyens et grands périmètres du Nord.

3.2- Le cadre juridique et institutionnel :

Plusieurs textes sont parus au cours du VIIème Plan dans le but d'améliorer le cadre juridique et institutionnel de l'environnement agricole, et réglementer l'utilisation des eaux épurées :

* l'organisation et le fonctionnement des AIC et du GIH ont été arrêtés, et le statut type des AIC a été fixé,
* les Offices de Mise en Valeur ont été dissous et absorbés par les CRDA. Le transfert des activités des ex-offices aux CRDA vise une harmonisation de l'intervention des structures de l'Administration,
* les encouragements de l'Etat aux petits et moyens exploitants ont été révisés dans le sens de l'octroi d'une bonification du taux d'intérêt aux associations d'agriculteurs ainsi qu'aux investissements en matière d'équipements permettant la réalisation d'une économie d'eau,
* réglementation de l'usage des eaux usées épurées dans le but d'éviter tout risque de contamination des cultures et du bétail ainsi que tout risque d'épidémie chez les consommateurs.

4- Les investissements :

Les investissements en hydraulique agricole au cours du VIIème Plan totaliseraient 723 MD contre une prévision de 720 MD. Bien que le volume réalisé soit conforme aux prévisions, des écarts ont été enregistrés au niveau des opérateurs.

En effet, l'Administration et les Entreprises Publiques auraient réalisé à la fin du VIIème Plan des investissements de l'ordre de 586 MD contre une prévision de 548 MD, soit un dépassement de 7 %; alors que les opérateurs privés n'auraient réalisé que 137 MD contre des prévisions de 172 MD (soit un taux de 80 %).

5- L'affectation des périmètres irrigués entres les différentes spéculations agricoles :

La répartition des 300.000 ha entre les différentes spéculations agricoles est la suivante :

- maraîchage	120.000 ha
- arboriculture	98.000 ha
- grandes cultures	52.000 ha
total	270.000 ha
taux d'utilisation	90 %

Pour le maraîchage, les superficies seraient de l'ordre de 120.000 ha contre une prévision de 100.000 ha. Des dépassements ont été enregistrés surtout au niveau de la culture des tomates et d'autres légumes.

En ce qui concerne l'arboriculture, l'objectif de 103.000 ha n'a pas était atteint bien qu'un progrès substantiel ait été enregistré au niveau des plantations d'arbres fruitiers à noyaux et à pépins.

Les superficies de grandes cultures bénéficiant de l'irrigation ont été fluctuantes en relation avec le régime pluviométrique enregistré : 55.000 ha en 1986; 59.000 ha en 1987; et 73.000 ha en 1989.

6- L'arboriculture fruitière :

Le secteur de l'arboriculture fruitière (vigne et olivier non compris) a souffert des effets néfastes de la sécheresse de 1988 et 1989. Sa production a été fluctuante par suite de la perturbation du cycle physiologique des arbres, de l'affaiblissement de leur état végétatif ainsi que de l'attaque de plusieurs parasites. Le déficit hydrique a causé le

dessèchement de milliers d'hectares d'arbres fruitiers (4,5 millions de pieds dont 3,5 d'amandiers). La situation du secteur s'est sensiblement améliorée en 1990.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ARBORICOLE
(en 1.000 T)

	Prévisions	Réalisations	% réalis.
- agrumes	273	240	88 %
- dattes	72,4	71,4	99 %
- amandes	48,4	42,6	88 %
- abricots	22,4	18,2	81 %
- autres	220	188	85 %

En matière de nouvelles plantations, et après deux décennies marquées par l'extension de l'olivier à huile, la décennie des années 80 s'est caractérisée par une extension spectaculaire des espèces fruitières à noyaux et à pépins. En effet, si globalement les superficies réservées à ces espèces n'aient évolué que de 39 %, des taux très élevés ont été enregistrés au niveau des plantations de pistachier (480 %), pommier-poirier (216 %) et pêcher (125 %).

Les superficies des amandiers et des abricotiers n'ont, quant à elles, évolué que de 10 % et 24 % respectivement.

Les plantations réalisées au cours des quatre premières années du VIIème Plan ont porté sur près de 100.000 ha dont 19.000 ha en irrigué, contre 90.000 ha prévus pour toute la période. L'opération de rajeunissement ou d'arrachage a concerné une superficie de l'ordre de 49.000 ha.

PLANTATIONS ARBORICOLES
(en hectares)

	Prévis.	Réalis.	% Réalis
- agrumes	800	700	87,5 %
- dattes	2.900	1.850	63,8 %
- amandiers	50.000	39.000	78 %
- abricotiers	5.500	2.300	41,8 %
- pistachiers	20.000	25.000	125 %
- pêchers	3.000	10.000	330 %
- pommiers-poiriers	2.300	13.000	560 %
- autres	5.500	8.150	148 %

7- Les cultures maraîchères :

Les superficies consacrées aux cultures maraîchères se sont situées à près de 120.000 ha, et les rendements ont évolué d'une façon irrégulière et sont demeurés relativement faibles par suite des perturbations climatiques et les attaques de certaines maladies.

Les cultures sous grands abris (serres) continuent à stagner. Cet essoufflement est la résultante de l'évolution des coûts de production, de l'infestation des serres, et des difficultés de commercialisation. La superficie sous grands abris était de l'ordre de 1.170 ha en 1990, alors que les objectifs tablent sur 1.600 ha pour 1991.

La production maraîchère s'est comportée, globalement, d'une façon proche des prévisions sauf pour le piment.

PRODUCTION MARAICHERE
(en 1.000 T)

	Prévis.	Réalis.	% Réal.
- pomme de terre	200	197	98,5 %
- tomate	454	483	106,4 %
- artichaut	15,8	15,8	100,0 %
- piment	168	147	87,5 %
- melon-pastèque	350	330	94,3 %
- autres légumes	424	409	96,5 %

En matière d'exportation, le tonnage exporté se situe à une moyenne de 5.000 T par an dont 80 % de pomme de terre. En 1990, 20.000 T ont été exportées dont 19.000 T de pomme de terre.

Les principales mesures ayant caractérisé le VIIème Plan ont été :

- une activité plus conséquente du fonds de stabilisation des prix des légumes et des fruits sur le marché,

- la garantie du libre jeu de l'offre et de la demande dans la fixation des prix, sauf dans certains cas,

- l'extension de la capacité de transformation des usines de 12.000 T/j en 1985 à 20.000 T/j en 1990.

II- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

A- Les périmètres irrigués :

1- L'équipement des périmètres irrigués :

La superficie additionnelle à équiper pour l'irrigation au cours du VIIIème Plan est estimée à 29.000 ha à laquelle il y a lieu d'ajouter 6.500 ha en sauvegarde. La répartition de cette superficie additionnelle par source d'eau est la suivante :

CREATION ET SAUVEGARDE DE PERIMETRES IRRIGUES
AU COURS DU VIIIème PLAN

Source d'eau	Création	Sauvegarde
- barrages	13.100 ha	2.600 ha
- lacs collinaires	7.000 ha	-
- eaux usées traitées	4.800 ha	-
- forages	2.000 ha	3.900 ha
- puits de surface	2.200 ha	-
Total	29.100 ha	6.500 ha

L'irrigation d'appoint concernera 38.000 ha dont 23.000 ha à partir de forages et 15.000 ha à partir de seuils déversoirs.

2- Le taux d'intensification :

Au terme du VIIIème Plan, il est attendu que la superficie irrigable atteigne 330.000 ha avec les caractéristiques suivantes :

- un taux d'intensification de 100 % sur 257.000 ha en phase de développement,

- un taux d'intensification de 75 % sur les 13.000 ha de périmètres privés créés au cours du VIIème Plan,

- un taux d'intensification de 70 % sur les 30.000 ha de périmètres publics créés au cours du VIIème Plan et situés dans leur phase de croissance,

- un taux d'intensification de 50 % sur les 29.000 ha à créer au cours du VIIIème Plan et qui seraient en phase de démarrage.

La superficie effectivement irriguée atteindra 305.000 ha, soit un taux d'intensification de 92,7 %.

3- Les investissements :

Les aménagements hydrauliques nécessaires mobiliseront un volume d'investissement de 520 MD dont 430 MD d'investissements publics et 90 MD d'investissements privés.

4- Les mesures d'accompagnement :

Les mesures d'accompagnement préconisées reposent essentiellement sur :

- du point de vue technique :

* l'amélioration de l'efficience des réseaux d'irrigation existants tant au niveau du réseau de distribution qu'au niveau de la parcelle,
* l'introduction systématique des systèmes d'économie de l'eau dans tout projet nouveau,
* la vulgarisation des techniques d'économie de l'eau et leur mise à la portée des agriculteurs,
* la poursuite de la remise en état des réseaux d'irrigation afin de sécuriser les irrigants et obtenir une intensification optimale,
* la réhabilitation et l'entretien des réseaux de drainage existants permettant ainsi d'éviter la salinisation des sols,
* l'étude systématique de l'évolution de la salinité et de la fertilité des sols, afin de prévoir à temps les solutions nécessaires et éviter une chute brutale des rendements ou un abandon des terres,
* et la sauvegarde des périmètres irrigués en difficulté à partir des puits de surface en vue de soulager les nappes trop sollicitées d'une part, et protéger la production agricole déjà existante d'autre part.

- du point de vue de la gestion et de l'exploitation :

* les ressources en eau encore disponibles (de surface ou souterraines) sont à utiliser dans le cadre de la rationalisation de l'utilisation des aménagements existants ou de la recharge des nappes surexploitées. Ainsi, les périmètres d'épandage existants méritent un plus grand intérêt afin de mettre en place des structures permettant leur entretien périodique et continu,

* pour les gouvernorats ayant encore de fortes disponibilités en eau profonde, des projets sont proposés pour l'irrigation intensive, particulièrement au gouvernorat de Kébili (projet Regime Maatoug) et au gouvernorat de Tataouine (projet El Borma),

* dans le domaine des eaux usées, beaucoup reste à faire vu l'importance des moyens humains et logistiques nécessaires pour le contrôle de l'utilisation de cette eau (cultures mises en place), pour la prise d'échantillons et les analyses exigées par les textes législatifs. Par ailleurs, l'utilisation des eaux usées nécessite une présence et une prise en charge de l'Etat plus importante que dans les autres périmètres irrigués. Des mesures concernant le respect des conditions d'exploitation prévues doivent être prises (mesures sanitaires, tarification spéciale de l'eau, vulgarisation soutenue,...),

* la gestion de l'exploitation des nappes phréatiques doit être assurée par les agriculteurs eux-mêmes. Il est proposé dans ce cadre la création de groupements d'agriculteurs d'une même nappe en vue de veiller au respect des conditions de son exploitation,

* et des contrats de maintenance doivent être instaurés entre les AIC et l'Administration en situation transitoire, cette dernière devant se décharger progressivement de cette tâche.

- du point de vue juridique et institutionnel :

* des textes juridiques d'application doivent paraître afin de préciser ou clarifier certaines clauses ou même les modifier dans le sens d'une plus grande prise en charge et autonomie des AIC vis à vis des aménagements hydrauliques,

* un cadre juridique pour un groupement des AIC doit aussi paraître sans limitation du nombre d'AIC ni de leur surface totale de façon à pouvoir englober la totalité d'un périmètre irrigué à partir d'un barrage (en dehors de l'adduction et du barrage lui-même). Le regroupement peut même être constitué d'AIC dispersées d'une même délégation,

* la réglementation de l'exploitation des nappes phréatiques par l'électrification systématique des puits de surface et l'instauration d'une tarification spéciale de la STEG doit être appliquée en première priorité aux nappes phréatiques surexploitées,

* et les textes relatifs à la réforme agraire sont à réviser de façon à répondre à la nouvelle structuration des périmètres irrigués (en AIC) avec une révision des superficies planchers et plafonds dans le sens d'une utilisation optimale du sol.

8- L'arboriculture fruitière :

Le VIIIème Plan sera axé sur un ensemble d'actions visant essentiellement la valorisation du potentiel existant par un meilleur entretien conjugué à un ajustement du rythme de plantation.

Les opérations de rajeunissement et de reconversion qui n'ont été réalisées que partiellement au cours du VIIème Plan seront intensifiées. L'objectif de production est de satisfaire la demande locale en fruits frais, et dégager un excédent à l'exportation (agrumes, dattes, amandes, abricots, grenades). Grâce à l'entrée en production des jeunes plantations, les niveaux de production pour les principales spéculations arboricoles se situeraient à l'horizon 1996 aux niveaux suivants :

- agrumes	300.000 T
- dattes	90.000 T
- amandes	60.000 T
- abricots	20.000 T
- pêches	60.000 T
- pommes et poires	140.000 T

Afin d'atteindre ces niveaux de production, il est envisagé la mise en oeuvre des actions suivantes :

1- Les plantations nouvelles :

Le programme de plantations nouvelles doit tenir compte des considérations suivantes :

- faire en sorte que les plantations nouvelles soient installées sur des sols à vocation arboricole tout en maintenant un certain équilibre entre l'arboriculture, l'élevage et les grandes cultures. A cet effet, il y a lieu de limiter les plantations en sec dans les plaines céréalières du Nord. Les plantations de pistachiers seront réalisées exclusivement au Sud.

- intégrer dans les exploitations arboricoles en sec dans les régions du Centre et du Sud des plantations fourragères,

- ralentir le rythme de plantation à un niveau maîtrisable tout en encourageant les plantations d'agrumes, palmier-dattier, amandier, abricotier et pêcher tardif,

- et étendre les plantations d'agrumes en dehors des zones côtières en raison de leur faiblesse en réserves hydriques.

Pour le VIIIème Plan, il est prévu la plantation de près de 80.000 ha dont 45.000 ha d'amandier :

Espèce	Plantation
agrumes	750 ha
palmiers-dattiers	2.700 ha
amandier	45.000 ha
abricotier	5.000 ha
figuier	10.000 ha
autres	9.000 ha

2- Le rajeunissement :

Le programme préconisé table sur une superficie de près de 22.000 ha dont 7.700 ha pour le palmier-dattier (éclaircie et reconversion), 1.500 ha pour les agrumes et 6.000 ha pour les amandiers. A cette fin, il est nécessaire de trouver une formule afin d'inciter ou de convaincre les agriculteurs à rajeunir leurs plantations.

3- L'économie de l'eau :

L'utilisation du système d'irrigation localisée à plus grande échelle demeurera tributaire de l'adaptation du réseau collectif.

C- Les cultures maraîchères :

La stratégie de développement des cultures maraîchères au cours du VIIIème Plan repose sur une meilleure exploitation des potentialités disponibles en vue d'une amélioration sensible des rendements. Cette stratégie s'articulera autour :

- d'un maintien des superficies à leur niveau actuel avec, toutefois, une légère extension (3.000 ha) des cultures de produits à l'exportation,

- d'une amélioration des rendements par l'introduction de techniques plus performantes et une utilisation plus étendue des semences et plants sélectionnés,

- d'une amélioration du contrôle phyto-sanitaire,

- d'une organisation des filières amont et aval en liaison avec la profession,

- et d'un maintien de l'encouragement des exportations des produits maraîchers.

L'évolution prévisible de la production des principaux produits maraîchers au cours du VIIIème Plan est la suivante :

Produit	Production 1996
- tomate	740.000 T
- pomme de terre	260.000 T
- piment	200.000 T
- melon-pastèque	410.000 T
- artichaut	19.000 T
- oignon	135.000 T
- ail	26.000 T

Pour les cultures sous grands abris (serres), l'orientation vise l'exploitation des 130 ha actuellement non utilisés et l'installation de 200 ha nouveaux (40 ha/an).

L'EAU POTABLE

L'EAU POTABLE RURALE

I- INTRODUCTION :

Le secteur de l'eau potable a toujours occupé une place de choix dans les plans de développement. Les efforts déployés au cours des trois dernières décennies ont permis d'améliorer sensiblement les conditions d'approvisionnement en eau potable tant en milieu urbain qu'en milieu rural, la qualité de l'eau fournie et les conditions d'hygiène, plus particulièrement aux environs des points d'eau.

L'enquête population-emploi de 1989 dégage que près de 41% des tunisiens vivent en milieu rural, contre 43 % en 1986. Environ la moitié de cette population rurale est regroupée en zones agglomérées, et l'autre moitié est plus ou moins dispersée. Une concentration de la population rurale est relevée dans l'Ouest du pays avec 26 % dans le Centre-Ouest et 25 % dans le Nord-Ouest.

Si la population urbaine est actuellement totalement desservie en eau courante (essentiellement au moyen de branchements particuliers), en revanche, seulement les deux tiers de la population rurale accèdent sans trop de difficultés à l'eau potable. Le reste, constitué par la frange de population fortement dispersée, effectue un déplacement nécessitant plus d'une heure de marche pour s'approvisionner à partir du point d'eau le plus proche (la qualité de l'eau et la continuité de l'approvisionnement diffèrent d'un point d'eau à l'autre et d'une saison à une autre).

L'alimentation en eau potable dans le milieu rural exige en effet des efforts particulièrement importants tant du point de vue de l'exécution des travaux d'adduction (zones difficilement accessibles) que de celui des coûts de réalisation des travaux (zones dispersées, voire fortement excentrées).

A la veille du VIIème Plan, la population rurale alimentée en eau potable (selon les normes en vigueur qui définissent le taux de desserte) était de 1,636 millions d'habitants. Le taux moyen de desserte était de 51 %; le Nord Ouest étant la région la moins favorisée avec un taux de desserte de 42,7 %. Ce taux tient compte d'une distance maximale parcourue équivalente à une heure de marche pour atteindre une source d'eau de bonne qualité sanitaire et disponible toute l'année. Il ne tient pas compte des sources privées (puits, citernes,...).

II- LES REALISATIONS DU VIIème PLAN :

Au cours du VIIème Plan, les deux principaux opérateurs (la SONEDE et le GENIE RURAL) ont poursuivi leurs efforts dans le secteur de l'alimentation en eau potable des zones rurales, en vue d'étendre et développer les réseaux existants, et de desservir de nouvelles localités et zones en eau de bonne qualité, en quantité suffisante, et d'accès facile.

Les investissements prévus étaient de 106,2 MD répartis comme suit :

- SONEDE	37,0 MD
- GENIE RURAL	37,0 MD
- PRD-PDRI	27,9 MD
- ex-ODTC	4,3 MD

La SONEDE a prévu la desserte de près de 350 localités, alors que le Génie Rural en a prévu 450. Quant au PRD, PDRI et l'ex-ODTC, le nombre des localités à desservir n'a pas été arrêté.

Compte tenu des réalisations des quatres premières années du VIIème Plan, et des prévisions actualisées pour l'année terminale (1991), les investissements réalisés -- tous programmes confondus -- s'élèvent à 114 MD.

A- LA SONEDE :

La population rurale alimentée en eau potable par la SONEDE à fin 1986 était de 803.400 habitants, soit un taux de desserte de 26 %. La population rurale raccordée au réseau d'eau potable de la SONEDE s'élevait à 255.500 habitants, soit 8,3 % de la population rurale globale.

Le nombre de localités rurales desservies en eau était de 602 à fin 1986.

Pour la SONEDE, les objectifs du VIIème Plan en matière d'eau potable en milieu rural visaient :

- à étendre et développer les réseaux de distribution dans les localités rurales déjà alimentées en eau,

- et à créer de nouveaux réseaux d'eau potable dans des localités qui en sont dépourvues.

Le nombre de localités prévu était de 350 pour un montant d'investissement de 37 MD.

II- LES REALISATIONS DU VIIème PLAN :

Au cours du VIIème Plan, les deux principaux opérateurs (la SONEDE et le GENIE RURAL) ont poursuivi leurs efforts dans le secteur de l'alimentation en eau potable des zones rurales, en vue d'étendre et développer les réseaux existants, et de desservir de nouvelles localités et zones en eau de bonne qualité, en quantité suffisante, et d'accès facile.

Les investissements prévus étaient de 106,2 MD répartis comme suit :

- SONEDE	37,0 MD
- GENIE RURAL	37,0 MD
- PRD-PDRI	27,9 MD
- ex-ODTC	4,3 MD

La SONEDE a prévu la desserte de près de 350 localités, alors que le Génie Rural en a prévu 450. Quant au PRD, PDRI et l'ex-ODTC, le nombre des localités à desservir n'a pas été arrêté.

Compte tenu des réalisations des quatres premières années du VIIème Plan, et des prévisions actualisées pour l'année terminale (1991), les investissements réalisés -- tous programmes confondus -- s'élèvent à 114 MD.

A- LA SONEDE :

La population rurale alimentée en eau potable par la SONEDE à fin 1986 était de 803.400 habitants, soit un taux de desserte de 26 %. La population rurale raccordée au réseau d'eau potable de la SONEDE s'élevait à 255.500 habitants, soit 8,3 % de la population rurale globale.

Le nombre de localités rurales desservies en eau était de 602 à fin 1986.

Pour la SONEDE, les objectifs du VIIème Plan en matière d'eau potable en milieu rural visaient :

- à étendre et développer les réseaux de distribution dans les localités rurales déjà alimentées en eau,

- et à créer de nouveaux réseaux d'eau potable dans des localités qui en sont dépourvues.

Le nombre de localités prévu était de 350 pour un montant d'investissement de 37 MD.

Les réalisations de la SONEDE au cours du VIIème Plan ont porté sur :

1- Programme d'engagement :

L'engagement de la SONEDE au cours du VIIè Plan porte sur 566 localités rurales d'une population de 324.500 habitants :

* dans le cadre du 7ème Projet-BIRD et durant le VIIème Plan, la SONEDE aura engagé des projets d'alimentation en eau potable dans 454 localités groupant 284.700 habitants,

* dans le cadre des programmes régionaux de développement rural (PDR-PDRI), l'engagement porte sur 112 localités pour une population de 39.800 habitants.

Le tableau suivant présente la répartition régionale des localités mises en eau par la SONEDE :

REGIONS	LOCALITES	POPULATION
Nord Est	56	58.340
Nord Ouest	134	65.740
Centre Est	163	49.080
Centre Ouest	109	55.900
Sud	104	95.440
T O T A L	566	324,500

2- Mise en service des réseaux :

L'intervention de la SONEDE au cours du VIIème Plan porte sur 568 localités ou agglomérations rurales :

* Dans le cadre du 7ème Projet-BIRD, l'amélioration de la desserte en eau par le renforcement et le développement des infrastructures existantes dans les localités rurales déjà alimentées en eau par la SONEDE, a touché 65 localités pour une population de 81.000 habitants.

En outre, la réalisation de nouvelles infrastructures dans les localités qui en sont dépourvues a porté sur 366 localités groupant une population de 214.000 habitants.

Les investissements qui seraient réalisés par la SONEDE au terme du VIIème Plan au titre de ce projet s'élèvent à 36,4 MD.

* Dans le cadre des programmes régionaux de développement (PRD et PDRI), l'intervention de la SONEDE porte sur l'alimentation en eau de 137 nouvelles localités groupant une population de 47.000 habitants.

Le tableau suivant présente la répartition régionale des localités mises en eau par la SONEDE au cours du VIIème Plan :

REGIONS	LOCALITES	POPULATION
Nord Est	52	45.000
Nord Ouest	149	73.000
Centre Est	168	67.400
Centre Ouest	80	46.300
Sud	119	110.100
T O T A L	568	341.800

Au terme de l'année 1991, la population rurale desservie par la SONEDE atteindrait 1,116 million d'habitants, soit un taux de desserte avoisinant 34 % contre 26 % à fin 1986. Le nombre de localités et agglomérations rurales desservies en eau serait de 1.091 (*) à fin 1991 contre 602 à fin 1986.

Le taux de branchement absolu (population branchée par rapport à la population rurale totale) passerait de 8,3 % à fin 1986 à 15,9 % à la fin de 1991.

B- LE GENIE RURAL :

La mise en oeuvre des programmes prévus par le Génie Rural n'a pu démarrer qu'en 1989. Ce retard est essentiellement du à la difficulté de remplir certaines conditions imposées par le bailleur de fonds (la KFW). L'entretien et l'exploitation des systèmes d'alimentation en eau potable notamment par des structures d'auto-gestion telles que les AIC constituait un préalable au financement.

(*) N.B. : 14 localités érigées en communes.

En attendant le démarrage de l'exécution de son programme, le Génie Rural a consacré les trois premières années du Plan à collaborer à la mise en oeuvre des programmes régionaux (PRD et PDRI).

L'ensemble des programmes (nationaux et régionaux) mis en oeuvre par le Génie Rural a porté sur :

- l'entretien et la création des points d'eau publics (aménagement et création des puits de surface, captage des sources et construction des citernes d'eau pluviale...) pour un investissement de 14,8 MD.

- l'alimentation des localités dépourvues d'eau potable par la mise en place de nouvelles infrastructures hydrauliques: création et équipement des points d'eau, fourniture et transport des conduites et construction des ouvrages en génie civil. Dans le cadre des différents programmes, 649 localités seront mises en eau au terme du VIIème Plan et concerneront une population de 375.000 habitants pour un investissement de 56,9 millions de dinars.

La répartition régionale des localités mises en eau est la suivante :

Régions	Localités	Population
Nord-Est	134	77.000
Nord-Ouest	202	54.000
Centre-Est	67	31.700
Centre-Ouest	159	159.600
Sud	87	52.500
Total	649	374.800

A partir de 1989, un programme de recherche d'eau dans les zones dépourvues de ressources a été engagé en vue de réaliser des projets d'alimentation en eau potable. Ce programme consiste à réaliser 53 forages dans la plupart des gouvernorats pour un coût de 4,7 MD.

Par ailleurs, une importance particulière a été accordée à l'alimentation en eau potable des édifices publics. Au cours des trois dernières années, près de 270 mosquées, 560 écoles et 230 dispensaires seront desservis pour un coût global de 3,5 MD.

C- RECAPITULATION :

Le nombre total de localités qui seront mises en eau au terme du VIIème Plan par les deux opérateurs (la SONEDE et le Génie Rural) est de 1.217 groupant une population de 716.600 habitants. La répartition régionale est la suivante :

Régions	Localités	Population
Nord-Est	186	122.000
Nord-Ouest	351	127.000
Centre-Est	235	99.100
Centre-Ouest	239	205.900
Sud	206	162.600
Total	1.217	716.600

Ainsi, au terme du VIIème Plan, et sur une population rurale totale de 3,419 millions d'habitants, près de 2,352 millions d'habitants seront desservis en eau potable, portant le taux de desserte à 70 %.

III- LES ORIENTATIONS DU VIIIème PLAN :

Les projections de la population tablent sur une population rurale de 3,6 millions en 1996 et 3,8 millions à l'horizon 2000. Compte tenu du fait que l'alimentation en eau potable constitue une composante importante pour la promotion du monde rural, il est impératif de consolider les efforts dans ce domaine.

Les orientations du VIIIème Plan se basent sur :

- l'élaboration en priorité d'une stratégie régionale (au niveau de chaque gouvernorat) pour l'alimentation en eau potable des zones rurales à l'horizon 2000,

- la détermination de nouveaux critères plus équitables pour le choix des zones prioritaires tenant compte non seulement des coûts d'installation et de distribution, mais aussi et surtout du degré de pénibilité qui reste à définir,

- la desserte d'une population d'environ 600.000 habitants en accordant la priorité aux nouvelles localités dépourvues de systèmes adéquats d'approvisionnement en eau potable, en généralisant et en appliquant au maximum les critères de choix,

- la mise en oeuvre de la stratégie nationale pour la promotion des associations d'intérêt collectif pour une meilleure gestion communautaire des infrastructures hydrauliques,

- l'accompagnement impératif de tout programme d'alimentation en eau potable d'une campagne d'éducation sanitaire afin d'améliorer la santé de la population rurale,

- la consolidation de l'effort de réalisation des forages de reconnaissance dans les zones où les ressources d'eau ne sont pas entièrement identifiées, en particulier le Nord du pays,

- le développement des systèmes collectifs de distribution (bornes-fontaines, potence) notamment dans les zones caractérisées par une forte dispersion des habitants. L'acquisition des citernes à traction animale devrait être encouragée dans les zones qui s'y prêtent,

- et l'encouragement à la création de citernes privées d'eau pluviale à impluvium artificiel pour les habitations isolées et difficilement accessibles.

FIN

162

VUES